



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

Pour les investisseurs professionnels – Communication Marketing

SOMMAIRE



Le menu d'en-tête de ce document est interactif.



Lorsque ce pictogramme est visible, cela signifie que le contenu est interactif ou cliquable.

Cliquez sur ce pictogramme pour accéder au glossaire.

LES INVESTISSEURS DURABLES D'UN MONDE QUI CHANGE

Le changement climatique, l'accroissement des inégalités sociales et les dommages environnementaux causés par l'activité humaine peuvent avoir un impact important sur la performance des entreprises dans lesquelles les sociétés de gestion investissent pour le compte de leurs clients. Pour relever avec succès les défis d'aujourd'hui et garantir une économie prospère et durable pour demain, les investisseurs à long terme ont un rôle à jouer en utilisant l'effet de levier que leurs investissements et leurs voix apportent pour faire évoluer les pratiques des entreprises. **Chez BNP Paribas Asset Management (BNPP AM), nous sommes convaincus que si le secteur financier prend mieux en compte les externalités sociales et environnementales**, il délivrera de la valeur tout en rendant le monde meilleur et l'économie mondiale plus durable. BNPP AM prend sa part de responsabilité et entend être un moteur de cette transformation. Ainsi, nous travaillons avec nos clients pour relever aujourd'hui les défis de demain et contribuer à un avenir économique plus sûr.

ÉDITORIAL



Sandro Pierri
Administrateur Directeur Général,
BNP Paribas Asset Management

Je suis fier de diriger une société de gestion qui ancre sa philosophie d'entreprise dans la conviction que contribuer à la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement et plus juste est essentielle pour générer des rendements durables à long terme pour nos clients. Malgré les crises auxquelles le monde a été confronté ces dernières années, nous avons été en mesure de croître et de créer de la valeur de manière durable pour nos clients, nos employés et la société dans son ensemble, et notre objectif est de poursuivre sur cette lancée.

L'une des mégatendances les plus importantes que nous observons est la durabilité. Bien que ce concept semble désormais faire partie du quotidien,

nous devons nous rappeler qu'il est relativement nouveau pour de nombreux investisseurs et que l'industrie est encore en train d'en mesurer tout l'impact. La réglementation reste complexe, en constante évolution et manque parfois de clarté. Notre engagement pionnier sur ce sujet nous a cependant apporté l'expertise nécessaire pour accompagner nos clients dans ce domaine clé. C'est pourquoi nous continuons d'investir massivement dans l'intégration de données ESG dans nos processus de gestion et dans nos systèmes de contrôle en matière de durabilité pour nous assurer de répondre aux attentes de nos clients sur ces sujets clés.

L'ampleur du changement à venir est sans précédent. Aussi, il ne suffira plus de réduire les émissions de CO₂

ou notre impact sur l'environnement, il faudra également évoluer vers un monde neutre en carbone. Cela nécessitera la plus importante réallocation de capitaux jamais observée et nous offre à tous la possibilité non seulement de repositionner les portefeuilles pour une croissance durable, mais aussi de devenir une source de financement pour un monde meilleur. Un défi d'une telle ampleur exige un niveau de réflexion radicalement différent de l'ensemble du système financier, ce que nous n'avons jamais eu à faire auparavant. Toutefois, la transition vers un avenir durable est trop complexe pour y faire face seuls. Je pense que c'est en travaillant collectivement avec nos clients, les émetteurs, les régulateurs et nos pairs que nous pourrons créer une feuille de route réfléchie et efficace. Nos feuilles de route, notamment celles dédiées à la neutralité carbone et à la biodiversité, contribueront à guider nos actions. Elles devront être appliquées avec diligence et de manière globale si nous voulons qu'elles soient efficaces. La durabilité guide également la manière dont nous gérons nos opérations au quotidien et envisageons l'avenir en tant qu'entreprise.

Fin 2022, nous avons annoncé l'acquisition d'une participation majoritaire dans la société

International Woodland Company (IWC), spécialisée dans les ressources naturelles et la sylviculture. Nous créons ainsi de nouvelles opportunités d'investissement pour nos clients, tout en concrétisant notre engagement en faveur de la durabilité. IWC enrichit notre offre par le biais de la nouvelle *Business Unit Private Assets*, que nous avons créée en rassemblant et en exploitant les forces de plusieurs entités du Groupe BNP Paribas. Enfin, j'aimerais remercier nos collaborateurs pour leur engagement à concrétiser notre vision : être l'investisseur durable d'un monde qui change. Nous sommes avant tout une entreprise humaine et la recette du succès est d'avoir dans nos rangs des talents extraordinaires avec un haut niveau de vision partagée sur le développement durable. Ce rapport témoigne des nombreuses réalisations que nous sommes fiers d'avoir accomplies collectivement à cet égard. En 2023, nous poursuivrons nos efforts et serons aux côtés de nos clients pour les soutenir dans ce monde en transition. Quels que soient les défis à relever, nous les relèverons ensemble et nous restons fermement engagés à délivrer sur le long terme des rendements durables pour les investissements de nos clients.

**C'EST EN TRAVAILLANT COLLECTIVEMENT
AVEC NOS CLIENTS, LES ÉMETTEURS,
LES RÉGULATEURS ET NOS PAIRS
QUE NOUS POURRONS CRÉER
UN AVENIR PLUS DURABLE.**

À PROPOS DE BNPP AM

501 Mds€
d'encours
sous gestion

3 022
collaborateurs

34
pays

[BNP Paribas Asset Management](#) (BNPP AM) est le métier de gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas et emploie 3 022 personnes dans 34 pays, avec une large présence commerciale en Europe et dans la zone Asie-Pacifique. S'appuyant sur le modèle intégré du Groupe BNP Paribas, BNPP AM sert une large base de clientèle internationale et développe des relations privilégiées avec les réseaux de distribution au sein des banques commerciales du Groupe BNP Paribas. Classée 10^e gérant d'actifs en Europe*, BNPP AM gère 501 milliards d'euros d'actifs, bénéficie de l'expertise d'environ 500 professionnels de l'investissement, de 400 collaborateurs dédiés à la relation client et s'adresse aux particuliers, aux entreprises et aux institutions dans 67 pays.

Nous offrons des solutions d'investissement pour les épargnants individuels (par le biais de distributeurs internes – banques privées et banques commerciales du Groupe BNP Paribas – et distributeurs externes) ainsi qu'aux entreprises et aux investisseurs institutionnels, y compris les compagnies d'assurance, les caisses de retraite et les institutions officielles. Nous développons des expertises spécifiques : stratégies actives à forte conviction, marchés émergents, investissements multi-actifs, quantitatifs et systématiques, actifs privés et solutions de liquidité.



500
professionnels de
l'investissement



400
collaborateurs
dédiés à la
relation client



Au service de
nos clients dans
67 pays

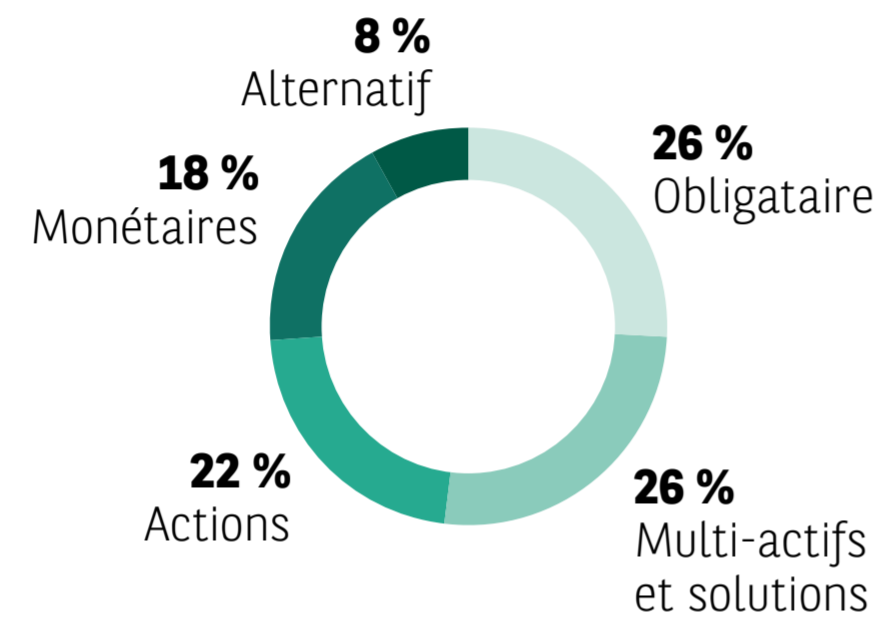
Joint-Ventures incluses.

* Source : IPE Top 500
Asset Managers 2022.

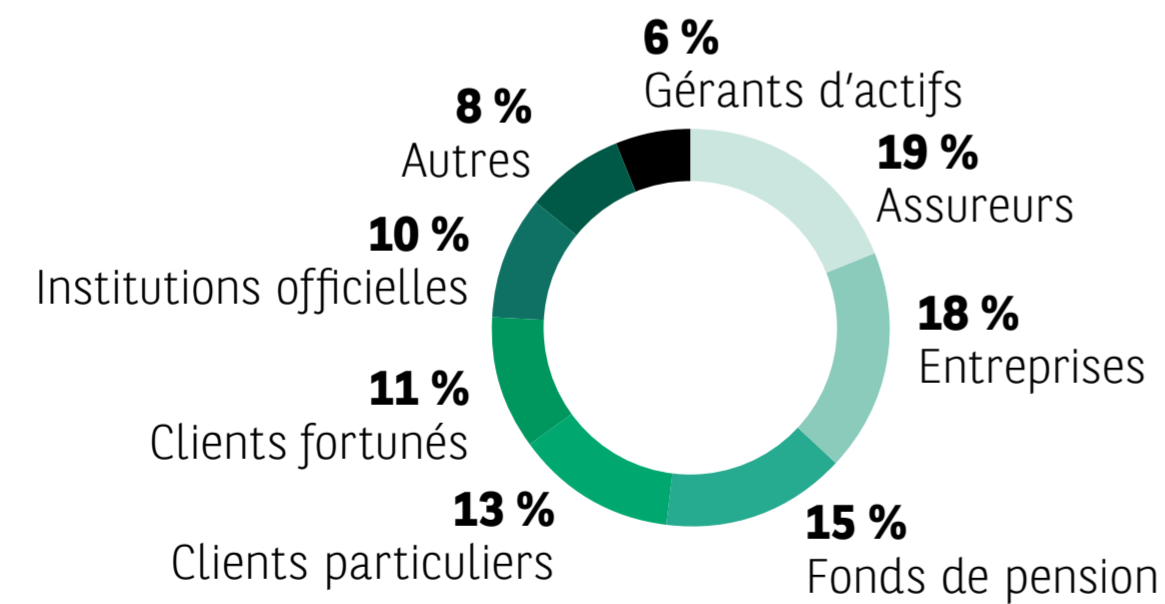


UN GÉRANT D'ACTIFS ÉQUILBRÉ ET DIVERSIFIÉ, AVEC UNE FORTE PRÉSENCE EN EUROPE

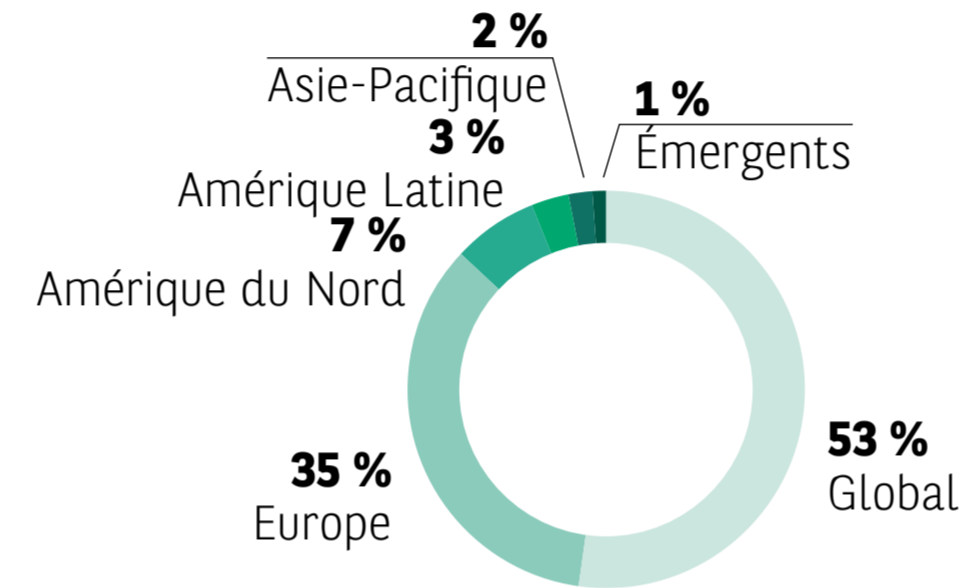
ENCOURS SOUS GESTION PAR CLASSES D'ACTIFS



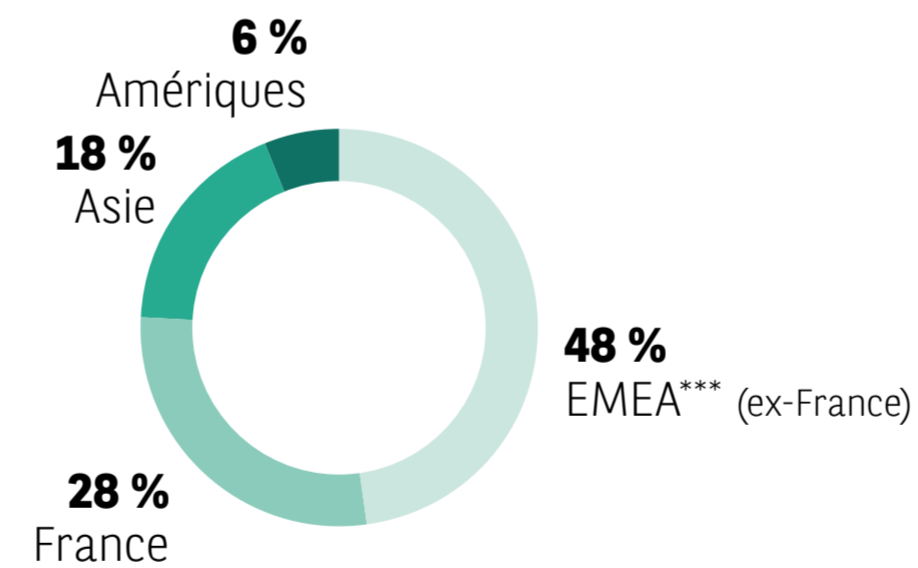
ENCOURS SOUS GESTION PAR TYPE DE CLIENTS**



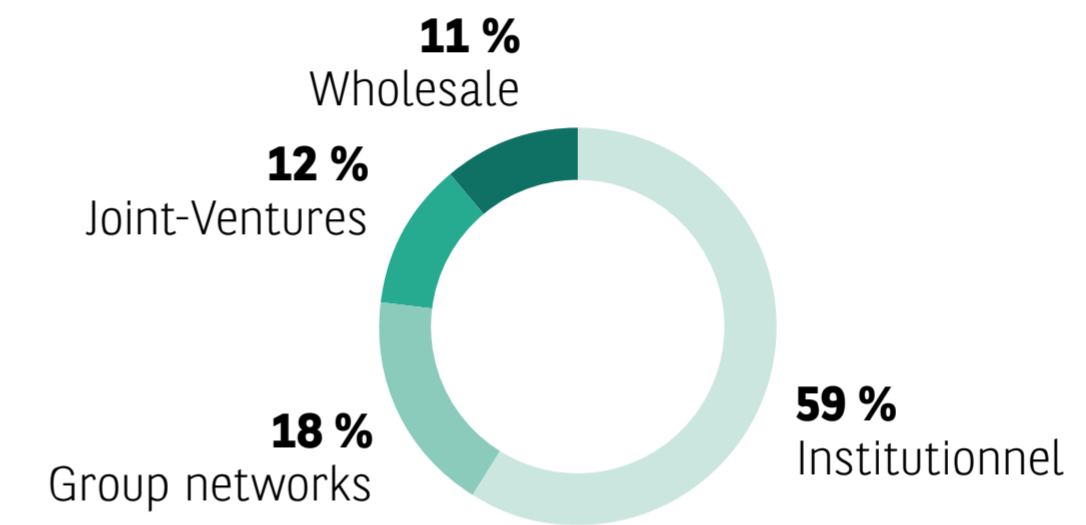
ENCOURS SOUS GESTION PAR GÉOGRAPHIE*



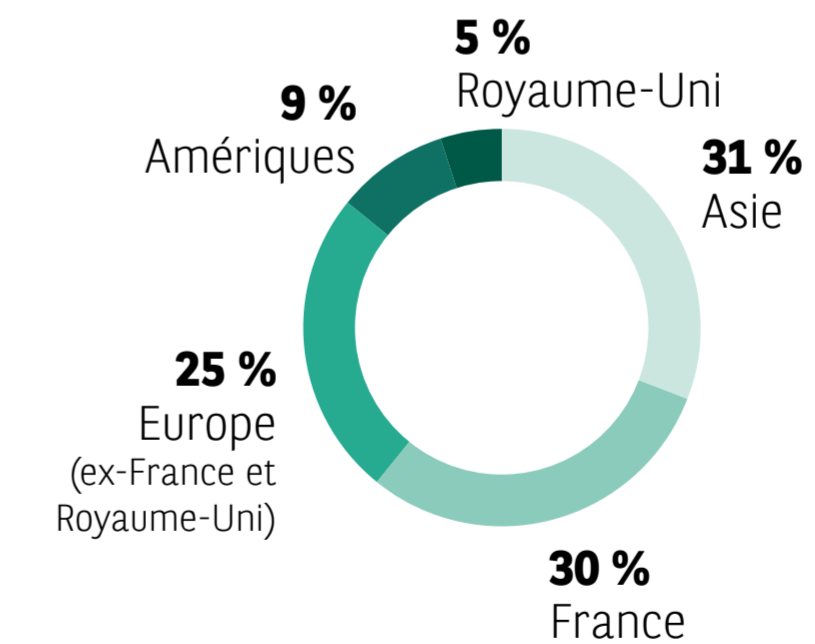
ENCOURS SOUS GESTION PAR LOCALISATION DE NOS CLIENTS



ENCOURS SOUS GESTION PAR CANAL DE DISTRIBUTION



ENCOURS SOUS GESTION PAR LOCALISATION DE NOS COLLABORATEURS



Répartition des 501 Mds€ d'encours sous gestion. Joint-Ventures incluses. Les chiffres peuvent ne pas représenter 100 % en raison des arrondis.

* Classe d'actifs par région. / ** Ne comprend pas les investissements sur nos fonds propres - 462 milliards d'euros. / *** EMEA : Europe (Royaume-Uni inclus), Middle-East, Africa (Europe, Moyen-Orient, Afrique).

NOTRE VISION

Notre priorité est de délivrer, sur le long terme, des rendements durables à nos clients, en plaçant la durabilité au cœur de notre stratégie et de notre philosophie d'investissement. Parce que comprendre et soutenir la transition vers une économie plus durable est selon nous essentiel, nous avons adopté une philosophie d'investissement intégrant la durabilité. Elle façonne notre entreprise et oriente notre activité : notre stratégie, notre culture, notre organisation, nos produits, nos processus, la façon dont nous sommes engagés auprès de nos clients et le dialogue que nous menons avec les entreprises dans lesquelles nous investissons.

CETTE VISION EST SOUTENUE PAR NOTRE COMITÉ EXÉCUTIF, COMPOSÉ DE :

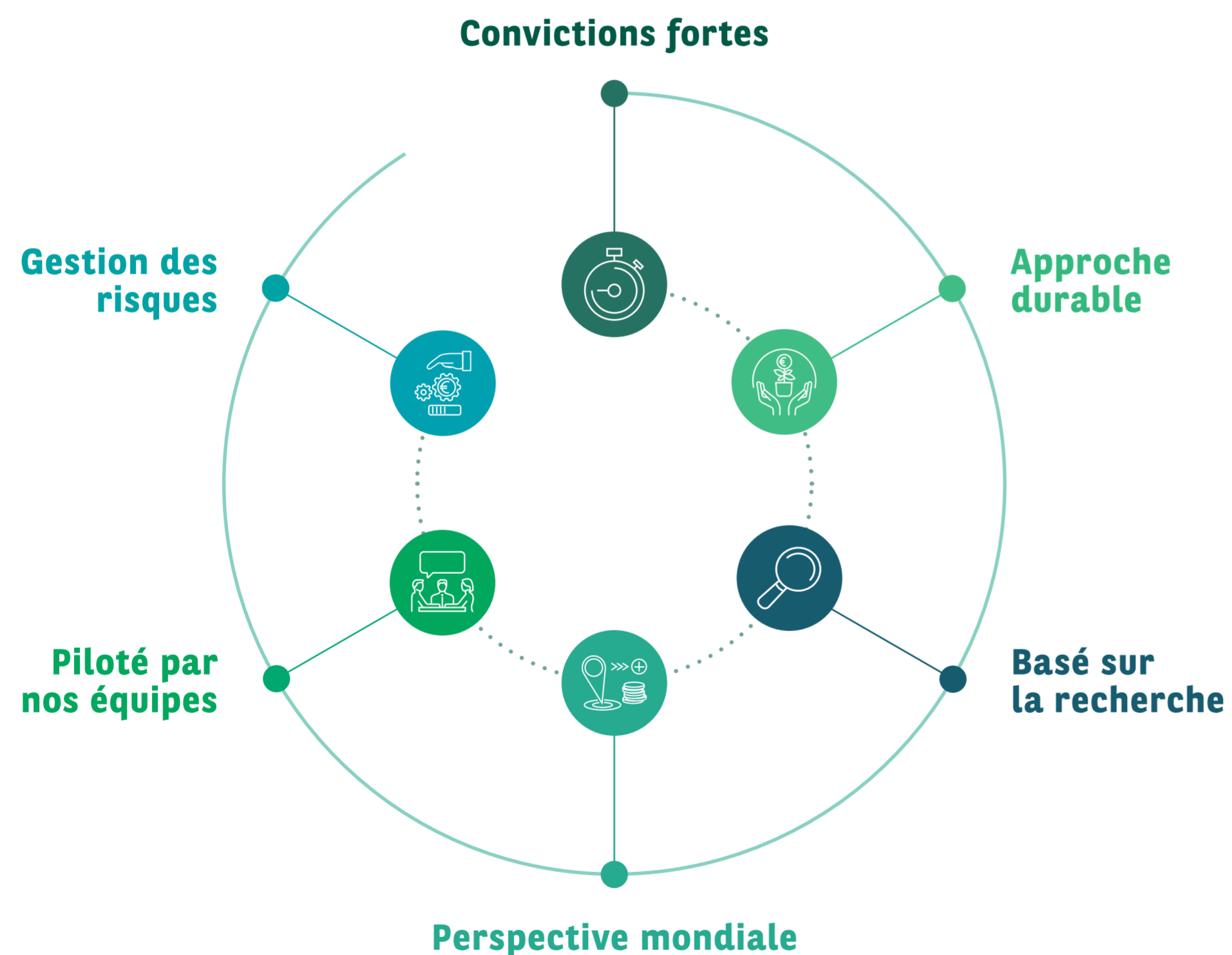


[Voir les biographies](#)



NOTRE STRATÉGIE

LA DURABILITÉ EST L'UNE DE NOS CONVICTIONS D'INVESTISSEUR



Convictions fortes

Dans un monde qui change, notre philosophie d'investissement basée sur des convictions fortes offre aux investisseurs des opportunités de création de valeur à court et à long terme. Notre approche combine une compréhension approfondie de la dynamique et des fondamentaux du marché (au niveau des titres, des secteurs et des thèmes), ce qui nous permet de prendre des positions fortes et d'allouer le capital de manière dynamique sur



des horizons temporels variés.

Approche durable

Nous sommes convaincus qu'intégrer des critères de durabilité dans nos processus de gestion nous permet de prendre de meilleures décisions d'investissement. Nous pensons que cela se traduira par de meilleurs résultats pour nos clients et pour la planète.



Basé sur la recherche

La recherche constitue la base sur laquelle nous développons notre vision des marchés pour soutenir



Perspective mondiale

Dans un monde de plus en plus interconnecté, il est essentiel d'adopter une approche globale pour prendre de meilleures décisions d'investissement.



Piloté par nos équipes

Nos collaborateurs sont le moteur



Gestion des risques

de nos décisions d'investissement. Nous nous engageons à attirer, développer et conserver nos talents dont la diversité est une force. Nous alignons nos systèmes de rémunération sur les objectifs durables à long terme de nos clients. La valeur créée par nos recherches et nos idées d'investissement doit être soigneusement protégée par un bon dosage des risques.

NOTRE CULTURE

Chez BNP Paribas Asset Management, nous savons ce qu'est le potentiel. Le potentiel que la durabilité peut avoir de changer le monde et de délivrer des rendements durables, sur le long terme, à nos clients.

Mais pour nous, le plus grand potentiel c'est celui qui est en chacun de nous. Aujourd'hui, nous cherchons tous à avoir un impact positif. Chez BNPP AM, cet objectif est au cœur de notre activité, **nos collaborateurs sont fiers de l'impact qu'ils ont sur le monde, notamment au travers de notre engagement en faveur de la durabilité.**

Nous sommes convaincus que c'est en exploitant pleinement leur potentiel que **nos collaborateurs ont un impact positif sur le monde.** C'est pourquoi nous façonnons une culture de responsabilisation individuelle qui vise à révéler le potentiel de chacun de nos collaborateurs, de le nourrir et de lui permettre de s'épanouir et d'avoir un impact positif sur le monde.

NOUS FAÇONNONS UNE **CULTURE DE RESPONSABILISATION INDIVIDUELLE** QUI VISE À RÉVÉLER LE POTENTIEL DE CHACUN DE NOS COLLABORATEURS, DE LE NOURRIR ET DE LUI PERMETTRE DE S'ÉPANOUIR ET D'**AVOIR UN IMPACT POSITIF** SUR LE MONDE.

2022 : une nouvelle articulation de notre promesse d'employeur

En 2022, pour refléter notre nouvelle réalité née de la transformation de notre entreprise au cours des cinq dernières années, **nous avons travaillé avec de nombreux employés pour faire évoluer notre promesse d'employeur.**

Le mandat que nous nous sommes fixé était de la rendre **authentique et mémorable** afin qu'elle puisse être un outil pour attirer, fidéliser et transformer.

Une promesse qui exprime ce que nous sommes : **une entreprise dédiée à l'humain et à la durabilité**, où chaque employé peut libérer son potentiel.





BÂTIR UNE CULTURE DE LA DURABILITÉ

CONTEXTE

Pour concrétiser notre objectif et notre stratégie, il est essentiel que nos collaborateurs comprennent ces enjeux et soient en accord avec eux. Nous pensons également que la création d'un environnement de travail conforme à notre philosophie d'investissement permettra à nos collaborateurs **d'être davantage sensibilisés aux questions de durabilité et qu'ils les intégreront plus naturellement dans leurs activités quotidiennes.**

ACTION

Notre approche de la durabilité compte un pilier « des paroles aux actes », qui dispose de ressources internes pour bâtir une culture de la durabilité au sein de notre organisation. **En 2022, nous sommes allés plus loin et avons intégré la durabilité et l'impact directement dans notre promesse d'employeur.**

RÉSULTATS

Pour mesurer nos progrès, nous avons introduit des questions sur notre culture et notre stratégie dans nos enquêtes de satisfaction internes annuelles. En 2022, les réponses ont continué d'être extrêmement positives : **91 % des personnes interrogées ont déclaré qu'il était important pour elles que nous devenions un gérant d'actifs pleinement durable et 73 % des personnes interrogées déclarent comprendre le rôle qu'elles jouent dans notre engagement à l'égard de la durabilité, ce qui représente une augmentation de 1 % par rapport à l'année dernière.** Nous pensons que ces résultats témoignent de l'efficacité de notre approche, mais nous savons que nous devons rester vigilants dans ce domaine, car il s'agit d'un élément essentiel pour maintenir notre position de leader en matière de durabilité*.

91 %

des personnes interrogées déclarent qu'il est important pour elles que nous devenions un gérant d'actifs pleinement durable

73 %

des personnes interrogées déclarent comprendre le rôle qu'elles jouent dans notre engagement à l'égard de la durabilité

* 2^e en Europe sur les stratégies thématiques durables actives, selon une analyse réalisée par BNP Paribas Asset Management sur la base des données de Morningstar au 31/12/2022.

RÉCOMPENSES

**NOTRE EXPERTISE RECONNUE : 77 DISTINCTIONS EN 2022,
DONT 48 SUR LA THÉMATIQUE DE LA DURABILITÉ ET NOTAMMENT :**



Pan-Europe

- *European Pensions Awards : **ESG/SRI Provider of the Year***
- *Environmental Finance, Sustainable Investment Awards : **ESG Investment Initiative of the Year***
- *ESG Clarity Awards : **Best Diversity / Corporate Culture Initiative***



Asie-Pacifique

- *The Asset Triple A Sustainable Investing Awards : **ESG Asset Management Company of the Year*** (Asie, Malaisie)
- *Asian Investor Asset Management Award 2022 : **ESG Excellence Awards - Best Environmental Investment Strategy Adviser*** (Asie-Pacifique)

- *Asia Asset Management Best of the Best Awards : **Best Application of ESG*** (Hong Kong), ***Best ESG Engagement Initiative*** (Hong Kong), ***Best ESG Manager*** (Malaisie)
- *Insurance Asia News Institutional Asset Management Awards 2022 : **Best ESG Thematic Strategy - Biodiversity***



Équipes

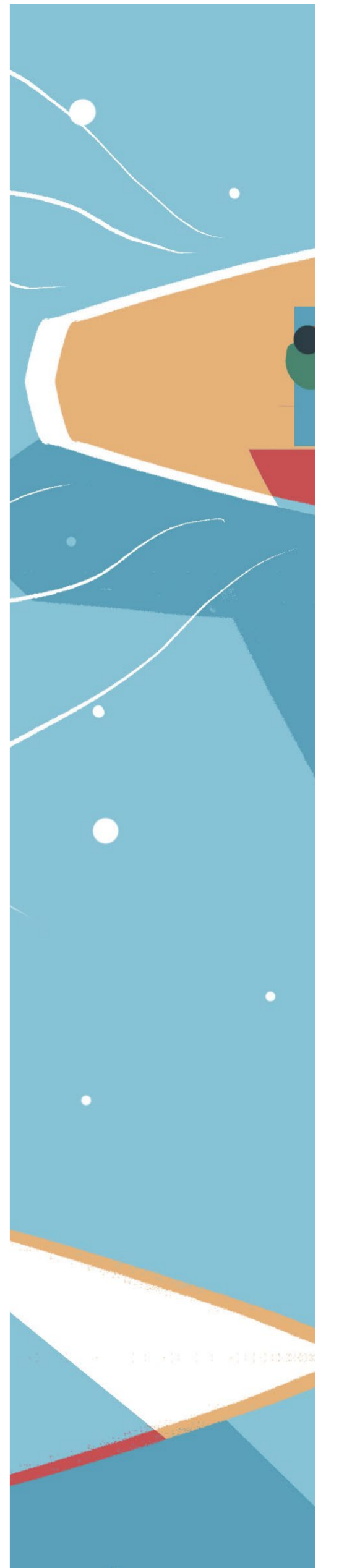
- *Financial News, **Fifty Most Influential in Sustainable Finance***, **Michael Herskovich**
- *Financial News, **25 Rising Stars of Fund Management***, **Thibaud Clisson**
- *Financial News, **100 Most Influential Women in Finance***, **Jane Ambachtsheer**
- *Impact Awards 2022, **Young professional of the year/rising star***, **Bérénice Lasfargues**





PERSPECTIVES COLLECTIVES

Points de vue d'experts sur
trois thèmes clés : le climat,
la biodiversité et la géopolitique.



● CLIMAT

FAIRE FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE NÉCESSITE UNE TRANSITION SOCIALEMENT JUSTE

Tout le monde n'est pas égal face au changement climatique, car ses effets et les ressources nécessaires à l'atténuation et à l'adaptation sont inégalement répartis. Mais pour les investisseurs actifs, l'industrie financière peut être un puissant vecteur de justice climatique.



Alexander Bernhardt
Responsable Global de la recherche Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG)

La 27^e Conférence des Parties, ou COP27, qui s'est tenue à Charm el-Sheikh en décembre dernier, a vu une percée, même si limitée, sur la question centrale de la justice climatique. En effet, un accord pour établir un fonds de "pertes et dommages" ouvrant la voie aux pays du Nord pour soutenir les pays du Sud dans la lutte contre le changement climatique et l'atténuation de ses impacts, a été adopté.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime que 3,3 milliards de personnes vivent déjà dans des zones vulnérables aux effets du réchauffement climatique.

Le secteur privé peut jouer un rôle important dans le financement d'une transition juste et de l'adaptation aux effets du réchauffement climatique pour les communautés qui en ont besoin. Pour les investisseurs, cela signifie, entre autres, de veiller à ce que les facteurs sociaux soient intégrés dans les décisions d'allocation des capitaux, de vote et d'engagement ou investir dans des obligations sociales.

LES ÉNERGIES RENEUVELABLES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Alors que la COP27 n'a pas été

66

Les pays riches se sont traditionnellement opposés aux pertes et dommages afin d'éviter les débats sur la responsabilité du changement climatique, mais le vent semble tourner. Une pression croissante s'exerce sur les pays du Nord pour qu'ils reconnaissent le rôle qu'ils ont joué dans le changement climatique et qu'ils fournissent une compensation aux pays du Sud."

Alexander Bernhardt

à la hauteur des engagements pris en matière d'émissions, la conférence a placé les marchés de capitaux sous les projecteurs, soulignant leur contribution potentielle au financement d'une transition juste qui soutienne l'adaptation aux effets du réchauffement climatique dans les pays en développement. Parmi les approches possibles, le financement mixte - combinaison de financements publics, philanthropiques et de capitaux privés - pourrait être une solution. L'Indonésie a signé un accord de 20 milliards de dollars avec des pays développés et d'importants bailleurs

de fonds internationaux pour l'aider à passer des combustibles fossiles à des sources d'énergie renouvelables. L'accord sur le Partenariat pour une transition énergétique juste (JETP) est une étape importante pour le pays, qui est le troisième plus important producteur mondial de charbon. L'Afrique du Sud, un autre pays en développement qui produit beaucoup de charbon, a été le premier pays à signer un accord JETP, rapidement suivie par le Vietnam. L'Inde, les Philippines et le Sénégal suivront l'évolution de ces accords car ils envisagent de signer des accords similaires.

CLIMAT

66

Les accords du JETP ne visent pas seulement à réduire les émissions du secteur de l'électricité et à accélérer la transition énergétique dans les pays dépendants au charbon. Ils contribuent également à soutenir la croissance économique, à créer de nouveaux emplois qualifiés, à réduire la pollution de l'air et à contribuer à un avenir résilient et prospère."

Thibaud Clisson



Thibaud Clisson
Analyste ESG en charge
du climat



Rachel Crossley
Responsable Stewardship -
Europe

66

La réussite de la transition des systèmes d'alimentation et d'utilisation des terres dépend de la collaboration d'un grand nombre d'acteurs, y compris les investisseurs. Nous devons non seulement évoluer pour vivre dans le respect des limites de la planète, mais aussi corriger les inégalités créées par le système actuel en matière d'accès à une alimentation saine et adaptée."

Rachel Crossley

L'ENGAGEMENT DES INVESTISSEURS POUR LA PLANÈTE ET POUR NOTRE SANTÉ

Le secteur de l'agriculture et de l'alimentation a été un autre thème majeur abordé lors de la COP27. Il pose plusieurs défis en matière de justice : le système alimentaire actuel génère 37 % des émissions mondiales*, alors qu'un tiers de la nourriture est gaspillé, que la faim persiste dans les pays du Sud et que l'insécurité alimentaire est répandue même parmi les populations les plus pauvres des pays à revenus moyens

et élevés. Pour assurer la nécessaire transition mondiale pour atteindre la neutralité carbone, les systèmes alimentaires doivent opérer leur propre transition. Cela implique des changements substantiels dans les régimes alimentaires en faveur des protéines végétales et alternatives, des chaînes d'approvisionnement plus efficaces générant moins de méthane et de déchets, et la réduction de la déforestation, également appelée "le nouveau charbon". Les pratiques alimentaires non durables d'aujourd'hui comportent également

des risques financiers, réglementaires ou de réputation, de plus en plus importants.

GOVERNANCE DES ENTREPRISES : UN LEVIER D'ACTION

De nouveaux outils émergent pour agir sur les priorités climatiques, y compris dans le domaine de la gouvernance d'entreprise. Initialement proposées par des organisations non gouvernementales (ONG) et des investisseurs, les résolutions dites "Say-on-Climate" ont gagné en popularité

au sein des entreprises ces deux dernières années. Visant à offrir aux actionnaires un vote consultatif sur la stratégie et/ou le rapport climatique de l'entreprise et à renforcer le dialogue actionnarial sur le climat, ces résolutions sont aujourd'hui de plus en plus ajoutées volontairement par les entreprises à l'ordre du jour de leur assemblée générale (AG) annuelle. Cette pratique demeure toutefois marginale, puisque dans notre périmètre de vote 2022, seules 2 % des AG mondiales ont présenté des résolutions "Say-on-Climate" déposées par la direction. Il n'est pas

encore certain que cette pratique se généralise, et certains investisseurs pensent que ces résolutions pourraient être contre-productives, éclipsant des moyens d'action plus efficaces pour lutter contre le dérèglement climatique. Malgré des points de vue divergents, et compte tenu de la multitude actuelle d'approches au sein des entreprises, un cadre commun est nécessaire pour faciliter une compréhension et un alignement des résolutions "Say-on-Climate" à l'échelle mondiale.

LE SYSTÈME ALIMENTAIRE
ACTUEL GÉNÈRE

37%

DES ÉMISSIONS
MONDIALES (SOURCE :
NEWSIDENTIST)

3.3

MILLIARDS DE
PERSONNES VIVENT
DÉJÀ DANS DES ZONES
VULNÉRABLES SUR
LE PLAN CLIMATIQUE
(ESTIMATION GIEC)

* Source : [NewScientist](https://www.newscientist.com).

CLIMAT

66

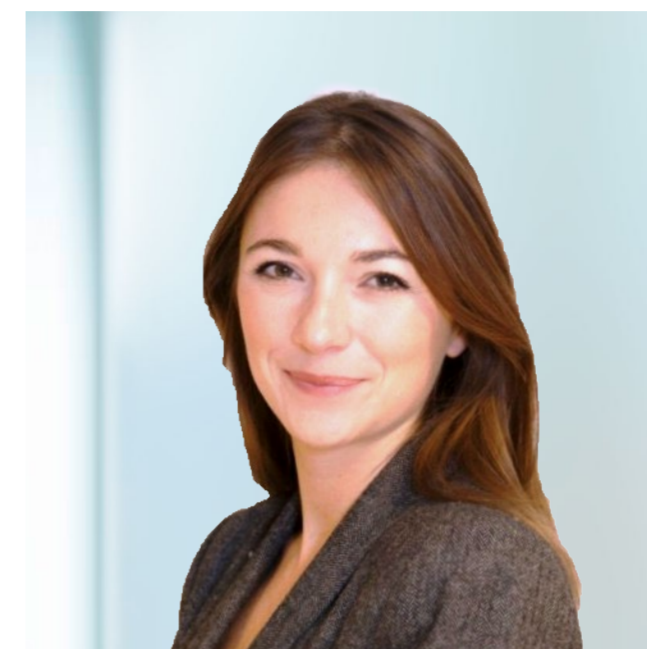
Pour l'heure, les résolutions de type 'Say-on-Climat' sont volontaires. Les entreprises sont libres de décider de la meilleure stratégie. À terme, elles pourraient faire l'objet d'un encadrement réglementaire, à l'instar des réglementations sur le reporting climatique."

Paula Meissirel

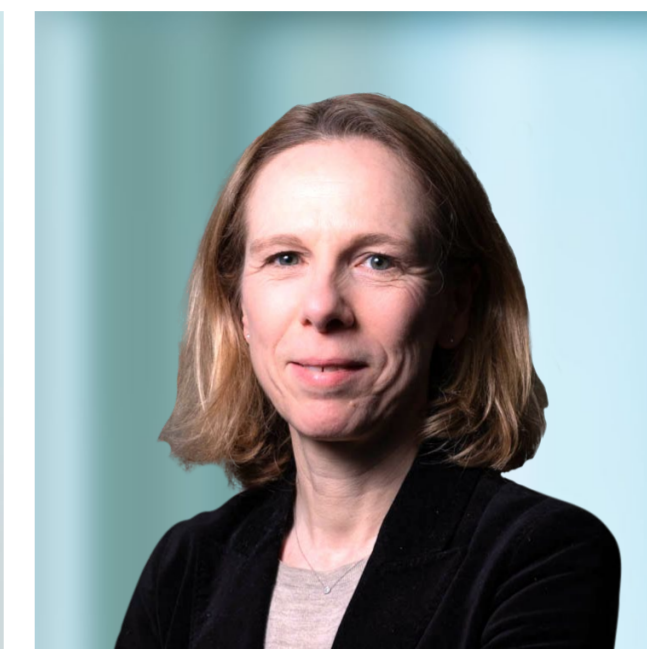
LES MARCHÉS ONT BESOIN DE TRANSPARENCE, LES CLIENTS DE CLARTÉ

La COP27 a également annoncé des normes de transparence et de reporting de plus en plus élevées, notamment le lancement en 2023 du référentiel de données [Net-Zero Data Public Utility](#) (NZDPU - Service public de la donnée Net-Zero), et l'intégration prévue par le [CDP](#) des normes IFRS 2 en 2024. Bien qu'il puisse être difficile de s'orienter dans la multitude des réglementations relatives à la finance durable,

celles-ci vont dans la bonne direction. Il reste néanmoins difficile pour l'industrie financière de s'ajuster à court terme, dans la mesure où diverses dispositions relatives à la réglementation en matière de finance durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR), à la taxonomie de l'Union européenne et à MIF 2 (Markets in Financial Instruments 2 - Marchés d'instruments financiers) entrent en application sans avoir été alignées au préalable. Au 4^e trimestre 2022, les fonds Articles 8 et 9 ont collecté 15,8 milliards d'euros, tandis



Paula Meissirel
Analyste Stewardship



Laurence Caron-Habib
Responsable des Affaires Publiques

66

La réglementation sur la finance durable continue d'évoluer afin de compléter ou clarifier certaines règles déjà applicables. Les principes directeurs restent ceux d'une plus grande transparence et d'une application harmonisée de ce nouveau cadre, ce qui est essentiel pour renforcer la confiance des investisseurs."

Laurence Caron-Habib

que les fonds Article 6 ont baissé de 3,3 milliards d'euros*, ce qui montre que la forte demande du marché reste intacte. Les gérants d'actifs ont un rôle-clé à jouer pour apporter de la clarté aux clients et aux investisseurs, afin que leurs préférences se traduisent par des résultats concrets qui contribuent à une économie mondiale plus juste et plus durable.

* [Morningstar Direct](#).

● BIODIVERSITÉ RÉPONDRE AUX BESOINS DE FINANCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ : UN APPEL AUX INVESTISSEURS

Plus de 50 % du produit intérieur brut (PIB) mondial est "modérément ou fortement dépendant" de la nature et des services écosystémiques, selon le [rapport 2020 du World Economic Forum](#) sur la nouvelle économie de la nature. Les marchés de capitaux sont appelés à agir.



Robert-Alexandre Poujade
Analyste ESG en charge
de la biodiversité

66

Le financement de la biodiversité n'aidera pas seulement les espèces et les écosystèmes à se rétablir, il est également important pour soutenir l'économie mondiale et réduire l'injustice sociale."

Les investisseurs étaient nombreux à la COP15, la Conférence des Parties sur la biodiversité, un fait nouveau mais opportun alors que les négociateurs soulignent l'urgence d'investir pour enrayer et inverser la perte de la nature d'ici à 2030. Alors que le manque de financement de la biodiversité est estimé à 700 milliards d'USD par, selon le [rapport "Financing Nature"](#), de l'Institut Paulson, le coût de l'inaction est encore plus élevé : un effondrement des services écosystémiques entraînerait des pertes annuelles estimées à 2 700 milliards d'USD d'ici à 2030, certains des

pays les plus pauvres étant les plus durement touchés, d'après la Banque mondiale. Tout comme l'atténuation du changement climatique, l'ampleur du défi plaide en faveur d'un financement mixte. Les investisseurs peuvent également agir par l'intermédiaire de fonds pour la biodiversité (un segment restreint mais en pleine expansion), de marchés du carbone et de crédits pour la biodiversité. Le stewardship – en engageant le dialogue à la fois avec les entreprises et les gouvernements – sera également d'une importance cruciale.

APPLIQUER LES LEÇONS EN MATIÈRE DE CLIMAT À LA BIODIVERSITÉ

Comment les investisseurs devraient-ils alors aborder la préservation de la biodiversité ? Lors de la COP15, les parties ont franchi une étape non contraignante mais importante vers plus de transparence, en acceptant [d'appeler les gouvernements](#) à prendre des mesures pour encourager les entreprises à divulguer leurs risques, dépendances et impacts en matière de biodiversité. Toutefois, pour transformer ces informations en données utiles à la prise de décision,

il faudra disposer d'indicateurs de biodiversité fiables. À l'avenir, les investisseurs peuvent tirer des enseignements précieux de leur expérience en matière d'indicateurs climatiques :

- Les risques liés à la biodiversité doivent être quantifiés à l'aide de paramètres clairement exprimés (par exemple, l'abondance moyenne des espèces au km²), conçus pour permettre aux investisseurs de comprendre les impacts de chaque entreprise sur la nature ainsi que leurs interdépendances avec celle-ci. Les impacts et les interdépendances doivent être séparés.

LES POPULATIONS D'ANIMAUX SAUVAGES ONT DIMINUÉ DE

69%

EN MOYENNE ENTRE 1970 ET 2018 SELON LE [RAPPORT "LIVING PLANET 2022"](#) DU WWF

109

MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS PLASTIQUES SE SONT ACCUMULÉS DANS LES RIVIÈRES SELON [LES PERSPECTIVES MONDIALES SUR LES PLASTIQUES](#) DE L'OCDE

• BIODIVERSITÉ



Valérie Charrière-Pousse
Responsable adjointe
des Actions européennes
à grande capitalisation



Adam Kanzer
Responsable Stewardship –
Amériques

• Une action efficace nécessite des objectifs précis. La science a pour ambition d'inverser la tendance à la disparition de la nature d'ici à 2030. Les investisseurs peuvent adopter des feuilles de route en matière de biodiversité, par exemple en donnant la priorité à des thèmes clés de la biodiversité tels que la réduction de la pollution plastique ou de la déforestation, mais ils ont besoin d'une combinaison de données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), de stewardship et d'allocation de capital pour atteindre leurs objectifs.

• La perte de la biodiversité représente un risque systémique. En tant que tel, un engagement à réduire les facteurs de perte de biodiversité doit être pris, en s'appuyant sur les meilleures données scientifiques disponibles. Les techniques de gestion de portefeuille ne suffisent pas à protéger contre ces risques. Un stewardship efficace, et notamment le dialogue avec les pouvoirs publics, sera également nécessaire.

DES OPPORTUNITÉS POUR LES GÉRANTS D'ACTIFS

La dynamique se met en place dans la sphère

de l'investissement, soutenue par des initiatives transversales telles que le CDP ou Nature Action 100. Les investisseurs ont ainsi la possibilité de s'engager activement auprès des entreprises tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement, en particulier auprès des plus gros pollueurs, que ce soit par le biais de l'engagement du dialogue avec les entreprises ou de plaidoyers en matière de politiques publiques. Inciter les entreprises à réduire leur empreinte sur la biodiversité et à s'efforcer d'inverser

56

Les investisseurs peuvent et doivent soutenir une réglementation cohérente, notamment en privilégiant l'accès à des données de qualité et des méthodologies innovantes. Ils seront ainsi mieux équipés pour engager le dialogue avec les entreprises et évaluer leurs progrès en la matière."

Valérie Charrière-Pousse

56

L'effondrement de la biodiversité touchera tous les aspects de nos vies et de nos économies. Nous devons agir maintenant pour mettre fin à la déforestation, mais nous devons aller plus loin, en nous engageant sur tous les facteurs clés de la perte de la biodiversité, notamment le changement climatique, le changement d'utilisation des terres, l'exploitation des espèces, les espèces envahissantes et la pollution, y compris l'utilisation de produits chimiques et de pesticides."

Adam Kanzer

la tendance à la perte de la biodiversité de la planète d'ici à 2030 est tout à fait conforme au rôle fiduciaire inscrit dans les principes pour l'investissement responsable (PRI). Préserver la nature est dans l'intérêt de tous.



● GÉOPOLITIQUE

CONCILIER LES RÉPONSES AUX DÉFIS À COURT TERME AVEC LES OBJECTIFS À LONG TERME DES INVESTISSEMENTS AYANT UNE APPROCHE DURABLE

Le climat, la géopolitique et les facteurs macroéconomiques se combinent pour faire de l'instabilité une constante plutôt qu'une rupture avec la norme – du moins pour un certain temps. La durabilité demeure le meilleur prisme à long terme pour comprendre les facteurs de crise et anticiper une économie bas carbone, inclusive et durable sur le plan environnemental. Si les défis peuvent être interconnectés, les solutions le sont également.



Jane Ambachtsheer
Responsable Globale
Sustainability

L'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) fait désormais partie du paysage, comme le montre la hausse des réglementations en matière de durabilité, qui sont passées de moins de 50 en 2015 à plus de 500 aujourd'hui*. Les investisseurs signataires des PRI (Principes pour l'investissement responsable) gèrent aujourd'hui plus de 100 000 milliards de dollars d'actifs. Les efforts des PRI et d'autres groupes de l'industrie financière ont contribué à mettre un terme au débat sur le devoir fiduciaire. La pertinence de la durabilité



Alexander Bernhardt
Responsable Global de la
recherche Environnementale,
Sociale et de Gouvernance (ESG)

en tant que moteur de croissance séculaire ne devrait plus être remise en question et est essentielle pour faire face au contexte actuel, avec des opportunités pour les gérants actifs. Lorsque l'instabilité règne, nous avons plus que jamais besoin d'institutions médiatrices efficaces pour poursuivre l'intégration ESG et mettre en place une réglementation propice à l'investissement des milliers de milliards nécessaires à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans le monde. Les investisseurs doivent participer à la conversation en temps



Ce que nous pouvons désormais affirmer avec une certaine certitude, sur la base de la recherche des PRI, c'est que l'intégration ESG au niveau des entreprises et des fonds d'investissement conduit plus souvent à de meilleurs résultats financiers**."

**Jane Ambachtsheer
et Alexander Bernhardt**

de crise et au-delà, afin de plaider en faveur d'une réglementation constructive et cohérente à l'échelle mondiale.

LES RÉACTIONS À COURT TERME DÉFINISSENT L'AGENDA À LONG TERME

La guerre en Ukraine et ses conséquences sont un exemple de défis interconnectés, du changement climatique à la sécurité énergétique et à l'inflation. En 2022, les chocs d'approvisionnement en énergie ont ébranlé les prix mondiaux des matières premières et l'inflation, obligeant l'Europe à repenser ses politiques énergétiques. En conséquence,

* Source : Preqin.

** RI Quarterly vol. 10
Jan. 2017, PRI.

• GÉOPOLITIQUE

66

Examiner les interconnexions entre les moteurs des révolutions industrielles précédentes et les avancées technologiques antérieures peut aider à évaluer le rôle et la valeur des technologies d'aujourd'hui : s'agit-il de solutions rapides indépendantes ou d'éléments vitaux d'une nouvelle infrastructure environnementale ?”

Edward Lees & Ulrik Fugmann



Edward Lees
Co-responsable de l'équipe de gestion spécialisée sur les stratégies environnementales



Ulrik Fugmann
Co-responsable de l'équipe de gestion spécialisée sur les stratégies environnementales

les pays européens ont choisi de diversifier leurs approvisionnements en énergie en incluant davantage de gaz et de charbon comme palliatif, une décision qui pourrait prolonger la dépendance à l'égard des combustibles fossiles. Pour que l'Union européenne (UE) atteigne ses objectifs climatiques, cette mesure doit rester temporaire. Selon nous, mieux vaudrait valoriser les projets bas carbone à court terme afin d'accroître la résilience future. Non seulement les infrastructures d'énergie propre sont plus rapides à développer que

les infrastructures thermiques ou nucléaires, mais elles renforcent la sécurité de l'approvisionnement tout en étant déflationnistes. Cette logique est à l'œuvre dans la loi américaine sur la réduction de l'inflation (*US Inflation Reduction Act*), qui prévoit près de 400 milliards de dollars de mesures incitatives pour les programmes d'énergie propre. Les investissements ayant une approche durable doivent s'inscrire dans le long terme mais agir dès maintenant. L'année écoulée a montré que cette approche peut être difficile à traduire en termes politiques pour les régulateurs.

LA RÉGLEMENTATION COMME CERCLE VERTUEUX

Les systèmes de tarification du carbone, qui visent à décourager les émissions de gaz à effet de serre (GES), illustrent ce problème. Face à la flambée des prix du SEQE (Système d'échange de quotas d'émission) de l'Union européenne (EU-ETS – *European Union Emission Trading System*) en 2022, la Commission Européenne a réagi en apportant une aide financière aux participants au système et en incluant les quotas de l'Union européenne (EUAs – *European Union Allowances*) dans le financement

du plan RePowerEU. Bien que compréhensibles compte tenu des contraintes politiques actuelles, ces choix reflètent l'idée selon laquelle, en cas de crise, l'aide à court terme justifie un compromis au détriment des objectifs de durabilité à long terme. Cela ne doit pas nécessairement être le cas. Une autre approche consiste à accepter, et non à éviter, la hausse des prix du carbone et ses externalités positives. La réglementation européenne pourrait aller plus loin en taxant les émissions transfrontalières, ce qui mettrait sur un pied d'égalité les entreprises soumises aux règles du SEQE

de l'UE tout en poussant les marchés exportateurs à mettre en place leur propre taxe sur le carbone. Dans le même temps, les entreprises de l'UE qui décarboniseront en premier bénéficieront d'un avantage concurrentiel en vendant des quotas de mieux en mieux valorisés. Les citoyens devraient être encouragés à s'associer à ces efforts, par exemple par des incitations à utiliser l'énergie électrique, ce qui créerait une belle synergie avec les initiatives susmentionnées. De manière plus globale, l'atténuation du changement climatique nécessite des changements structurels

58%

DES MALADIES INFECTIEUSES AUXQUELLES L'HUMANITÉ EST CONFRONTÉE DANS LE MONDE ONT ÉTÉ AGGRAVÉES À UN MOMENT OU À UN AUTRE PAR DES ALÉAS CLIMATIQUES, SELON LE [MAGAZINE NATURE](#)

● GÉOPOLITIQUE



Maya Bhandari
Responsable Globale des investissements Multi-actifs

66

L'ampleur du plan de relance NextGenerationEU, d'une valeur de 2 000 milliards d'euros, témoigne de la compréhension, aux plus hauts niveaux de décision, du fait que nous avons besoin d'une Europe non seulement plus verte, mais aussi plus numérique et plus résiliente."

Maya Bhandari

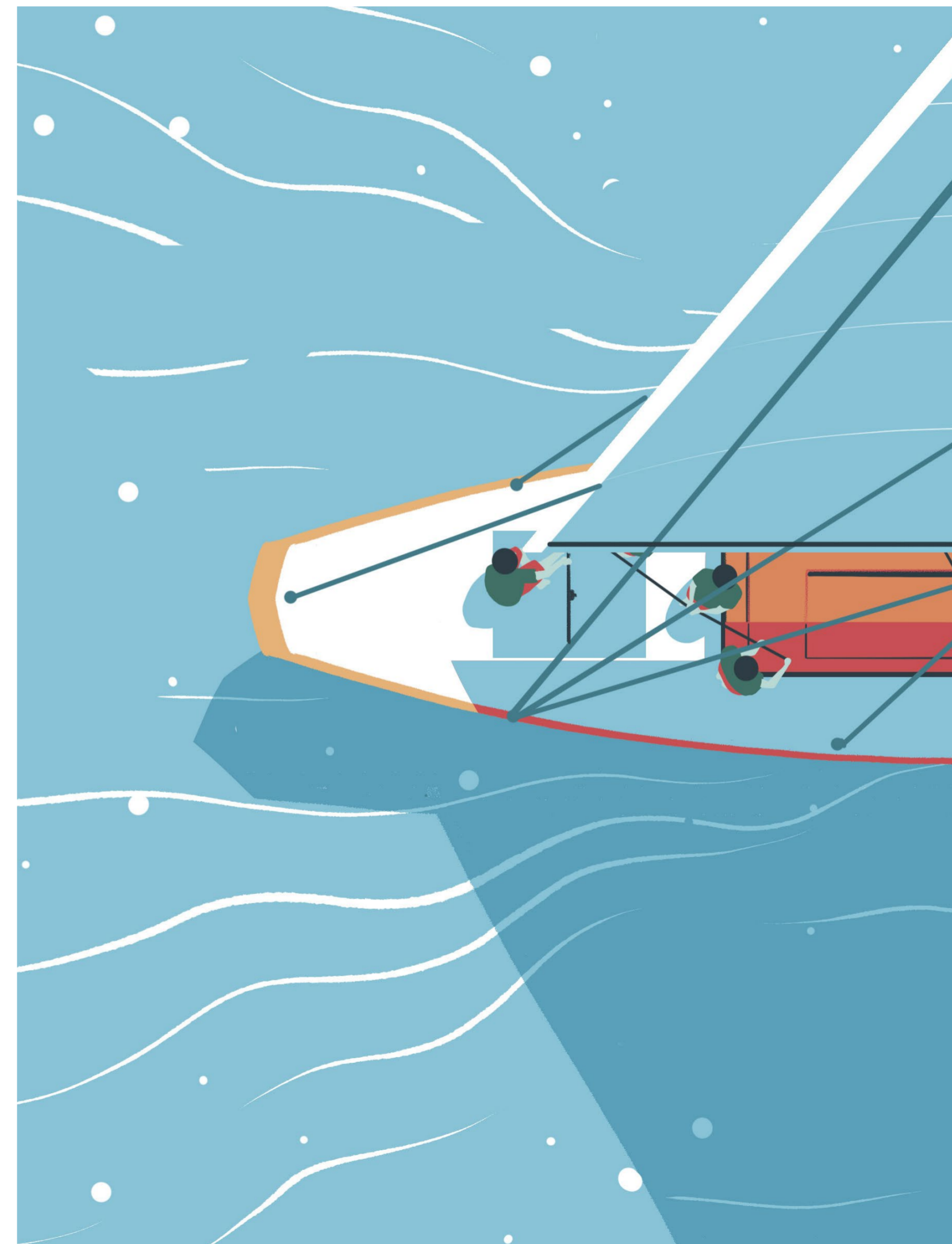
et des politiques ambitieuses reflétant le fait que nous vivons dans un monde interconnecté. À ce titre, elle ne peut être dissociée de la géopolitique, de la sécurité alimentaire, de la perte de la biodiversité ou même de la santé publique : selon [le magazine Nature](#), 58 % des maladies infectieuses auxquelles l'humanité est confrontée dans le monde ont été aggravées à un moment ou à un autre par des aléas climatiques. Les investisseurs peuvent contribuer à cette dynamique par le vote et l'engagement, mais surtout en investissant dans les principaux moteurs technologiques d'une économie future résiliente.

FINANCER LES INFRASTRUCTURES DE LA "RÉSILIENCE INTERCONNECTÉE"

La durabilité et l'efficacité sont au cœur de la promesse de "l'industrie 4.0". Comme lors des précédentes révolutions industrielles, elle émergera à partir d'une plateforme d'infrastructure - basée sur des avancées telles que l'usine intelligente, les systèmes autonomes, l'impression 3D et l'apprentissage automatique. La combinaison de ces technologies pourrait permettre une utilisation toujours plus efficace des capacités et des ressources,

et inaugurer une économie de partage fondée sur des approches "open source" de l'information et de l'innovation. Il faut veiller à ne pas rejeter ce nouveau paradigme. Tout au long de l'histoire, l'hypothèse selon laquelle les produits et services de rupture conserveraient des coûts marginaux élevés et une croissance linéaire a été démentie. Ainsi, en 2012, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) prévoyait que la production mondiale d'énergie solaire atteindrait 550 TWh en 2030 - elle a dépassé les 1 000 TWh

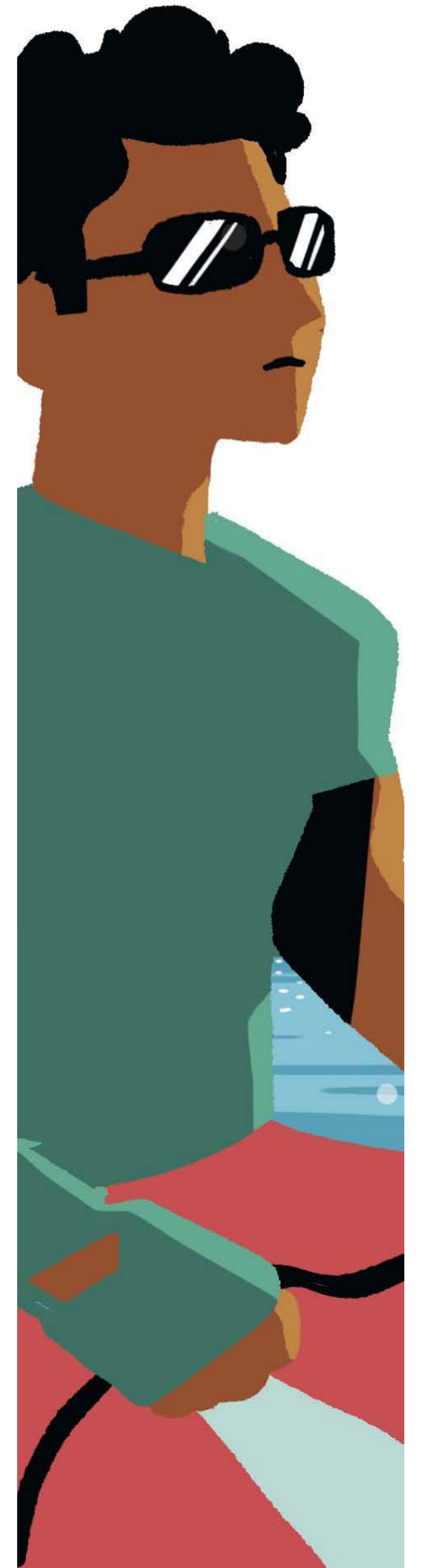
en 2021. Malgré ces promesses, les investisseurs qui cherchent à rejoindre ce nouveau paradigme sont confrontés à plusieurs impératifs, qui ne sont pas sans défis. Le premier consiste à comprendre l'ampleur et l'interdépendance des défis et des opportunités à venir. Le deuxième consiste à identifier les entreprises qui survivront et prospéreront, et pas seulement les tendances montantes. Le troisième repose sur la conviction de viser des résultats environnementaux positifs dans le cadre d'une approche sans contrainte de l'investissement.





NOTRE APPROCHE

Dans le cadre de l'élaboration de notre Stratégie Globale *Sustainability* (GSS) lancée en 2019, nous avons renforcé notre philosophie d'investissement grâce à un ensemble de convictions en matière de durabilité.



ÉDITORIAL



Jane Ambachtsheer
Responsable Globale *Sustainability*

La durabilité est au cœur de notre stratégie d'investissement et 2022 a été une année dynamique dans ce domaine pour les investisseurs. Les marchés ont été impactés par le conflit en Ukraine ainsi que par les inquiétudes concernant la sécurité énergétique et l'inflation. Dans le même temps, les investisseurs ont dû gérer la complexité de la mise en œuvre de la dernière phase de la réglementation européenne en matière de finance durable (*Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR*). Dans ce contexte, nous sommes restés concentrés sur notre mission : délivrer des rendements durables à nos clients.

En effet, nous constatons de plus en plus que nos clients partagent notre passion pour la durabilité, qu'ils échangent avec nous sur notre feuille de route « *Net Zero* », qu'ils nous questionnent sur notre vision en matière de biodiversité ou sur la manière d'accroître la diversité au sein des entreprises dans lesquelles ils investissent. Ce n'est pas un hasard : nos clients choisissent de plus en plus de travailler avec nous, en partie sur la base de nos références en matière de durabilité. Cela renforce notre engagement à affirmer notre ambition comme à améliorer nos processus et nos résultats.

Au cours de l'année écoulée, nous avons réalisé des progrès significatifs sur plusieurs fronts, comme le démontrent,

je l'espère, les pages de ce rapport. Nous avons également renforcé nos liens au sein du Groupe BNP Paribas, qui est lui-même une source importante d'engagement et de capital intellectuel en matière de durabilité. Un exemple en est la nouvelle *Business Unit* « *Private Assets* » intégrée au sein de BNP Paribas Asset Management et qui rassemble des équipes de différentes entités du Groupe BNP Paribas, spécialisées dans le financement des entreprises, les actifs réels et les fonds d'actifs privés, avec pour principe directeur la durabilité.

Pour ce qui est de l'avenir, nous lancerons d'ici la fin de l'année une mise à jour de notre Stratégie Globale *Sustainability*, publiée en 2019. Elle se concentrera sur nos principaux facteurs de différenciation : placer la durabilité au cœur de notre culture ; exercer une stratégie de vote et d'engagement audacieuse ; et appliquer une approche scientifique et transparente pour la recherche et la mise en œuvre de notre stratégie en matière de durabilité. Notre mise en œuvre du règlement SFDR en est le reflet. Au cours des trois prochaines années, nous donnerons également la priorité à l'évolution de notre méthodologie et de notre offre en matière d'investissement à impact, ainsi qu'à la manière dont nous abordons l'investissement dans les marchés

émergents – où de nombreuses opportunités pour obtenir des résultats plus durables existent. Enfin, notre stratégie est tournée vers l'intérieur, explorant la manière dont nous pouvons continuer à soutenir nos équipes en les formant au développement durable (un sujet abordé dans ce rapport), à communiquer clairement aux clients sur nos activités en matière de durabilité, et à faire évoluer notre plateforme de données et de recherche ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Nous sommes heureux de constater que notre travail est de plus en plus reconnu par l'industrie, que ce soit en étant classé premier dans l'étude « *Fulfilling the Promise* », menée par *Majority Action*, en étant classé deuxième parmi les 77 plus grands gérants d'actifs au monde sur le thème du développement durable dans le rapport « *Point of No Returns* » de *ShareAction*, ou en recevant de

nombreuses récompenses telles que le meilleur fournisseur ESG/SRI de l'année, décerné par *European Pensions*. Nous sommes également heureux de consolider notre position sur le marché thématique durable (2^e gérant d'actifs sur les thématiques durables pour les stratégies actives en Europe au 31 décembre 2022). Nous continuons également à nous concentrer sur l'intégration de l'ESG dans notre offre de fonds, avec 89% des encours de nos fonds ouverts domiciliés en Europe classés Articles 8 ou 9 selon SFDR. En assumant notre rôle de « *future maker* » : nous travaillons dur pour comprendre comment le monde évolue et pour utiliser notre capacité à dialoguer afin de façonner un avenir qui servira au mieux les intérêts de nos clients. Nous nous réjouissons de poursuivre cette collaboration avec nos clients et de l'initier avec de nouveaux clients en 2023. Nous vous remercions de votre confiance.

**NOUS CONSTATONS QUE NOS CLIENTS
PARTAGENT NOTRE PASSION
POUR LA DURABILITÉ.**

LES 6 PILIERS DE NOTRE APPROCHE

Notre approche de la durabilité repose sur six piliers. Ensemble, ces derniers renforcent la façon dont nous investissons, y compris la façon dont nous proposons des idées d'investissement, construisons des portefeuilles optimaux, contrôlons les risques et nous engageons auprès des entreprises et des marchés. Elle est conçue pour répondre aux divers besoins de notre vaste clientèle tout en protégeant ses intérêts.



* Les « 3E » : transition Énergétique, protection de l'Environnement, Égalité et croissance inclusive

NOTRE APPROCHE EN PRATIQUE

Notre approche de la durabilité commence par une philosophie d'investissement, un ensemble de convictions sous-jacentes qui éclairent les équipes d'investissement lorsqu'elles gèrent leurs fonds. Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) pertinentes sont intégrées dans les philosophies d'investissement.

Au moment de générer des idées, les équipes d'investissement réfléchissent de manière générale aux futures opportunités d'investissement. L'intégration de critères ESG leur permet d'inclure ou de rejeter des opportunités, en considérant ces critères. Par exemple, certaines stratégies identifient en priorité les titres les mieux notés d'un point de vue ESG (dans leur univers d'investissement) pour une analyse financière complémentaire.

Lors de la construction du portefeuille, les critères ESG peuvent être utilisés pour sélectionner les entreprises, surpondérer ou sous-pondérer certains titres, ou orienter les portefeuilles. Par exemple, un grand nombre de nos portefeuilles multifactoriels ont tendance à sous-pondérer des titres à forte intensité carbone et privilégient ceux à haute performance ESG.

En ce qui concerne la gestion des risques, nous avons l'obligation fiduciaire envers nos clients de prendre tous les risques en considération, ESG et durabilité compris.

Notre activité de vote par procuration est dirigée par notre équipe Stewardship, qui assure la liaison avec les gérants de portefeuille pour inclure leurs remarques sur les votes stratégiques. Le dialogue avec les entreprises sur les sujets de gouvernance et de durabilité est généralement mené par cette même équipe, tandis que les équipes d'investissement évoquent les sujets ESG lors de leurs rencontres régulières avec les entreprises.

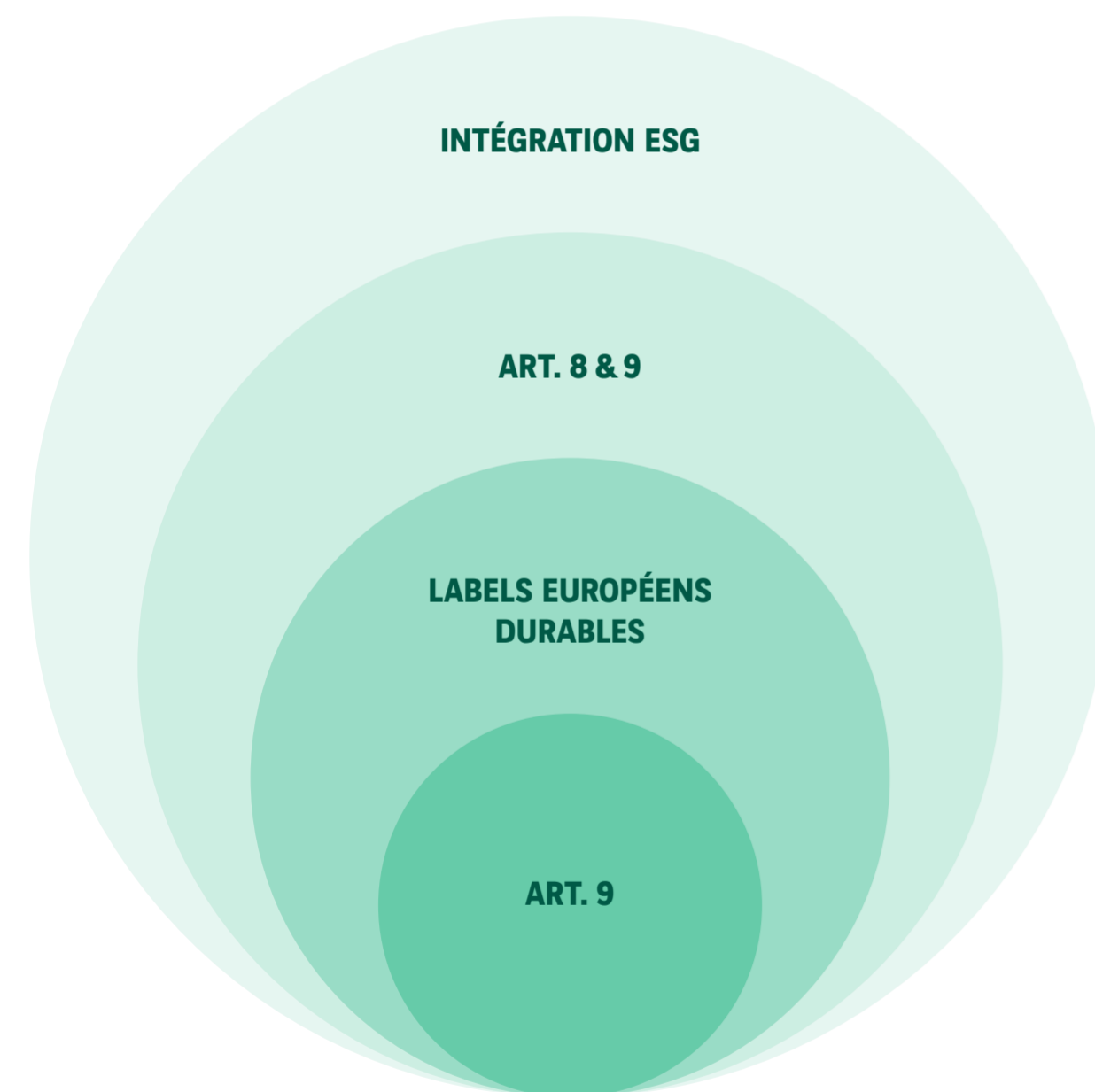
Conformément à nos principes d'intégration ESG, nous surveillons le score ESG et l'empreinte carbone des investissements par rapport à leurs indices de référence dans le but qu'ils soient meilleurs que ces derniers. Nous communiquons ces deux indicateurs de performance clés (*Key Performance Indicators* – KPI) à nos clients pour qu'ils puissent mieux comprendre l'incidence de leurs portefeuilles.

Nous pensons que notre approche fournit un cadre solide pour intégrer et gérer les risques et les opportunités liés au développement durable dans le processus d'investissement.

LES 6 PILIERS DE NOTRE APPROCHE

CLASSIFICATION DES PRODUITS

Nous avons pour objectif de classer nos produits de manière cohérente et transparente pour nos clients. C'est pourquoi les caractéristiques de nos produits, y compris celles en matière de durabilité, sont décrites dans la documentation légale de nos fonds.



306,8 milliards d'euros d'encours intégrant des critères ESG

Application de contraintes permettant la classification en Articles 8 & 9 ou de la politique de Conduite Responsable de l'Entreprise de BNPP AM (incluant l'exclusion de certains secteurs).

235,9 milliards d'euros d'encours de produits classés Articles 8 ou 9 (selon SFDR)

Application d'une contrainte ESG qui consiste, par exemple, en l'obtention d'un score ESG supérieur à celui de l'univers d'investissement de référence. Cette contrainte est contrôlée et présentée dans la documentation légale des fonds.

121,9 milliards d'euros d'encours bénéficiant d'un label durable en Europe

Fonds bénéficiant d'un ou plusieurs labels délivrés par des États ou des organisations indépendantes, tels que le « Label ISR », « Towards Sustainability », « LuxFlag », etc. Les critères d'obtention de ces labels reposent sur des critères stricts qui sont régulièrement contrôlés par de tierces parties.

20 milliards d'euros d'encours pour les fonds classés Article 9 (selon SFDR)

Fonds ayant un objectif d'investissement durable.



Nous adaptons continuellement notre gamme de produits pour intégrer les critères de durabilité de manière plus approfondie. Nous appliquons la réglementation tout en répondant aux besoins, divers et évolutifs, de nos clients. L'enjeu est d'assurer la cohérence de notre gamme de produits et de prendre en compte l'évolution du marché et des normes réglementaires. ”

Pierre Moulin

Membre du Comité Exécutif et Responsable Mondial des Produits et du Marketing Stratégique



GOUVERNANCE DÉDIÉE À NOTRE APPROCHE DE LA DURABILITÉ

Nous attendons des entreprises dans lesquelles nous investissons qu'elles respectent des normes de gouvernance élevées, y compris sur les questions de durabilité, et nous nous attachons à faire de même pour nos activités. Notre approche de la durabilité s'inscrit dans un cadre de gouvernance à l'échelle de l'entreprise.

Ce cadre veut que **nos politiques et pratiques de durabilité soient intégrées et correctement mises en œuvre dans l'ensemble de nos activités, et que toutes les nouvelles initiatives soient bien conçues, bien structurées et déployées efficacement.**

Cela signifie également que les connaissances et les perspectives uniques des différentes équipes d'investissement et fonctions supports peuvent être mises à profit et diffusées de façon appropriée.

Le but principal de ce cadre est de respecter nos engagements et de veiller à servir au mieux les intérêts de nos clients.

Notre système de gouvernance a pour objectif d'assurer la surveillance, au niveau du conseil d'administration et de la direction générale, de la mise en œuvre de notre Stratégie Globale *Sustainability* et de notre stratégie d'entreprise.

Sur le plan opérationnel, il s'agit d'un mécanisme efficace pour veiller à ce que nos politiques et processus correspondent à notre objectif tout en assurant une communication permanente entre les parties prenantes.

COMITÉ EXÉCUTIF DE BNPP AM

Supervision stratégique de notre approche de la durabilité

Administrateur Directeur Général (président), Responsable Global des Gestions, Responsable du *Global Client Group*, Responsable Monde des Ressources Humaines, Responsable Global Finance, Stratégie et Participations, Responsable Mondial des Produits et du Marketing Stratégique, *Global Chief Operating Officer*

COMITÉ SUSTAINABILITY

Supervise et valide notre approche de la durabilité

Administrateur Directeur Général (président), membres du comité d'investissement, Responsable Mondial des Produits et du Marketing Stratégique, Responsable Globale *Sustainability*, Responsable Global de la recherche ESG, Responsable Monde du *Stewardship*, Responsable du *Global Client Group*, Responsable Mondial du Marketing, Responsable Marque et Communication

COMITÉ D'INVESTISSEMENTS

Approuve les méthodologies de développement durable et surveille l'intégration ESG

Responsable Global des Gestions (président), Directeurs des investissements de chaque pôle de gestion, Responsable Globale *Sustainability*, Responsable *Global Trading*, Responsable de la recherche macroéconomique, Chef de Cabinet du Responsable Global des Gestions

COMITÉ STEWARDSHIP

Examine les votes et la mise en œuvre de l'engagement

Administrateur Directeur Général, Responsable Global des Gestions, CIO Actions (co-président), CIO Obligations, CIO MAQS, Responsable Globale *Sustainability* (co-présidente), Responsable du *Global Client Group*, Responsable Conformité, Responsables Monde et Régionaux du *Stewardship*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BNPP AM FRANCE

Approuve la politique de vote et le rapport annuel *Sustainability*

La direction de BNPP AM et un administrateur indépendant

COMITÉ MONDIAL DES PRODUITS

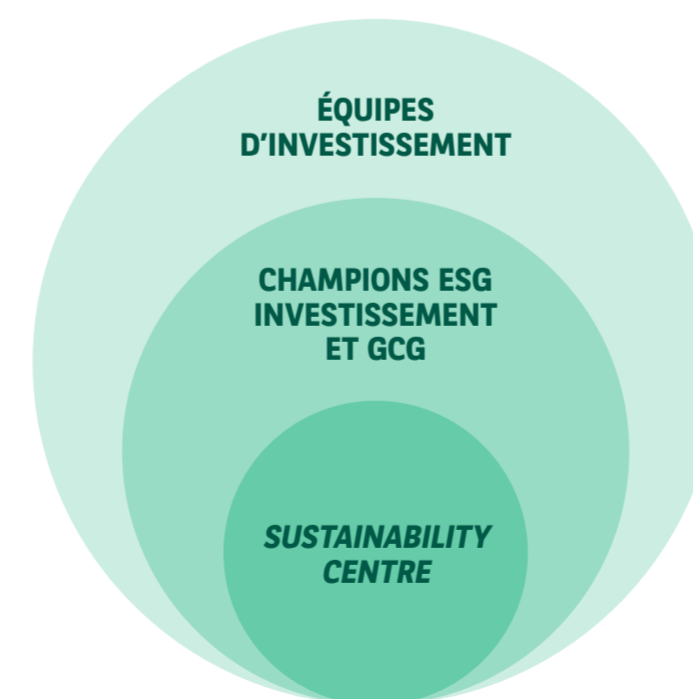
Approuve, entre autres aspects, les caractéristiques en matière de durabilité des produits

Responsable Mondial des Produits et du Marketing Stratégique (président), Responsable de la Stratégie Produit, Représentants de la Conformité, des Risques, du Juridique, des Gestions, du *Sustainability Centre*, du *Global Client Group* et du Marketing

COMITÉ EXÉCUTIF RSE

Supervise la mise en œuvre de notre démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE)

Responsable Mondial du Marketing, *Global Chief Operating Officer*, Responsable Monde des Ressources Humaines, Responsable Marque et Communication, Responsable Ventes Europe, Responsable de la RSE (président)



PROJET DE RÉGLEMENTATION DURABLE

Responsable Mondial des Produits et du Marketing Stratégique (co-président), Responsable Globale *Sustainability* (co-présidente), membres de divers autres départements.

Il supervise l'élaboration et la mise en œuvre des méthodologies, définitions, informations et processus liés à la réglementation.

- La mise en œuvre est surveillée par nos systèmes de contrôle interne
- Intégré dans la gouvernance durable du Groupe BNP Paribas

RESSOURCES

Nous sommes convaincus qu'en réalisant pleinement leur potentiel, nos collaborateurs ont un impact plus significatif sur le monde. Pour ce faire, nous façonnons une culture de responsabilisation individuelle et un environnement de travail inclusif et inspirant. En outre, nous avons adopté une philosophie d'investissement intégrant la durabilité qui oriente nos produits, notre organisation, nos processus mais aussi d'autres aspects de notre activité, nous aidant ainsi à bâtir, selon nous, une culture de la durabilité et à concrétiser notre stratégie d'entreprise.

UNE ÉQUIPE FORTE AVEC DES ANTÉCÉDENTS DIVERS...

- Conseil
- Engagement auprès des instances politiques
- Organisations non gouvernementales (ONG)
- Organisations intergouvernementales
- Agence de notation
- Investissement
- Analyse financière
- Ventes et marketing
- Industrie

... ET UN RÉSEAU DE PLUS DE 150 CHAMPIONS ESG

SUSTAINABILITY CENTRE

Le *Sustainability Centre* est une équipe composée d'experts ESG qui pilotent notre approche de la durabilité. En 2022, de nouvelles compétences ont été ajoutées à l'équipe, notamment un spécialiste ESG qui se concentre sur les actifs privés et une gestionnaire de projet RSE qui nous aide à mettre en œuvre des initiatives RSE axées sur les employés et la communauté.

Le *Sustainability Centre* est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de notre Stratégie Globale *Sustainability*, des recommandations d'intégration ESG, de la politique de vote et d'engagement et de la «conduite responsable de l'entreprise», ainsi que de nos objectifs ambitieux en matière de transition énergétique, de protection de l'environnement et d'égalité. Il joue un rôle essentiel dans la mesure, le suivi et le reporting de l'impact et des progrès de BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) en matière de durabilité.

L'équipe de recherche ESG du *Sustainability Centre* fournit aux équipes d'investissement de la recherche, des analyses et des données aux niveaux des entreprises et des secteurs. Elle soutient également ces équipes dans leurs efforts pour intégrer les risques et les opportunités liés au développement durable dans les stratégies d'investissement.

Les observations de nos analystes ESG s'appuient sur une multitude de données et de sources de recherche externes. Ils animent également des sessions de formation au sein de l'organisation.

Les membres du *Sustainability Centre* sont hautement qualifiés et disposent d'une vaste expérience en la matière. Plus de la moitié des membres de l'équipe s'identifient comme des femmes et nous avons des membres de l'équipe à Boston, Hong Kong, Londres, New York, Paris et Singapour. Cela signifie qu'ils apportent non seulement une expertise régionale à l'équipe mondiale, mais sont également en mesure

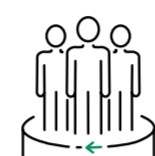
de travailler en étroite collaboration avec les équipes locales d'investissement et de vente.

RÉSEAU TRANSVERSAL ET INTERNATIONAL D'EXPERTS EN FINANCE DURABLE

De nombreux membres du *Sustainability Centre* et un certain nombre de nos champions ESG font partie du réseau transversal et international d'experts en finance durable (*Network of Experts in Sustainability Transition - NEST*) du Groupe BNP Paribas. Les membres du NEST travaillent non seulement au sein de leurs activités et entités, mais aussi dans l'ensemble du Groupe pour partager leurs connaissances et soutenir les clients dans leurs transitions.

Le réseau comprend **plus de 500 employés**

SUSTAINABILITY CENTRE



30
experts
de l'ESG

présents sur 3 continents
(Asie, Europe et Amérique du Nord)



20
nouvelles
recrues

Depuis 2017



+13
ans

Expérience professionnelle moyenne



11
langues
parlées

Chinois, néerlandais, anglais, français, allemand, grec, hongrois, italien, portugais, russe, espagnol

et, depuis sa création fin 2021, **il a organisé 27 webinaires sur un large éventail de sujets liés à la finance durable, auxquels ont participé plus de 3 000 personnes.**

CHAMPIONS ESG

Notre réseau de plus de **150 Champions ESG** joue **un rôle essentiel** en faisant le lien entre nos équipes d'investissement et commerciales et avec notre *Sustainability Centre*. Le réseau est soutenu par les responsables de notre *Sustainability Centre* et les équipes Produits et Marketing stratégique. Ils sont experts en la matière au sein de leurs équipes d'investissement ou commerciales, suivent une formation spécialisée et ont des objectifs de performance liés à leurs responsabilités.

Ils se réunissent tous les mois et bénéficient de formations et de séances d'information pour actualiser leurs connaissances sur les évolutions des marchés ESG, de notre méthodologie ESG, de nos politiques d'exclusion et de nos activités de *Stewardship*.

Parmi les sujets abordés en 2022 :

- Les mises à jour de nos différentes méthodologies de notation ESG.
- Les changements réglementaires à venir, y compris le règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) et la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID).
- Notre feuille de route «*Net Zero*» et l'empreinte biodiversité de nos portefeuilles.
- Les avancées de la COP27 (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques - CCNUCC) et de la COP15 (Convention des Nations unies sur la diversité biologique - CNUDB).
- Le point sur notre politique de vote 2022 et résultats de la saison de vote 2021 ainsi que les mises à jour du comité de vote par procuration.
- Un examen de notre stratégie en matière de données ESG.



DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL : SUSTAINABILITY ACADEMY @AM

CONTEXTE

Nous avons conscience que le développement durable et les enjeux ESG évoluent rapidement et qu'il est essentiel que nos collaborateurs suivent le rythme des changements pour atteindre leurs objectifs. Nous pensons également que la formation en matière de développement durable est un levier clé pour bâtir une culture solide, attirer et fidéliser nos employés et s'assurer que soyons à la hauteur de notre stratégie.

ACTION

Nous investissons de manière significative pour nous assurer que nos employés disposent des connaissances les plus récentes sur les questions de durabilité. En 2022, nous avons formalisé notre approche de formation en matière de développement durable en créant un programme dédié, la Sustainability Academy @AM.

Il existe **six parcours de formation différents** pour nos employés, adaptés aux besoins de formation de nos collaborateurs. Chaque parcours de formation dure entre 4 et 15 heures et certains collaborateurs doivent en outre obtenir une certification externe. Nous avons déployé ces parcours de formation pour tous les employés en 2022 et l'achèvement de la formation a été formalisé dans les plans de développement personnel de plusieurs de nos employés pour 2023.

Voici quelques points forts des formations développées en 2022 :

- Le lancement d'une [formation en ligne « Sustainable Investing Primer »](#), élaborée en collaboration avec le CFA Institute, afin de faire comprendre l'importance d'acquérir des compétences en matière d'ESG. Nous l'avons intégrée dans certains parcours de formation et l'avons mise à la disposition de nos clients.
- Faire du **Net Zero** le thème central de notre symposium annuel de trois jours sur l'investissement, qui s'est concentré sur la manière dont les stratégies peuvent être intégrées et utilisées au sein de nos portefeuilles.
- Conception d'un **atelier de trois heures** pour nos équipes de vente sur notre Stratégie Globale *Sustainability*.
- Intégrer le développement durable dans notre programme de formation FAME (*Financial & Asset Management Expertise*) et dans notre série de présentations « démystifications », destinées à un large éventail de collaborateurs, avec un accent mis cette année sur le changement climatique et les réglementations en matière de finance durable.
- L'organisation d'un certain nombre [d'ateliers « la Fresque du Climat »](#) ouverts à tous les collaborateurs. Ces ateliers interactifs de trois heures sont conçus pour enseigner les bases scientifiques du changement climatique et les mesures que les individus et les entreprises peuvent prendre pour le combattre.

RÉSULTATS

Nous sommes satisfaits du niveau d'adoption de la stratégie de formation, les employés ayant consacré en moyenne 3 heures et 13 minutes à des formations internes liées au développement durable en 2022.

En plus de la formation interne :

- **470 employés** ont reçu une certification externe en finance durable telle que la Certification AMF Durable, *CFA Certificate in ESG Investing* ou *Certificate in Climate and Investing*, *EFFAS Certified ESG Analyst*, ou l'un des certificats proposés par les PRI.
- **Parmi les 470 employés ayant obtenu une certification externe, 17 employés** ont suivi un programme de certification développé par le Groupe BNP Paribas avec l'*Institute for Sustainable Leadership* (CISL) de l'Université de Cambridge. Le *CISL Positive Impact Business Certified Training* est une formation de 7,5 jours, dispensée en ligne et en personne en 2022, sur une période de trois mois, et portant sur la finance et le développement durables. À l'issue de cette formation, les diplômés sont devenus des pionniers de l'impact positif, une communauté d'experts internes en développement durable qui développent des projets ayant un impact positif au sein de l'organisation. En outre, **98 employés** ont suivi **une version en ligne de 8 heures** de la formation.

Nous avons ajouté des questions sur les compétences en matière de développement durable à notre dernière enquête de satisfaction interne et **77 % d'entre eux ont déclaré qu'ils disposaient du niveau de formation adéquat en matière de développement durable pour exercer leurs fonctions.**

Nous pensons avoir développé une stratégie efficace pour garantir que nos employés disposent des compétences et des connaissances dont ils ont besoin pour nous aider à mettre en œuvre notre stratégie à long terme. Cependant, le développement durable évolue rapidement et nous prévoyons d'introduire de nouveaux sujets et d'approfondir les sujets existants en 2023 pour continuer à les maintenir à jour. Nous nous attendons également à ce que le pourcentage d'employés qui terminent leur parcours de formation augmente de manière significative en 2023, car nous avons recommandé aux employés d'ajouter l'achèvement de la formation à leurs plans ou objectifs de développement personnel.

470 employés ont reçu une certification externe en finance durable

77 % des employés ont déclaré avoir reçu le niveau de formation adéquat en matière de développement durable pour exercer leurs fonctions.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Nous avons considérablement renforcé l'alignement de notre politique de rémunération avec nos objectifs de durabilité au cours des dernières années, en les intégrant à l'évaluation des performances, à l'attribution de primes et au développement professionnel de nos employés.

Notre stratégie de rémunération vise à mettre en place une politique et des pratiques de rémunération saines, responsables et efficaces. Elle vise notamment à éviter les conflits d'intérêts, à protéger les intérêts des clients et à décourager la prise de risques excessifs.

Nous utilisons des objectifs pour aligner les activités du collaborateur avec les buts de l'entreprise. Les rôles et responsabilités liés au développement durable sont définis pour un ensemble de fonctions internes clés, les plus étroitement impliquées dans la mise en œuvre de notre Stratégie Globale *Sustainability*. Dans le cadre de ces fonctions, des objectifs précis liés à la durabilité sont assignés et transmis aux équipes et aux collaborateurs. À la fin de l'année, la réalisation de ces objectifs est évaluée au cours d'entretiens annuels, moments déterminants pour définir les primes de rémunération variable annuelles. De plus, pour de nombreux postes, comme ceux de nos champions ESG, comptent parmi leurs objectifs annuels le suivi d'une formation ESG obligatoire.



Nous continuons à assigner des objectifs liés au développement durable auprès de certaines catégories de collaborateurs, notamment les membres de toutes les équipes de gestion et une grande partie de nos équipes de vente, ainsi que nos champions ESG.

Ont ainsi été assignés des objectifs aux équipes suivantes :

Comité exécutif :

Le cas échéant, les membres du Comité exécutif ont des objectifs liés à la mise en œuvre réussie de la Stratégie Globale *Sustainability* de BNPP AM et à l'intégration des risques liés à la durabilité dans nos processus d'investissement et nos activités de *Stewardship*.

Sustainability Centre :

Cette équipe oriente notre approche en matière de durabilité et est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Stratégie Globale *Sustainability* de l'entreprise, des principes d'intégration ESG et de multiples politiques, dont la politique *Stewardship*.

Les équipes de gestion :

Dans le cadre du processus d'investissement, les analystes et les gérants de portefeuille intègrent les critères ESG dans l'évaluation des entreprises, des actifs et des titres souverains de différentes manières. La mise en œuvre réussie des principes d'intégration ESG, y compris l'objectif de dépasser l'univers ou l'indice de référence en ce qui concerne les scores ESG et l'empreinte carbone de référence, est un objectif clé de nos responsables de gestion et est communiqué aux équipes de gestion.

Champions ESG :

Des champions ESG ont été nommés au sein des équipes de gestion et du *Global Client Group* qui, en assurant la liaison

avec le *Sustainability Centre*, contribuent à promouvoir le développement durable et à intégrer les risques liés au développement durable au sein de chaque équipe. Chaque équipe de gestion compte au moins un champion ESG, chargé de communiquer aux membres de l'équipe les questions liées aux risques de durabilité. Les objectifs des champions ESG tiennent compte de ces responsabilités.

Groupe de recherche quantitative (QRG) :

Les membres de cette équipe co-développent la méthodologie de notation ESG avec le *Sustainability Centre* et analysent le lien entre l'intégration ESG et la performance des investissements. Cela se reflète dans les objectifs de cette équipe, et de ses

membres pour lesquels cela est pertinent.

Produits et Marketing Stratégique :

Cette équipe pilote l'alignement des produits de BNPP AM sur la réglementation et les labels durables, ce qui se reflète dans ses objectifs. Elle joue également un rôle important en aidant à animer le réseau des champions ESG du *Global Client Group* et en formant nos clients et nos collaborateurs sur les sujets liés à la réglementation durable.

Fonction Risque :

Les risques liés au développement durable sont inclus dans les contrôles de la fonction Risque. Cela se reflète dans les objectifs de cette fonction, et de ses membres pour lesquels cela est pertinent.

CONFLIT D'INTÉRÊTS ET ASSURANCE

Nous avons des obligations fiduciaires envers nos clients et nos bénéficiaires, et nous pensons qu'en plaçant les intérêts de nos clients avant les nôtres ou de ceux de nos collaborateurs, nous pouvons assurer les parties prenantes de notre intégrité.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Tous les collaborateurs de BNPP AM sont liés par le [Code de conduite du Groupe BNP Paribas](#), qui impose l'obligation de travailler dans l'intérêt des clients :

- **En offrant aux clients des produits et services les plus appropriés**, conformément à leurs objectifs, à leurs ressources, à leur degré de connaissances et à leur expérience.
- **En donnant aux clients des informations claires, honnêtes et non trompeuses** et, sur demande, une opinion sur les performances attendues, les risques associés et la tarification.
- **En délivrant un service de qualité** qui favorise les intérêts du client.
- **En traitant les clients de manière équitable**, sans accorder un traitement préférentiel indu à un client (ou à une autre contrepartie).
- **En agissant de manière transparente**, notamment en mettant à la disposition du client, à sa demande, toute information relative à l'exécution de ses opérations.

Notre équipe de direction a instauré dans l'ensemble de nos activités une culture où les intérêts des clients priment et où aucun client ne doit être désavantagé. Pour y parvenir :

- BNPP AM est séparée des autres activités du Groupe BNP Paribas. **Nous utilisons des systèmes informatiques cloisonnés pour mener à bien nos activités.**
- Les décisions au sein de BNPP AM doivent être prises **dans l'intérêt de ses clients**, même si elles peuvent être préjudiciables ou entrer en conflit avec les intérêts d'un client d'un autre secteur d'activité ou avec un intérêt propre au Groupe BNP Paribas.
- Les collaborateurs de BNPP AM doivent demeurer **indépendants et neutres** dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités.

- Les dispositifs de gouvernance des activités de gestion d'actifs de BNPP AM fonctionnent également indépendamment du Groupe BNP Paribas. Ainsi, la ligne hiérarchique de BNPP AM, qui est séparée de celle des autres activités du Groupe BNP Paribas, ne converge qu'au niveau du Comité exécutif du Groupe BNP Paribas.

Nous rappelons régulièrement à nos collaborateurs les politiques et procédures applicables lors de formations annuelles obligatoires ou d'autre session de formation, et à travers des campagnes de communication, notamment sur les changements réglementaires. De plus, en vertu de notre politique, les procédures (y compris celles liées à la gestion des conflits) sont régulièrement revues et mises à jour.

Si un conflit d'intérêts survient et que les politiques et procédures mises en œuvre ne sont pas suffisantes pour garantir un taux ou un niveau de confiance raisonnable vis-à-vis de la protection des intérêts d'un client :

- BNPP AM doit clairement l'informer de la nature et de la source du conflit avant d'entreprendre des activités pour ce dernier et cette information doit être approuvée par la Conformité.
- Selon la politique de BNPP AM, dépendre excessivement de la divulgation d'informations n'est pas permis sans tenir suffisamment compte de la façon dont les conflits peuvent être gérés de manière appropriée.

Identification et gestion des conflits

Pour identifier les conflits d'intérêts potentiels, un exercice de cartographie est effectué périodiquement par le Groupe BNP Paribas et les résultats ont été utilisés pour créer des



registres de conflits pour BNPP AM, qui sont tenus à jour par nos équipes locales de Conformité. Ils contiennent des détails sur les conflits réels ou potentiels qui peuvent survenir entre BNPP AM et ses clients (ou entre les clients de BNPP AM).

Ces registres constituent un outil essentiel pour la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels.

- La direction de BNPP AM reçoit au moins une fois par an des rapports écrits sur les situations contenues dans les registres de conflits d'intérêts.
- De plus, les cadres supérieurs doivent prendre les mesures appropriées dans le cadre de la supervision de l'activité et doivent démontrer leur responsabilité, y compris dans la gestion des conflits d'intérêts.

CONFLIT D'INTÉRÊTS ET ASSURANCE

ASSURANCE

La mise en œuvre de notre stratégie commerciale, y compris nos activités de développement durable, est soumise à un ensemble de contrôles internes comprenant **trois lignes de défense, conformément à la charte de contrôle interne du Groupe BNP Paribas.**

1

Notre première ligne de défense, notre philosophie de base, est que **le contrôle interne est une question qui concerne chaque employé de BNPP AM**, quelles que soient sa position hiérarchique ou ses responsabilités. Les managers et leurs équipes respectives constituent la première ligne de défense. Ils sont responsables, à chaque niveau de l'organisation, de la réalisation des objectifs et du suivi des risques des activités ou des services qu'ils opèrent ou fournissent.

2

Notre deuxième ligne de défense est assurée par **les entités exerçant des contrôles de deuxième niveau**, à savoir le Risque, la Conformité, le Juridique (fonctions de contrôle intégrées), les directions Fiscalité et Finance du Groupe BNP Paribas. Elles sont chargées de définir et de mettre en œuvre le cadre de gestion des risques liés à la comptabilité et à l'information financière (fonctions de contrôle non intégrées).

3

Notre troisième ligne de défense est assurée par **l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas**, une fonction d'audit interne indépendante et hiérarchiquement intégrée, qui relève directement au Directeur Général du Groupe BNP Paribas.

Enfin, nous demandons un audit externe dans certains secteurs de nos activités afin de fournir une vérification et une validation par un tiers de notre approche et de nos résultats :

- EY fournit un rapport d'audit indépendant sur l'alignement des systèmes de gestion de l'impact de BNPP AM avec les principes opérationnels pour la gestion d'impact.
- EY audite également les fonds labellisés « Investissement socialement responsable » (ISR) commercialisés en France. Nous évaluons actuellement la faisabilité de faire certifier notre rapport *Sustainability* par un organisme externe.

Nous révisons nos procédures tous les trois ans pour nous assurer qu'elles sont toujours d'actualité et efficaces. En pratique, les principales politiques régissant la durabilité dans notre approche d'investissement sont revues au moins une fois par an, soit au sein de notre Comité *Sustainability*, soit au sein de notre Comité *Stewardship*. Au cours de la période 2020-2021, le *Sustainability Centre* a bénéficié d'un examen de ses processus par l'Inspection Générale, le service d'audit interne du Groupe BNP Paribas, qui nous a fourni une validation de seconde partie de nos politiques et processus. Nous avons également fait l'objet d'un examen par l'Inspection Générale en 2023, cette fois-ci axé sur la gouvernance, les communications, les définitions des produits et le cadre de contrôle en place en matière de durabilité.

Cette approche nous permet d'obtenir un avis indépendant sur la validité de nos politiques et de nos processus et contribue à garantir que nos communications sont justes, équilibrées et compréhensibles.

REFLÉTER LES BESOINS DE NOS CLIENTS DANS NOS SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT

Nous interagissons avec nos clients pour nous assurer que nous répondons à leurs besoins et que nos solutions d'investissement correspondent à leurs objectifs :

- **Les responsables des relations clients** ont une connaissance approfondie des activités de leurs clients, comprenant à la fois les défis auxquels ils font face aujourd'hui et ceux auxquels ils seront probablement confrontés à l'avenir.
- **Les gestionnaires des comptes clients** sont responsables de la gestion quotidienne des activités des clients (mandats ou fonds dédiés).
- **Des consultants indépendants** réalisent des études périodiques fondées sur des entretiens approfondis avec des décideurs en matière d'investissement.

Au moment de répondre à la demande du client et pendant le processus d'intégration, nous évaluons ses politiques d'investissement pour comprendre ses objectifs en matière de développement durable, y compris l'impact sur le risque d'investissement et les horizons d'investissement.

Les équipes de vente font un suivi encadré en rencontrant périodiquement les clients pour échanger, connaître leurs points de vue et s'assurer que nous répondons à leurs attentes aussi efficacement que possible.

Grâce à notre système de gestion clientèle, les commerciaux peuvent suivre les thèmes clés

qui émergent de ces réunions, y compris ceux liés aux besoins d'investissement. Ces thèmes sont ensuite discutés en interne. Les responsables des relations clients sont chargés d'assurer le suivi de leurs enjeux ou besoins spécifiques, qu'ils soient liés ou non à la durabilité.

Nous reconnaissons également que nous avons un rôle à jouer pour amener nos clients sur la voie de la durabilité. Nous y parvenons en grande partie grâce à la formation que nous leur proposons *via* notre *Investment Academy*, lancée en 2009 dans le but de partager nos connaissances et notre expertise avec nos clients.

Les cours ont été dispensés en ligne et en présentiel, et plus de 15 500 personnes y ont participé depuis sa création.

Nous couvrons un certain nombre de sujets techniques et réglementaires touchant le secteur de la gestion d'actifs, avec un accent marqué sur les sujets liés à la durabilité. Voici quelques-uns des sujets du programme de 2022 :

- **Les bases du développement durable :** l'importance du développement durable, les types de produits intégrant l'ESG, l'introduction à la réglementation et les acteurs du développement durable.

PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT CFA POUR LE LANCEMENT DE *SUSTAINABLE INVESTING PRIMER*

Avec le CFA Institute, l'association mondiale des professionnels de l'analyse financière, nous avons lancé un [programme de formation en ligne](#) pour aider à comprendre l'importance de l'acquisition de compétences en matière d'ESG et le besoin croissant de connaissances et de sensibilisation au développement durable des professionnels de la finance et de l'investissement sur ce sujet. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un partenariat qui a débuté avec le jeu primé « *Sustainable Investing Gameshow* » (jeu sur le développement durable). Le module e-learning est à la disposition

des clients et de nos collaborateurs, et a été développé conjointement avec le CFA Institute.

Sustainable Investing Primer consiste en une formation en ligne de 2 ou 3 heures portant sur des sujets tels que :

- le changement climatique et la durabilité,
- une introduction à l'analyse ESG et au concept de matérialité,
- les différentes approches de la durabilité,
- le *greenwashing* et
- les moyens d'évaluer les références en matière de durabilité.

Il est important pour nous de veiller à ce que nos clients comprennent les évolutions du marché et nous considérons que cette formation ouvre la voie à cet égard.

- **Stewardship :** introduction au dialogue et au vote par procuration.
- **Intégration ESG :** une formation personnalisée couvrant les fondamentaux de l'intégration de l'ESG dans les portefeuilles.
- **Développement durable avancé :** une formation approfondie de quatre heures élaborée en collaboration avec nos experts du *Sustainability Centre*.
- **CFA x BNPP AM :** *Sustainable Investing Primer*.

REFLÉTER LES BESOINS DE NOS CLIENTS DANS NOS SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT

COMMENT NOUS COMMUNIQUONS ET RENDONS COMPTE À NOS CLIENTS

Notre objectif est de fournir à nos clients des informations qui peuvent les aider à mieux comprendre comment nous mettons en œuvre ce qu'ils nous demandent et les caractéristiques en matière de durabilité de leurs investissements.

Sur base annuelle

Nous publions notre rapport *Sustainability*, notre rapport *Stewardship*, notre rapport de vote et notre rapport de transparence des Principes pour l'investissement responsable (PRI) afin de fournir aux lecteurs une vue d'ensemble de nos activités liées au développement durable au cours de l'année. Nous synthétisons également ces contenus dans des supports accessibles pour rendre compte de nos avancées, et nous les partageons avec nos clients tout au long de l'année.

Sur base semestrielle

Nous publions un rapport d'investissement solidaire pour nos clients qui investissent dans des fonds d'investissement solidaires qui soutiennent le développement de l'économie sociale et solidaire. Ce rapport rend compte des investissements et de leurs impacts, ainsi que des cas pratiques portant sur divers investissements individuels.

Sur base trimestrielle

Nous publions des rapports sur mesure pour nos clients institutionnels investis dans des fonds (ou des mandats dédiés) que nous leur présentons à l'occasion de réunions auxquelles s'associent les gérants de portefeuilles qui y détaillent les performances. Les sujets liés à la durabilité y sont abordés.

Sur base mensuelle

- **Pour les fonds concernés, nous publions des rapports** et des fiches d'informations sur les fonds qui comprennent des données ESG comme l'empreinte carbone, le score ESG et la contribution ESG des portefeuilles par rapport à leur indice de référence.
- **Nous avons introduit un nouveau chapitre** sur les indicateurs de durabilité dans nos rapports destinés aux clients institutionnels.

Sur base continue

- **Nous publions des rapports** liés aux labels ou à toute autre classification durable, tels que les rapports extra-financiers pour le label ISR français, les rapports de transparence des fonds ou les rapports d'impact.

- **Conformément aux recommandations de la réglementation MiFID II**, nous commençons à publier le reporting «*European ESG Template*» (EET).

- Tout au long de l'année, **nous mettons à la disposition de nos clients**, sur des sujets liés à la durabilité, des analyses mais aussi de courts articles, des podcasts et des vidéos sur notre blog [Viewpoint](#).

- **Nous publions les principales politiques, normes et rapports annuels** concernant l'engagement, le vote, la conformité et l'assurance sur une page dédiée de notre site web.

- **Nous envoyons des mises à jour ad hoc sur les nouveaux développements** liés au «*Net Zero*», incluant des podcasts, des vidéos, des articles et des analyses, à la réglementation SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) et aux autres politiques.



REFLÉTER LES BESOINS DE NOS CLIENTS DANS NOS SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT

Le dialogue instauré par nos équipes commerciales avec nos clients sur la durabilité est essentiel. Pour cela, il est important de fournir à nos commerciaux les bons outils, aux formats variés et à vocation pédagogique, afin d'assurer un dialogue pertinent et utile avec nos clients.

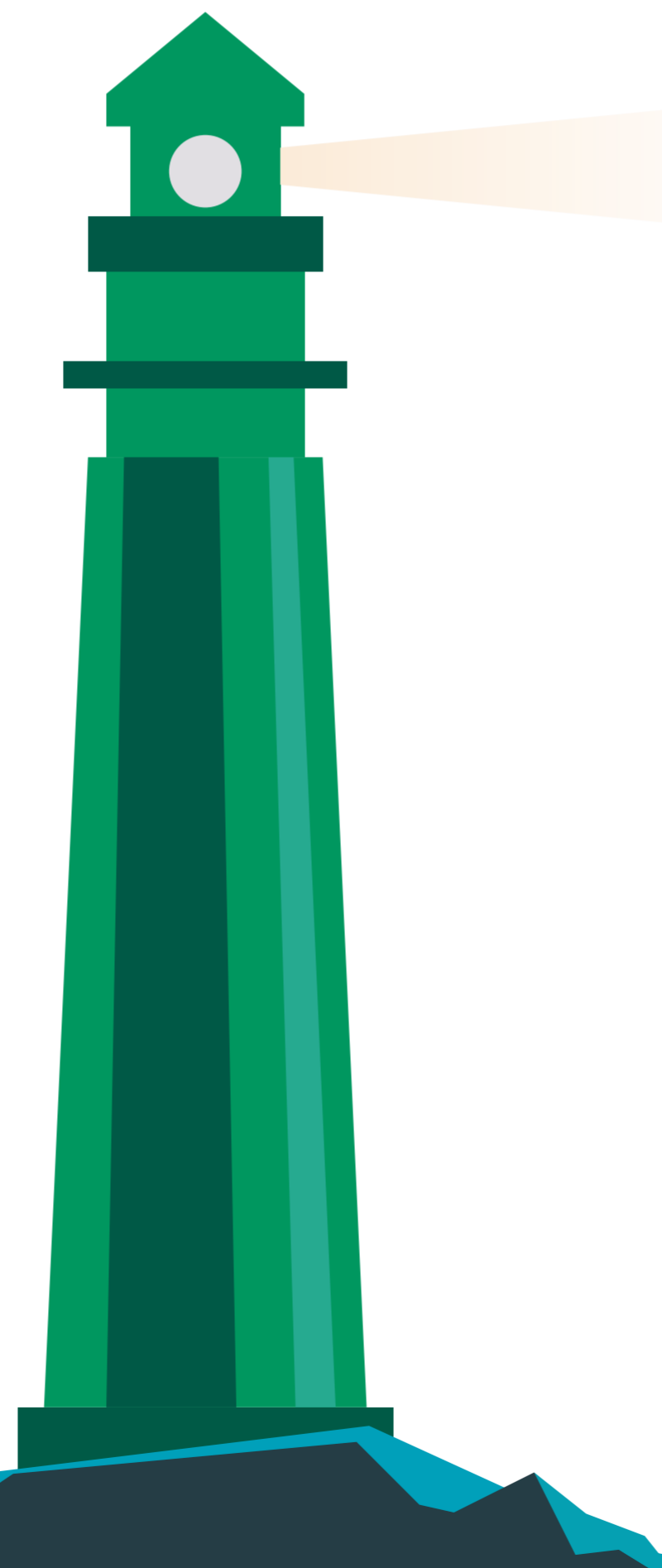
Les équipes marketing et communication sont depuis longtemps engagées pour rendre compte de nos actions et produire de multiples supports (brochures, vidéos, événements clients, podcasts, articles, infographies) permettant à nos clients de comprendre les enjeux et les opportunités qu'offre la durabilité.

Pour améliorer l'efficacité de nos dispositifs de communication clients, un comité de coordination *Sustainability* se réunit chaque mois avec des membres des équipes commerciales, marketing, communication et du *Sustainability Centre* pour coordonner les différents plans d'activation et partager les bonnes pratiques. Sa responsable intervient également aux réunions des champions ESG du *Global Client Group* pour les informer des actions et des outils mis à leur disposition.

En 2022, des campagnes dédiées ont été lancées pour informer nos clients de la réglementation SFDR, de nos activités de vote et d'engagement et de nos feuilles de route en matière de biodiversité et de « *Net Zero* ». Pour s'assurer que nous construisons notre activité autour de nos clients et de leurs besoins, une équipe d'engagement clients a été créée.

Nous avons fourni des kits de communication sur des sujets comme MiFID et la réglementation SFDR pour les équipes commerciales, ainsi que des lettres adressées directement aux clients. Ces documents ont été complétés par des appels de la direction et des modules de formation. Nous avons également créé une section dédiée à nos activités de vote et d'engagement sur notre site web.

En 2023, nous prévoyons de renforcer encore notre dispositif de communication envers nos clients, notamment en élaborant de nouveaux supports pédagogiques et un kit pédagogique sur le développement durable à l'intention de nos clients, ainsi qu'en améliorant nos reportings.



MIEUX COMPRENDRE LES BESOINS DE NOS CLIENTS

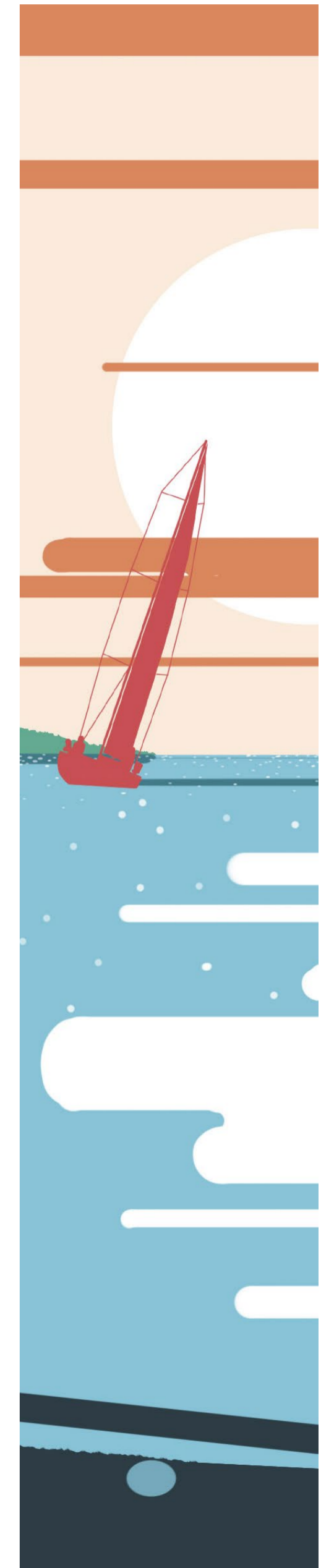
En 2021, nous nous sommes associés à Greenwich Associates pour sonder les décideurs en matière d'investissement dans le monde entier, afin de nous aider à mieux comprendre leurs besoins et, en fin de compte, d'améliorer la satisfaction de nos clients. Sur la base des commentaires de **130 clients ayant participé** à ces enquêtes, nous avons effectué en 2022 une analyse approfondie des résultats liés aux questions ESG, en sollicitant l'avis des équipes commerciales ayant répondu à l'enquête.

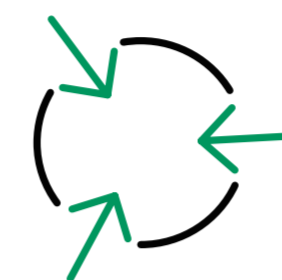
L'objectif de cet exercice était de fournir un retour d'information qualitatif afin de mieux comprendre nos résultats quantitatifs, sur lesquels nous étions bien classés par rapport à nos pairs. Nous en avons tiré sept enseignement clés, allant de la nécessité d'améliorer l'accessibilité des données à l'intensité de nos efforts en matière de vote et d'engagement. Cette analyse a été communiquée à la direction ainsi qu'aux départements concernés pour qu'ils prennent les mesures nécessaires. Nous nous sommes également engagés avec Greenwich en 2022 sur une autre étude de marché visant à mieux comprendre l'évolution des besoins et des préférences des clients en matière de développement durable. Les conclusions de cette étude ont été partagées au sein de notre organisation. Notre équipe chargée de l'engagement clients a lancé un plan d'action en neuf points pour renforcer les éléments de notre offre existante et développer de nouveaux services afin de mieux répondre aux besoins futurs de nos clients.



NOS PROGRÈS

Dans cette section du rapport, nous détaillons les progrès réalisés dans l'intégration des six piliers de notre approche de la durabilité dans nos activités.





INTÉGRATION ESG

Intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement nous permet d'identifier des risques ou opportunités. Nos principes d'intégration et notre dispositif de notation ESG sont appliqués à un large éventail de stratégies d'investissement.

INTÉGRATION ESG

Nous pensons que l'intégration dans notre analyse de critères ESG nous aide à prendre en compte un ensemble de risques et d'opportunités plus étendu, et donc à prendre des décisions d'investissement plus éclairées. En d'autres termes, notre obligation fiduciaire est alignée sur la durabilité.

Nous pensons que les questions de durabilité ne sont pas toujours bien appréhendées, elles sont souvent mal documentées et mal valorisées, avec des niveaux d'information hétérogènes. Dans ce contexte, l'intégration ESG offre aux investisseurs la possibilité d'obtenir de meilleurs rendements ajustés du risque, grâce à une intégration différenciée des considérations de durabilité dans les processus d'investissement.

Nous y parvenons principalement de deux façons : au moyen de nos [principes d'intégration ESG](#) et par le développement d'une méthodologie de recherche propriétaire sur la durabilité.

Nous continuons à mettre en œuvre notre **programme de données ESG** afin de soutenir efficacement le développement et le déploiement de nos diverses méthodologies de recherche. Ce programme nous permet de développer des capacités internes solides dans l'optimisation et la consolidation des données pouvant être utilisées pour soutenir les analyses d'investissement, la construction de portefeuille, la mesure et le reporting.

La relation fonctionnelle entre notre *Sustainability Centre*, notre groupe de recherche quantitative et les équipes digitales et informatiques est essentielle à notre capacité à développer et à maintenir nos ensembles de données ESG propriétaires et externes et à fournir des services de qualité à nos équipes d'investissement, à nos clients et aux régulateurs.

Nos principes d'intégration ESG

Nos [principes d'intégration ESG](#) façonnent la manière dont nos analystes et nos gérants intègrent les critères ESG pertinents dans leurs processus d'évaluation de leurs actifs de prise de décision d'investissement. Plus précisément :

- Nous évitons d'investir sans **recherche ESG associée** et ;
- Nous avons des objectifs **« better-than-benchmark »** (« faire mieux que l'indice de référence ») en matière d'ESG et d'empreinte carbone pour les portefeuilles couverts par nos principes.

Nous nous attachons à appliquer ces principes à toutes les catégories d'actifs, dans la mesure du possible.

Nous encourageons fortement les gérants auxquels nous déléguons la gestion de certains actifs à adopter ces principes, de même que nos partenaires et nous ne travaillerons pas avec des gérants externes qui ne disposent pas de politiques et de pratiques en matière de durabilité.

Pour les mandats que nous confient nos clients, nous appliquerons autant que possible ces principes et nous favoriserons l'intégration accrue des principes de durabilité, tout en respectant les souhaits de nos clients.

Notre dispositif de notation ESG

Nous avons choisi de créer nos propres dispositifs de notation afin de nous assurer qu'ils soient adaptés à nos besoins. Pour la notation ESG, nous croyons au bien-fondé d'aller au-delà d'une note ESG globale pour évaluer les mesures et les composantes individuelles, qui peuvent être de précieuses sources de renseignements sur les risques et les opportunités d'investissement.

Nous appliquons un niveau supplémentaire de contrôle de la qualité des données aux mesures sous-jacentes que nous obtenons de tiers afin de nous concentrer sur les indicateurs qui nous permettent, selon nous, d'avoir une couverture, une qualité et des connaissances suffisantes.

Dans certains cas, nous utilisons également des filtres qualitatifs pour corriger les données, les mettre à jour ou y intégrer nos connaissances. Couvrant plus de 13 000 émetteurs, notre méthodologie aide nos gérants à déterminer la performance d'une entreprise sur les principaux enjeux ESG et à l'intégrer dans leurs décisions d'investissement.

Comparativement à d'autres dispositifs, nous pensons que notre méthodologie se différencie par un nombre plus ciblé de mesures ESG et une préférence claire pour les réalisations concrètes plutôt que pour les principes d'action.

Nous avons également récemment lancé notre propre cadre de mesure des Objectifs de Développement Durable (ODD). Similaire à notre approche en matière de notation ESG, nous souhaitons avoir une meilleure visibilité du degré d'alignement sur les ODD des entreprises étudiées que celle que nous pouvions obtenir à partir de bases de données externes standardisées. Le cadre ODD intégré dans notre modèle ODD fournit une granularité au niveau de la cible ODD et évalue le degré d'alignement des différentes sources de revenus générés par l'entreprise. Ces informations guident notre vision de la durabilité, essentielle pour la construction des portefeuilles Article 9, conformément à la définition de la réglementation SFDR et pour la sélection des titres.



UN PAYSAGE RÉGLEMENTAIRE EN PLEINE ÉVOLUTION

CONTEXTE

Les attentes politiques et sociales incitent à une réallocation croissante des capitaux en faveur d'activités contribuant à répondre aux enjeux mondiaux en matière de durabilité. Les régulateurs exigent ainsi une plus grande transparence quant au degré de durabilité des produits financiers. Ils ont pour objectif d'orienter une plus large part des investissements privés vers des activités durables, tout en luttant contre le « *greenwashing* ». La complexité de ces règles, comme leur évolution constante, imposent aux gérants d'actifs une attention particulière. Afin de maintenir la confiance de leurs clients, ils doivent

veiller à respecter les réglementations mais également les objectifs de leurs produits.

ACTION

Fin 2020, nous avons lancé le **Programme de Réglementation Durable (PRD)** qui encadre le développement et la mise en œuvre de méthodologies, de définitions, de publication d'informations et de processus liés à la réglementation. Le PRD mobilise des représentants de pratiquement tous les départements de notre organisation. Il est chargé d'élaborer des normes s'appliquant à nos produits pour s'assurer qu'ils s'alignent de manière pertinente aux préférences de nos clients en matière de durabilité.

Il est également chargé d'apporter une définition de l'investissement durable et d'expliquer comment nous traitons les *Principle Adverse Sustainability Impacts* (PASI) pour chaque pilier de notre approche de la durabilité. Ce programme comprend également l'élaboration d'une méthodologie permettant de mesurer l'alignement sur la taxonomie verte de l'Union européenne (UE).

RÉSULTATS

Le PRD a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives clés, notamment l'élaboration d'une méthodologie complète pour répondre aux préférences ESG de MiFID II et de la Directive de Distribution d'Assurances (DDA). Cette méthodologie couvre les *Principle Adverse Impacts* (PAIs) sur les facteurs de durabilité au sens de la réglementation et permet d'identifier les investissements

durables tels que définis par SFDR. Nous y sommes notamment parvenus grâce à des données robustes témoignant de la conformité avec les critères techniques de sélection (*Technical Screening Criteria*, TSC) de la réglementation sur la taxonomie de l'UE.

Nous avons pris des engagements au sein d'une large gamme de produits sur les trois critères de préférences ESG pour répondre aux préférences des clients finaux :

- La plupart de nos fonds ouverts classés Articles 8 ou 9 intègrent les PAIs dans leur stratégie d'investissement ;
- La plupart de nos fonds ouverts classés Articles 8 ou 9 ont un objectif significatif d'investissement durable ;
- Nous disposons d'une gamme de fonds classés Articles 8 ou 9 ayant un objectif minimum d'investissement dans

la taxonomie de l'UE, même si l'univers disponible est encore très restreint.

Nous avons fixé des normes minimales pour la « promotion des caractéristiques environnementales ou sociales » des produits classés Article 8 afin de garantir la mise en place d'un cadre solide permettant de fournir à nos clients des caractéristiques extra-financières fiables.

En 2023, nous centraliserons la validation de tous les changements de méthodologies, et autres changements liés à la réglementation, par l'intermédiaire d'un comité de validation issu du PRD.



La durabilité est au cœur de nos stratégies d'investissement et la réglementation en est une composante essentielle. Nous salvons les normes qui fournissent un cadre commun à l'ensemble des investisseurs. Nos équipes ont fourni des efforts importants dans la mise en œuvre des indicateurs SFDR tels que les PAIs, les investissements durables et la taxonomie. Pour poursuivre sur cette lancée, nous avons pour objectif de continuer à faire évoluer notre gamme de produits de la manière la plus ambitieuse possible.”

Leila Lhuissier
Spécialiste produits ESG

NOS NOTATIONS ESG PROPRIÉTAIRES

Notre [système interne de notation ESG](#) bénéficie des connaissances et de l'expertise combinées de trois équipes, ce qui contribue à générer des informations ESG robustes pour des décisions mieux éclairées.

Grâce à l'expertise de nos équipes chargées du développement durable, de l'investissement et de la recherche quantitative



Sustainability Centre

- Sélectionne les fournisseurs de données et attribue des indicateurs et des pondérations aux secteurs
- Évalue la qualité et la couverture des données (avec le groupe de recherche quantitative)
- Gère le processus de correction de données et des filtres qualitatifs additionnels
- Passe en revue régulièrement les secteurs pour identifier des tendances de fond et actualiser en conséquence le modèle d'évaluation et faire des ajustements qualitatifs



Groupe de recherche quantitative

- Analyse la qualité des données, les biais et les corrélations entre les mesures pour améliorer la sélection des données
- Normalise les indicateurs et les scores
- Fournit une expertise technique et des solutions pour construire et maintenir un système de notation robuste



Équipes d'investissement

- Impliquées dans chaque étape du processus de développement de la notation ESG incluant les améliorations
- Contribuent à la correction des données et aux filtres qualitatifs additionnels
- S'appuient sur les notations pour enrichir leurs décisions d'investissement

LE SYSTÈME PROPRIÉTAIRE DE NOTATION ESG DE DE BNPP AM EST :

- **Exhaustif** : couvre plus de 13 000 émetteurs
- **Axé sur la notion de matérialité** : il limite le nombre d'indicateurs pour chaque secteur aux plus importants et pertinents
- **Construit dans une logique d'investissement** : il est façonné avec et pour nos professionnels de gestion
- **Fiable** : grâce à un modèle statistique rigoureux, développé en collaboration avec notre groupe de recherche quantitative
- **Dynamique et prospectif** : il prend en compte des informations inédites *via* des analyses qualitatives complémentaires
- **Géré par le Sustainability Centre** : cela contribue à l'intégrité et à la cohérence du système de notation

Grâce à ces caractéristiques, notre dispositif de notation ESG constitue un outil puissant qui aide nos équipes de gestion à **délivrer sur le long terme des rendements durables à nos investisseurs.**



INTÉGRATION ESG

Fournisseurs de données, de recherche et de services de vote

Nos analyses et conclusions en matière de recherche ESG sont indépendantes et fondées sur une grande variété de sources qui ne se limitent pas aux fournisseurs de données ESG. Elles comprennent les connaissances que nous acquérons en participant à divers forums et communautés d'investisseurs, nos relations avec la recherche académique et d'autres membres de la société civile.

Nous sélectionnons nos fournisseurs de données ESG au moyen d'un processus de *due diligence* en deux étapes. Notre groupe de recherche quantitative commence par analyser les données des fournisseurs. Cela comprend l'examen de la couverture des données et de leur qualité, et notamment un examen statistique des méthodes d'estimation. Dans le même temps, le *Sustainability Centre* effectue une revue qualitative des méthodologies utilisées et de la pertinence des critères de sélection. Une fois que nous avons sélectionné un fournisseur, nous téléchargeons les données

dans nos systèmes d'information. Nous avons mis en place un certain nombre de contrôles pour garantir l'exhaustivité, l'exactitude et la cohérence des données. Notre équipe dédiée aux données de marché supervise la gouvernance liée à la relation avec le fournisseur et, dans le cadre de ce processus, nous effectuons une revue annuelle de nos contrats. Nous entretenons des relations à long terme avec nos fournisseurs de données, ce qui implique de travailler en étroite collaboration avec eux pour s'assurer qu'ils font évoluer leurs produits et services d'une manière qui réponde à nos attentes. Si, après dialogue, un fournisseur de données continue à ne pas répondre à nos attentes, nous envisagerons de mettre fin à la relation et de le remplacer par un fournisseur plus adapté à nos besoins.

Les courtiers en recherche ESG sont sélectionnés, suivis et évalués dans le cadre d'un processus formel organisé par notre département *Sell-Side Relationship*. Cela signifie que nous comptons sur les interactions que nos équipes ont avec les courtiers en recherche et que nous les évaluons, et effectuons un suivi interne

lorsque nous constatons une baisse de l'utilisation afin d'en comprendre les raisons. Cela alimente un processus dans lequel, deux fois par an, nous évaluons la qualité de la recherche et notons le fournisseur. Chaque année, nous procédons à un examen formel auquel participent nos responsables des investissements, les utilisateurs de la recherche (y compris le *Sustainability Centre*) et les responsables de la gestion des relations avec les vendeurs. Lors de cet examen formel nous décidons de poursuivre ou non les relations avec les courtiers en recherche sur la base de l'utilisation et de la qualité de la recherche.

Nous faisons appel à des prestataires de services de vote par procuration pour nous aider à mettre en œuvre nos politiques de vote. Nous ne leur déléguons pas le pouvoir de décision et nous prenons chaque décision de vote pour chaque assemblée d'actionnaires en interne, sans externaliser la décision finale. Nous nous assurons ainsi que notre prestataire de services fournit les résultats que nous recherchons. Les accords conclus avec les fournisseurs de services de vote par procuration sont réexaminés chaque année.



66

La collecte et l'assimilation des données ESG de plus en plus nombreuses qui arrivent sur le marché représentent un défi considérable. C'est aussi l'une des plus grandes opportunités que le secteur de la gestion d'actifs ait connue depuis des décennies pour créer de la valeur pour les clients, tout en promouvant des résultats positifs pour l'économie réelle. Notre système de notation propriétaire fournit

aux gérants de portefeuilles nos points de vue différenciés sur les caractéristiques ESG des entreprises investies. De plus, nos principes d'intégration ESG, à la pointe du secteur, peuvent aider les portefeuilles de nos clients à réaliser des performances ESG supérieures à celles de leur indice de référence."

Bérénice Lasfargues

Analyste ESG – Objectifs de Développement Durable

NOS FOURNISSEURS DE DONNÉES EXTERNES SPÉCIALISÉS

- **Sustainalytics** fournit des mesures de données brutes que nous utilisons de façon sélective pour alimenter notre modèle de notation ESG. Nous utilisons également ce fournisseur pour son offre d'analyse sur les controverses liées au Pacte mondial des Nations unies.

- **Trucost, CDP, Bloomberg, 427, TPI, SBTi et Climate Action 100+** : nous utilisons ces sources de données pour notre analyse du changement climatique et des risques physiques. Bloomberg et Trucost nous fournissent également des données sur

les émissions de carbone de scopes 1 et 2 des entreprises.

- **CDP, Trucost, Forest 500, TRASE, SPOTT, FAIRR et Iceberg Data Lab** nous fournissent des données sur l'eau, la déforestation et la biodiversité que nous utilisons pour évaluer et rendre compte de l'empreinte biodiversité de nos portefeuilles et de nos investissements.

- **ISS et Proxinvest** nous fournissent des recherches et des données sur la gouvernance pour alimenter notre dispositif de notation ESG.

- **Beyond Ratings** nous fournit des données et des recherches

utilisées dans le cadre de notre recherche souveraine ESG et de notre méthodologie de notation des souverains.

- **FactSet** nous fournit des données financières et des données sur la valeur des entreprises.

- **Bloomberg** nous fournit des données sur les taux d'alignement à la taxonomie européenne que nous utilisons dans le cadre de notre définition de l'investissement durable et des seuils d'alignement à la taxonomie européenne.

- Nous nous sommes associés à **Matter** pour créer un modèle d'alignement aux objectifs

de développement durable (ODD) basé sur les revenus pour les entreprises, en tirant parti des données de la hiérarchie FactSet. Ces données sont utilisées dans le cadre de notre définition de l'investissement durable.

- **CDP, Bloomberg, Trucost, Factset, Sustainalytics et ISS** sont également utilisés pour obtenir certains indicateurs de la réglementation SFDR relatifs aux principales incidences négatives (PAI).

- **Les courtiers ESG et traditionnels** nous fournissent des papiers de recherche et d'autres informations sur le marché.



Encourager le changement dans notre chaîne de valeur

Nous étendons notre analyse des performances des entreprises en matière de développement durable à certains de nos fournisseurs, et plus particulièrement à nos courtiers d'exécution. Nous avons mis au point un processus d'évaluation et de notation des performances ESG des courtiers que nous utilisons. L'objectif est non seulement d'encourager les bonnes pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises au sein de notre chaîne de valeur, mais aussi de favoriser la création et l'expansion du marché des instruments de durabilité.

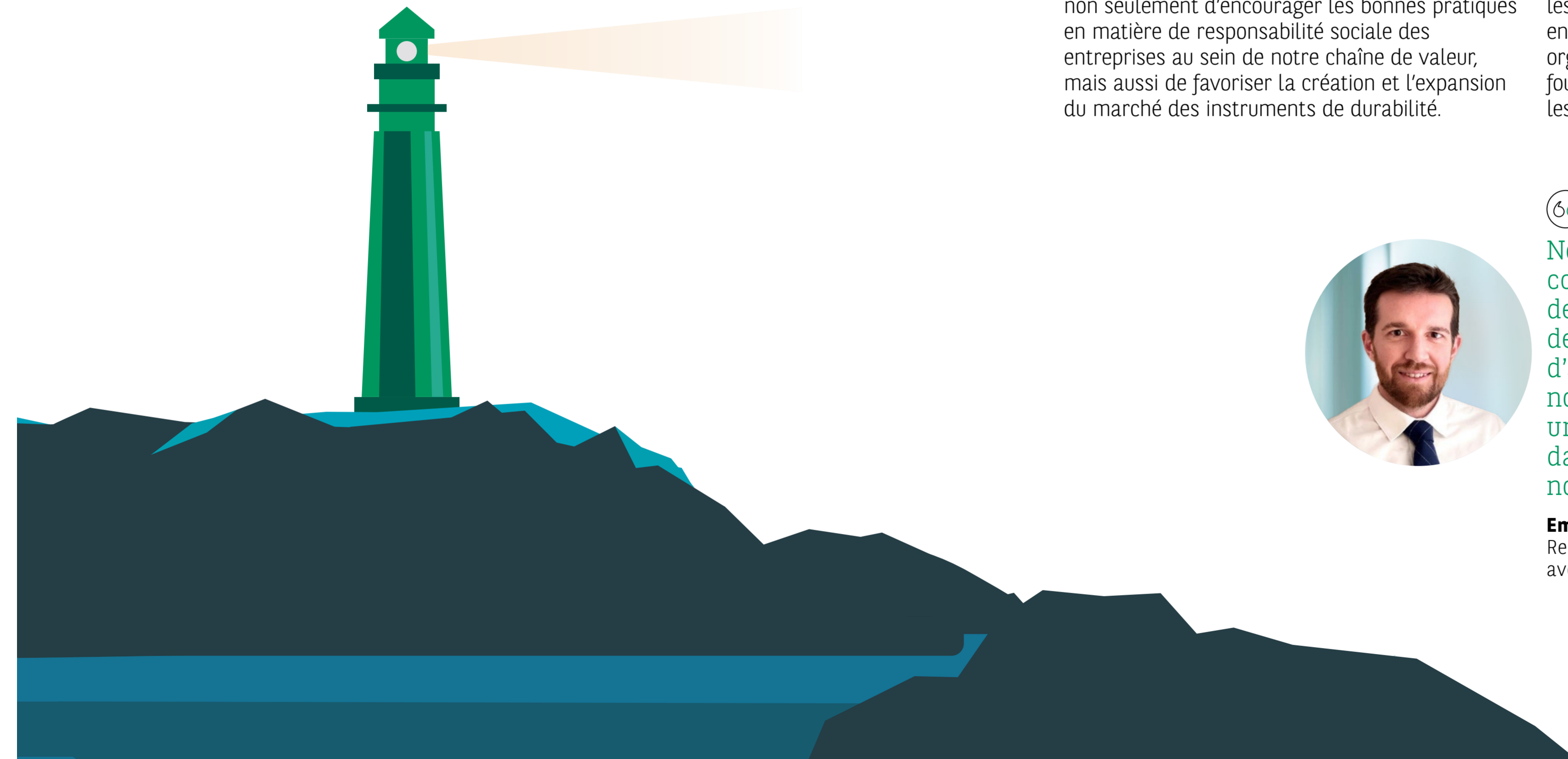
En 2022, nous avons rejoint *Sustainable Trading*, une organisation à but non lucratif qui cherche à mieux intégrer les pratiques ESG dans le secteur des marchés financiers. L'organisation y parvient en partie en développant conjointement un ensemble de bonnes pratiques à partager entre les membres. L'objectif est d'évaluer, à terme, les progrès réalisés par les membres dans la mise en œuvre de ces bonnes pratiques au sein de leurs organisations respectives. Un autre objectif est de fournir des outils d'évaluation comparative afin que les membres puissent apprendre les uns des autres.



Nous considérons *Sustainable Trading* comme un important catalyseur de changement au sein de la chaîne de valeur du secteur de la gestion d'actifs. Rejoindre cette organisation nous aidera à avoir collectivement un impact plus profond et à progresser dans la réalisation des objectifs de notre Stratégie Globale *Sustainability*"

Emmanuel Blanc

Responsable de la gestion des relations avec les vendeurs



EXEMPLES D'INTÉGRATION ESG

EURO HIGH YIELD BOND (OBLIGATIONS)

Comité de stratégie de crédit	Comité de stratégie du portefeuille	Sélection de l'émetteur	Construction de portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> Discussion des perspectives macroéconomiques et de crédit. Définition de la vision sur les secteurs incluant les indicateurs ESG du Sustainability Centre et l'évaluation des risques de durabilité, taux et spreads. 	<p>Sur la base des analyses de l'étape 1, le gérant définit un portefeuille modèle mensuel avec le triptyque <i>Duration - Time - Spread</i> par notation et par secteur, basé sur l'analyse des secteurs de l'équipe de la recherche crédit et les indicateurs ESG.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation fondamentale des émetteurs (y compris les indicateurs ESG et l'évaluation des risques de durabilité.) Sélection basée sur : <ul style="list-style-type: none"> les fondamentaux la valeur relative les <i>pricing</i> et indicateurs techniques le score ESG 	<ul style="list-style-type: none"> Construire un portefeuille robuste en tenant compte des objectifs du client et de la stratégie, y compris les scores ESG et émission carbone du portefeuille par rapport à l'indice de référence. Positionnement sur la courbe des taux, choix des instruments, structure du capital.

BLUE ECONOMY (ÉCONOMIE BLEUE – STRATÉGIE INDICIELLE ACTION)

Sélection du fournisseur d'indice	Développement de la méthodologie	Suivi de l'indice	Engagement avec les émetteurs
<ul style="list-style-type: none"> Examen de la méthodologie de construction de l'indice, y compris l'intégration de la durabilité dans la construction de l'indice, les caractéristiques ESG de l'indice et la robustesse de la recherche ESG du fournisseur d'indice. 	<ul style="list-style-type: none"> Aligner autant que possible la méthodologie de l'indice sur la politique de conduite responsable de l'entreprise de BNPP AM (RBC) et sur les activités controversées par le label <i>Towards Sustainability</i>. Déterminer la définition, la méthodologie et les sous-thèmes des groupes d'investissement dans l'économie bleue avec le fournisseur d'indice afin de développer une méthodologie personnalisée. 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle continu et dialogue avec le fournisseur d'indice lorsque des divergences significatives sont identifiées. 	<ul style="list-style-type: none"> Une stratégie d'engagement spécifique dans le cadre de laquelle nous nous engageons sur des composantes identifiées de l'ETF afin d'améliorer leurs pratiques en matière de durabilité, de suivre leurs progrès et d'en rendre compte aux parties prenantes. Cible des groupes d'investissements prédéfinis : Entreprises de poissons et fruits de mer (en 2021) et Entreprises de transport maritime (en 2022) avec le soutien de l'<i>Asia Research & Engagement (ARE)</i>.

ACTIONS MONDIALES (GESTION ACTION)

Génération d'idées	ESG & recherche fondamentale	Construction de portefeuille et gestion des risques	Suivi de l'entreprise et engagement
<ul style="list-style-type: none"> Méthode propriétaire de filtrage pour les entreprises combinant un bilan solide, une dynamique d'entreprise et une valorisation en matière de durabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> Processus ESG complet utilisant notre méthodologie de recherche interne et notre politique RBC. Recherche détaillée sur les entreprises comprenant une analyse ESG plus approfondie, une étude documentaire, une recherche externe et des réunions avec les entreprises. Modélisation financière, intégrant des critères de durabilité et des critères extra-financiers pour générer des <i>IRRs</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des risques axée sur la protection des gains, la diversification et les critères de durabilité. Scores ESG « <i>better-than-benchmark</i> » et faible empreinte carbone. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi permanent de toutes les entreprises concernées. Engagement continu de l'équipe d'investissement sur les performances des entreprises, y compris en matière d'ESG. Couverture mondiale de l'entreprise sur le vote et l'engagement.



INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LES FONDS INDICIELS COTÉS (ETF – EXCHANGE TRADED FUNDS)

CONTEXTE

Les stratégies d'investissement passives représentent une part croissante de notre offre et figurent de longue date parmi nos solutions d'investissement ayant une approche durable. Nous avons ainsi notamment été parmi les pionniers de certaines stratégies ESG telles que le Bas Carbone ou l'Économie Circulaire.

ACTION

Depuis mi-2017, nosancements d'ETF se sont focalisés sur la réplication d'indices durables. Nous avons travaillé avec des fournisseurs d'indices de manière à faire évoluer un certain nombre de nos ETF existants vers des indices de référence ESG – et alignés sur les Accords de Paris ou sur la transition carbone – en vue de renforcer les caractéristiques de durabilité de notre gamme d'ETF et de fonds indiciels.

RÉSULTATS

88% de la gamme d'ETF et de fonds indiciels représentant 20 milliards d'euros d'actifs sous gestion, sont désormais classés Articles 8 ou 9 selon SFDR. Cela permettra d'obtenir des résultats concrets: à titre d'exemple, la gamme d'ETF & fonds indiciels MSCI SRI S-Series PAB 5% Capped, conformément à la trajectoire d'1,5°C de l'Accord de Paris, vise un objectif initial de 50% de réduction de l'intensité carbone de son portefeuille par rapport à l'indice de référence dont elle est dérivée, puis de 7% par an. **Notre gamme d'ETF et de fonds indiciels couvre les marchés d'actions et d'obligations, sur plusieurs zones géographiques ainsi que de multiples investissements thématiques ESG.**

Notre objectif est de **continuer à l'élargir en 2023.**



LA NOTATION DES ACTIFS SOUVERAINS

CONTEXTE

L'évaluation de la performance ESG des actifs souverains est fondamentalement différente de celle appliquée aux entreprises.

ACTION

Nous avons adapté notre méthodologie de notation ESG pour fournir une vue d'ensemble de la performance ESG d'un pays et nous permettre de comparer des pays selon différents niveaux de développement économique sur une variété de dimensions environnementales, sociales et de gouvernance.

Nous évaluons notamment les engagements des pays en matière de lutte contre le changement climatique au regard de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), grâce à des informations détaillées sur les politiques adoptées par les pays pour lutter contre le changement climatique, et leur exposition au risque climatique physique pour l'avenir. En outre, nous prenons en considération les engagements des pays en matière de changement climatique, ce qui nous permet de dialoguer avec eux sur cette question.

Nous appliquons également le cadre d'analyse en matière de dette «pays sensibles» du Groupe BNP Paribas, qui comprend des mesures d'atténuation des risques pour certains pays

ou activités considérés comme particulièrement exposés au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme. Enfin, comme pour notre système de notation des entreprises, nous intégrons des données qualitatives provenant des connaissances approfondies de nos équipes d'investissement, ainsi que du dialogue et de l'engagement conduits avec les responsables de la gestion de la dette et les pouvoirs publics.

Notre méthodologie de données ESG souveraine comporte une pondération égale pour chacun des critères E (14 thèmes), S (12 thèmes) et G (7 thèmes), soit un total de 225 indicateurs clés de performance (KPI) structurés autour de 33 thèmes.

RÉSULTATS

Nous avons développé un système de notation robuste qui couvre près de 110 pays. Nous avons également complété notre notation par un dialogue direct avec les pouvoirs publics. Nous avons notamment discuté avec les gouvernements de l'Union européenne, du Japon, du Royaume-Uni et du Chili au sujet de leurs émissions d'obligations vertes, sociales et durables, afin de les aider à clarifier leur stratégie en matière de changement climatique, les mesures qu'ils prennent, les progrès réalisés et les contraintes auxquelles ils sont confrontés.



66

Notre méthodologie ESG souveraine fournit une analyse robuste de la performance ESG d'un pays. Elle se différencie par l'inclusion de points de vue prospectifs sur le risque climatique en plus des données ESG habituelles. Elle offre également une vision équilibrée qui nous permet de comparer des pays dont les niveaux de développement économique sont très différents. En outre, elle bénéficie des connaissances approfondies des équipes d'investissement et de notre dialogue avec les régulateurs et pouvoirs publics, ajoutant un point de vue sur l'évolution perçue des pays au-delà de notre évaluation quantitative de la performance ESG."

Malika Takhtayeva

Analyste ESG souverain
en charge des obligations durables

SOUTENIR LA RECHERCHE ACADÉMIQUE PAR LE BIAIS DE LA CONFÉRENCE GRASFI

En 2018, nous avons établi un partenariat universitaire avec la **Global Research Alliance for Sustainable Finance and Investment (GRASFI)** afin que nos équipes d'investissement aient accès à des recherches académiques de premier plan, contribuant à alimenter ses méthodologies et approches d'investissement tout en participant aux réflexions de place.

Leur conférence annuelle rassemble des chercheurs du monde entier qui présentent leurs résultats sur une série de sujets liés au développement durable. Chaque année, des prix sont décernés aux meilleurs travaux dans plusieurs catégories. **La meilleure recherche universitaire 2022 a été rédigée par Julia Bingler, Mathias Kraus, Markus Leippold et Nicolas Webersinke**, et s'intitule « *Cheap Talk' in Corporate Climate Commitments: The Role of Active Institutional Ownership, Signaling, Materiality, and Sentiment Firm sustainability: How do investors drive it ahead, if at all?* » Les chercheurs ont analysé le lien entre les « paroles en l'air » (« *cheap talk* » en anglais),

pouvant être associées aux pratiques de *greenwashing* – et trois éléments : l'actionnariat responsable (« *stewardship* »), le soutien public à la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) ou l'adhésion à la *Science-Based Targets Initiative* (SBTi), et l'exposition forte aux risques climatiques ou la transparence sur les risques de perte de valeur liées au climat.

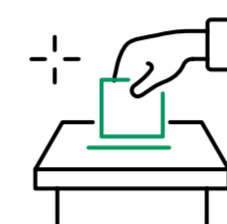
Leur étude a analysé **14 584 rapports annuels de sociétés composant l'indice MSCI World** entre 2010 et 2020. Ils ont constaté que l'actionnariat responsable et les stratégies d'engagement ciblées, ainsi que les secteurs exposés au risque climatique et les publications transparentes axées sur les risques de perte en capital liée au climat, permettent d'éviter les « paroles en l'air ». À l'inverse, un soutien exprimé publiquement à la TCFD est associé à davantage de « paroles en l'air ».

Nous pensons que le document souligne la valeur ajoutée des activités de vote et d'engagement auprès des entreprises en portefeuille. Il montre que l'engagement des investisseurs institutionnels

peut améliorer la qualité et la pertinence de leurs publications et des engagements relatifs aux risques climatiques pris par les entreprises dans lesquelles ils investissent.

Cette recherche universitaire était l'une des 42 études présentées lors de la conférence (organisée par le *Center for Sustainable Finance and Private Wealth* (CSP) et le *Center of Competence for Sustainable Finance* (CCSF), Université de Zurich), à laquelle ont participé des membres de nos équipes d'investissement et de vente. Nous avons ensuite présenté un résumé des travaux de la conférence à nos Champions ESG et publié des résumés de certaines études sur notre blog, ce qui a permis à nos équipes d'investissement d'intégrer les résultats dans leurs propres réflexions.

L'ENGAGEMENT DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS PEUT AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA PERTINENCE DE LEURS PUBLICATIONS ET DES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX RISQUES CLIMATIQUES PRIS PAR LES ENTREPRISES DANS LESQUELLES ILS INVESTISSENT.



NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

En tant qu'investisseurs de long terme, nous utilisons le vote, le dialogue avec les entreprises et avec les pouvoirs publics afin de les encourager, ainsi que la société dans son ensemble, à contribuer à un monde meilleur. Promouvoir les bons standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est un élément essentiel de notre responsabilité actionnariale.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

ÊTRE UN « FUTURE MAKER »

En tant que « *Future Maker* », nous utilisons nos investissements et notre capacité à engager le dialogue avec les entreprises, les pouvoirs publics et les organismes de normalisation en faveur d'une économie bas carbone, qui préserve l'environnement et qui soit inclusive. À ce titre, nous utilisons le *stewardship* : vote par procuration, dialogue avec les entreprises et intervention auprès des pouvoirs publics.

Nous encourageons les entreprises à améliorer leur performance et leur transparence sur les sujets liés au développement durable. Nous encourageons également les décideurs publics à mettre en place des législations, des réglementations et des normes qui favorisent le développement durable et qui s'attaquent aux risques systémiques et défaillances des marchés. Promouvoir les bons standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est un élément essentiel de notre responsabilité actionnariale.

Pour s'assurer que nos activités de vote et d'engagement soient efficaces, cohérentes et en ligne avec notre responsabilité fiduciaire, elles ne sont pas seulement intégrées à notre Stratégie Globale *Sustainability*, mais également encadrées par notre [politique Stewardship](#) et notre [politique de vote et de gouvernance](#), chacune étant revue annuellement, révisée selon les besoins et approuvée par notre comité *Stewardship*.

Activités de vote	Dialogue avec les émetteurs	Politiques publiques
Nous exerçons nos droits et nos responsabilités en prenant des décisions de vote réfléchies, conformément à notre politique. Le vote est essentiel pour nous acquitter de notre devoir fiduciaire. Il permet d'améliorer la gouvernance d'entreprise et les pratiques en matière de durabilité.	Un engagement proactif et éclairé avec les émetteurs d'actions et d'obligations vise à améliorer leurs performances en matière de gouvernance et de durabilité. L'engagement informe à son tour nos votes et influence nos notations ESG ainsi que l'éligibilité des émetteurs à l'investissement. Il nous aide également à mieux gérer les risques systémiques mondiaux et les défaillances du marché.	Nous pensons que dialoguer avec les pouvoirs publics permet de contribuer à faire positivement évoluer les marchés et les règles qui guident les pratiques des entreprises dans lesquelles nous investissons.

SELON NOUS IL EXISTE DEUX TYPES D'INVESTISSEURS : LES **FUTURE TAKERS** - CEUX QUI ATTENDENT L'AVENIR, LAISSENT LES ÉVÉNEMENTS SE DÉROULER ET QUI SE TIENNENT PRÊTS ; ET LES **FUTURE MAKERS**, CEUX QUI PARTICIPENT À LE CONSTRUIRE ET QUI EXPLOITENT LEURS ATOUTS POUR TRANSFORMER LA SOCIÉTÉ DANS SON ENSEMBLE.

NOTRE CONVICTION : LE VOTE ET L'ENGAGEMENT SONT À LA FOIS UNE OBLIGATION ET UNE OPPORTUNITÉ

- En tant qu'investisseur durable, nous pensons que nous devons utiliser le vote, le dialogue avec les entreprises et avec les pouvoirs publics **afin de les encourager, ainsi que la société dans son ensemble, à contribuer à un monde meilleur.**
- S'ils sont conduits avec attention, notre vote et notre engagement peuvent contribuer à réduire les risques, produire de la valeur et avoir un impact positif sur le monde qui nous entoure **grâce à de meilleures pratiques de développement durable et davantage de transparence.**
- Nous pensons que **le dialogue est généralement plus efficace que l'exclusion**, mais le désinvestissement peut être utilisé en dernier recours.
- **Une information appropriée et complète sur l'entreprise** est une exigence fondamentale pour une prise de décision saine en matière d'investissement.
- **La collaboration avec d'autres investisseurs et parties prenantes à long terme** peut contribuer à la réalisation de nos objectifs environnementaux et sociaux communs, en particulier dans le cadre du dialogue avec les entreprises et les instances réglementaires.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

PÉRIMÈTRE DE NOS ACTIVITÉS DE VOTE ET D'ENGAGEMENT

Nos activités de vote et d'engagement sont régies par des politiques qui s'appliquent à BNP Paribas Asset Management Holding (BNPP AM Holding)*, en tant qu'entité mère de BNP Paribas Asset Management France (BNPP AM France), la branche de gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas.

Dans le cadre de notre processus d'investissement, nous votons au nom de nos clients lors des assemblées générales annuelles (AGA) et des assemblées générales extraordinaires (AGE) des sociétés dans lesquelles nous investissons. Les droits de vote sont exercés sur les actions pour les fonds communs de placement, les OPCVM, les fonds d'investissement agréés (FIA), les fonds d'investissement étrangers et mandats, et sur les fonds communs

de placement d'entreprise (FCPE) pour lesquels l'exercice des droits de vote est délégué à BNPP AM.

Nous nous engageons à exercer notre politique de vote sur l'ensemble des portefeuilles et des marchés, sous réserve des contraintes techniques et juridiques. Nous tenons aussi compte de certaines politiques de vote sur mesure pour des fonds ou des mandats clients spécifiques. Les plateformes de vote et celles de nos dépositaires ne permettent pas une telle adaptation pour les fonds ouverts.

Les entités externes auxquelles nous déléguons la gestion sont tenues d'avoir une politique de vote et d'exercer leurs droits de vote en tenant compte des pratiques de marché.

Nous dialoguons avec les entreprises dans le cadre

du vote lors de leurs assemblées générales, en coordination avec les gérants, les analystes ESG et *Stewardship*, afin que les décisions finales de vote complètent les éléments qualitatifs de nos notations ESG.

Nos pratiques d'engagement dépassent nos participations dans des sociétés cotées – gérées activement et passivement – et s'étendent même au-delà. Nous dialoguons régulièrement avec les émetteurs de divers types d'obligations vertes pour nous aider à comprendre les risques environnementaux et sociaux et les avantages attendus de telles émissions, afin de veiller à ce que l'investissement réponde aux intérêts de nos clients et afin de promouvoir de meilleures pratiques en matière de durabilité et de reporting public.

Nous nous engageons également auprès des États souverains sur des questions ESG importantes, y compris le changement climatique, qui peuvent avoir un impact sur la valeur de nos investissements en obligations souveraines ou sur leur capacité à respecter leurs obligations envers les investisseurs.

Dans le cadre de notre activité de dette privée, nous dialoguons avec les entreprises emprunteuses sur un large éventail de caractéristiques ESG (notamment le respect de notre politique de conduite responsable de l'entreprise (RBC), l'évaluation des risques et opportunités ESG au niveau des projets, les évaluations environnementales et climatiques, etc.). Nous appliquons des normes environnementales strictes à nos portefeuilles *Real Assets*.

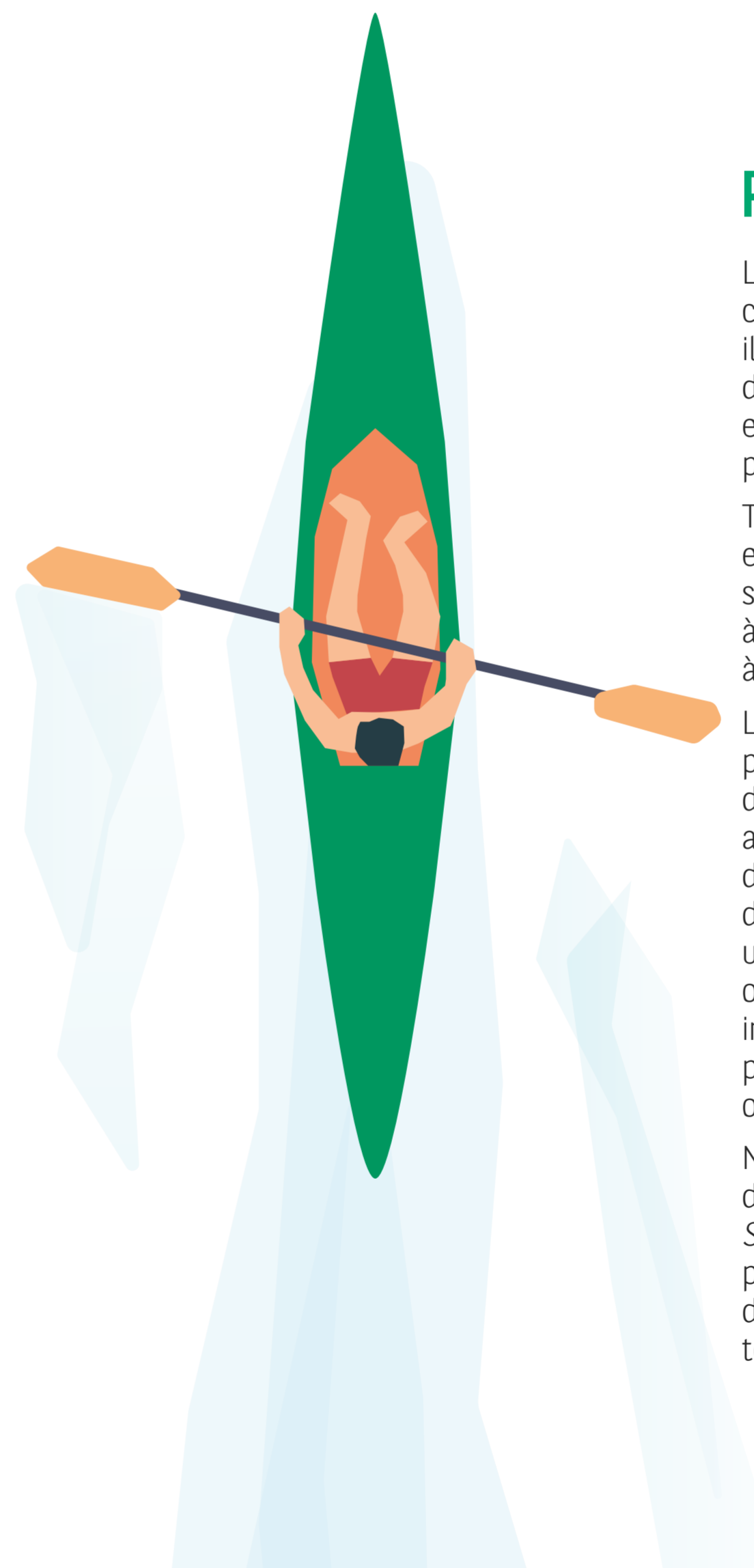
PROCÉDURE D'ESCALADE

Le dialogue entre investisseurs et émetteurs constitue la base d'une bonne gouvernance : il permet d'établir des relations de confiance dans le temps et d'initier des discussions ouvertes en vue de résoudre des problèmes qui n'auraient pas pu être abordés autrement.

Toutefois, le dialogue est un processus réciproque et il peut arriver que des mesures plus fermes soient nécessaires pour encourager une entreprise à s'asseoir à la table des négociations et à discuter de nos préoccupations.

Lorsqu'une action renforcée est nécessaire pour assurer la protection et la promotion des intérêts de nos clients et de la valeur actionnariale, nous pouvons décider, entre autres, de faire des déclarations publiques, de proposer des résolutions d'actionnaires, de convoquer une assemblée générale extraordinaire ou d'intervenir conjointement avec d'autres institutions. Ces décisions sont prises au cas par cas, afin de s'assurer que nos préoccupations ont été correctement entendues et traitées.

Notre stratégie de dépôt de propositions d'actionnaires est approuvée par le comité *Stewardship* une fois par an, et il en est de même pour chaque décision de dépôt de résolutions d'actionnaires. Nous donnons des exemples tout au long de ce chapitre du rapport.



* Toutes les entités détenues à 100 % par BNPP AM Holding, dont BNPP AM UK (Limited), sont soumises et adhèrent aux politiques de BNPP AM.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

ACTIVITÉS DE VOTE : EXERCER NOS DROITS ET NOS RESPONSABILITÉS

Notre approche du vote est régie par un ensemble de principes qui orientent nos attentes à l'égard des sociétés dans lesquelles nous investissons et nous guident dans l'exercice de notre responsabilité fiduciaire. Notre politique de gouvernance et de vote fixe les règles que nous appliquons au vote, y compris sur les questions liées aux critères ESG. Elle est mise à jour chaque année. Nous votons uniquement dans l'intérêt de nos clients et des bénéficiaires finaux des fonds dont nous sommes responsables.

Nous cherchons à développer une approche constructive et positive avec les conseils d'administration des sociétés dans lesquelles nous investissons, en présentant clairement nos attentes en tant que gérant d'actifs diligent. Cependant, nous n'hésiterons pas à nous abstenir ou à nous opposer aux résolutions de la direction, ou au contraire à soutenir les résolutions d'actionnaires, lorsque nous appliquons nos lignes directrices en matière de vote. Lorsque les entreprises ne répondent pas à nos attentes,

nous nous opposons aux principales catégories suivantes de résolutions de la direction, en fonction du marché : réélections des membres du conseil d'administration, quitus des administrateurs et/ou des dirigeants exécutifs, ou encore états financiers.

Pour nous aider à appliquer nos politiques, nous faisons appel à des sociétés de conseil en vote, comme ISS, qui propose une plateforme de vote et des analyses pour toutes les entreprises, et Proxinvest, qui réalise des analyses sur les entreprises françaises. Cependant, nous ne leur déléguons pas la prise de décision et prenons toutes les décisions de vote à chaque assemblée d'actionnaires en interne, sans jamais sous-traiter la décision finale.

[L'historique complet de nos votes pour 2022](#) est accessible au public sur notre site web. Voici un résumé de notre activité de vote en 2022, y compris des détails sur nos votes les plus importants et nos justifications pour les votes sur les résolutions environnementales et sociales.



66

Le vote et le dialogue avec les entreprises sont au cœur de notre stratégie *Stewardship*. La saison des assemblées générales est une occasion importante pour nous de faire entendre notre voix. En 2022, nous nous sommes opposés à un tiers de toutes les résolutions de la direction sur lesquelles nous avons voté parce que nous ne pensions pas qu'elles étaient dans le meilleur intérêt de nos clients. En outre, l'intégration de considérations environnementales et sociales dans notre politique de vote nous a conduits à nous opposer à environ 1 400 résolutions, principalement pour des raisons liées au climat et à la biodiversité."

Michael Herskovich
Responsable *Global Stewardship*

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE NOTRE POLITIQUE DE VOTE EN 2022

Chaque année, nous révisons notre politique de gouvernance et de vote afin de l'adapter aux pratiques actuelles du marché et aux défis qui subsistent dans les domaines de la gouvernance d'entreprise et du développement durable. Notre politique de gouvernance et de vote 2022 a renforcé le lien entre le vote et l'intégration ESG.

Nous avons continué à sanctionner les émetteurs sur des thématiques liées à l'ESG, telles que la non-divulcation de leurs émissions de gaz à effet de serre, l'alignement de leurs activités de lobbying avec les objectifs climatiques, ou encore le non-respect de notre politique de conduite de l'entreprise (RBC). Nous avons également renforcé nos attentes en matière de climat et ajouté deux nouveaux champs prioritaires que nous prenons en compte

à travers nos votes : la biodiversité et la faible performance ESG.

Nous avons également inclus de nouveaux critères pour guider nos décisions de vote sur les résolutions dites « *Say-on-Climat* »* et avons renforcé nos attentes en matière d'intégration de critères de performance ESG dans les packages de rémunération, exigeant de tels critères dans au moins une composante de la rémunération des dirigeants.

* Résolutions placées à l'ordre du jour des Assemblées Générales par la direction concernant le plan d'action de la société sur le changement climatique.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT



ATTENTES LIÉES AU CLIMAT :

Nous avons renforcé nos attentes à l'égard des entreprises identifiées comme les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre au monde. À la lumière de la crise climatique et en tant que signataire de [l'initiative Net Zero Asset Managers](#) (NZAM), nous considérons qu'il est essentiel de renforcer nos attentes à l'égard des entreprises des secteurs clés pour une réduction substantielle des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Nous attendons de ces entreprises qu'elles annoncent publiquement leur ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou avant, en s'appuyant sur des stratégies de décarbonation crédibles et des objectifs intermédiaires, conformément aux efforts déployés au niveau mondial pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius.

ATTENTES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

En ligne avec notre [feuille de route sur la biodiversité](#), nous attendons des entreprises qu'elles évaluent et rendent compte de leurs principaux impacts et dépendances sur la nature, en commençant par les entreprises des secteurs à fort impact et en mettant l'accent sur la déforestation et l'eau. Dans un premier temps, nous avons ciblé les entreprises dont les activités ont un impact important sur la nature et qui n'ont pas répondu aux questionnaires du CDP sur l'eau et la forêt.

ENTREPRISES AVEC DE FAIBLES SCORES ESG

Comme nous appliquons notre propre système de notation ESG à toutes nos participations, nous nous sommes opposés aux résolutions clés lors des assemblées générales annuelles des entreprises ayant les plus faibles scores ESG, en l'absence d'amélioration de leurs pratiques. Nous nous sommes efforcés d'engager le dialogue avec ces entreprises, en particulier celles dans lesquelles nous avons des positions actives, et avons, lorsque pertinent, sanctionné certaines des résolutions susmentionnées, en tant que mesure d'escalade, si ce dialogue n'aboutissait pas.

D'autres exemples de mesures et de dialogues dans le cadre de notre feuille de route « Net Zero » sont détaillés dans les sections « Vote et engagement », « Responsabilité Sociale et Environnementale » et « Conduite responsable de l'entreprise » du présent rapport, et identifiés par ce symbole.



PÉRIMÈTRE DU VOTE POUR 2022

Chaque année, nous contrôlons le nombre total d'actions votables des portefeuilles que nous gérons et nous évaluons le pourcentage de votes exercés au cours de l'année, conformément à notre politique de gouvernance et de vote. Le choix des titres sur lesquels nous exerçons le droit de vote répond à un double objectif.

Nous visons à concentrer nos efforts sur :

- La plus grande concentration possible de nos positions ;
 - Les sociétés dans lesquelles nos gestions collectives détiennent une part significative du capital.
- Plus précisément, le nombre total d'assemblées auxquelles nous votons est défini lorsque nos positions agrégées répondent au moins à l'une des trois conditions suivantes :
- Elles représentent 90 % du total cumulé de nos positions en actions ;
 - Elles constituent 0,1 % ou plus de la capitalisation boursière de l'entreprise ;
 - Sur demande ad hoc.

La valeur totale des actifs sous gestion entrant dans notre périmètre de vote (qui va au-delà des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sous mandat) s'élève à 72 milliards d'euros. Ce périmètre de vote représente près de 52 % des assemblées tenues par les sociétés détenues dans l'ensemble de nos OPCVM sous mandat, qui ont représenté 78 % des bulletins de vote.

Nous avons voté sur **90 %** de nos actifs sous gestion en 2022.

Nous nous sommes opposés à **33 %** des résolutions proposées par la direction en 2022.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

PROGRAMME DE PRÊT DE TITRES

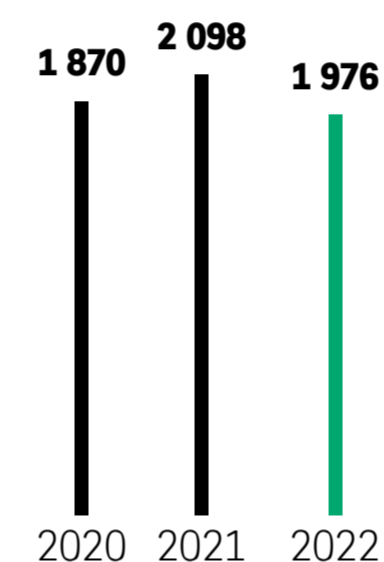
En 2022, nous avons mis en place un programme de prêt de titres. Nous avons un processus systématique de rappel des actions pour les assemblées générales afin de voter sur une part significative de nos positions et d'empêcher le « vote vide ».

Ce processus inclut des restrictions quantitatives et une évaluation qualitative, afin de prendre pleinement en compte les intérêts à long terme de nos clients. Notre politique est de détenir une part minimum significative d'actions votables pour l'ensemble des assemblées générales, et nous rapatrions toutes les actions votables pour les assemblées générales à forts enjeux, ainsi que pour certains fonds pour lesquels nous votons sur 100 % des positions.

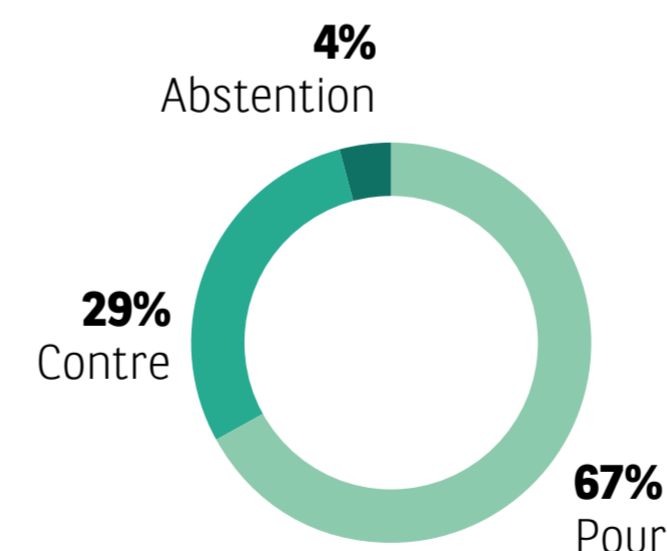
PRINCIPALES STATISTIQUES DE VOTE

Au cours des trois dernières années, nous avons maintenu un taux d'opposition élevé et toujours croissant. Nous avons en effet des attentes élevées dans tous les domaines et nous examinons chacun des points aux ordres du jour en vue de prendre nos propres décisions de vote - ce qui est rare parmi les plus grands gérants d'actifs. Cette année, nous nous sommes opposés à 33 % des résolutions proposées par la direction, un ratio identique à celui de 2021, contre 32 % en 2020. Dans notre périmètre, nous avons voté à 1 976 assemblées générales en 2022, principalement en Europe, suivant la répartition de nos actifs sous gestion.

► Nombre total d'AG votées au cours des trois dernières années (2020, 2021 et 2022)



► Votes Pour, Contre et Abstentions en 2022



► Répartition géographique de nos votes

Année	AG votées	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique*	Autres régions
2022	1 976	908	526	432	110
		46 %	27 %	22 %	6 %
2021	2 098	974	554	467	103
		46 %	26 %	22 %	5 %
2020*	1 870	923	476	130	341
		49 %	26 %	7 %	18 %

* Les chiffres de la colonne Asie-Pacifique ne concernent que le Japon. Nous avons par la suite étendu notre couverture de la région.

Notre taux d'opposition, à l'exclusion des résolutions d'actionnaires (analyse présentée à la page 53), a continué à se concentrer principalement sur trois sujets :

- La rémunération des dirigeants ;
- Les opérations financières et
- La nomination des administrateurs.

Plus de détails sont disponibles dans notre [rapport de vote 2022](#). Plus loin dans ce rapport, nous donnons des exemples qui illustrent la manière dont notre dialogue avec plusieurs entreprises en amont de leur AG a façonné nos décisions de vote. Dans certains cas, nous nous sommes abstenus ou avons voté contre un point soumis au vote à titre de mesure préventive.



NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

NOS VOTES SUR LES RÉOLUTIONS PROPOSÉES PAR LA DIRECTION ET LES ACTIONNAIRES

Vote		Total	Résolutions proposées par la direction				Résolutions proposées par les actionnaires
			Nomination des administrateurs	Rémunération des dirigeants	Opérations financières	Affaires courantes et autres	
TOTAL		27 223	13 833	3 212	2 445	6 743	990
POUR		18 255	8 915	1 264	1 511	5 855	710
CONTRE		7 884	4 444	1 676	770	786	208
ABSTENTION		1 084	474	272	164	102	72
% D'OPPOSITION	2022	33 %	36 %	61 %	38 %	13 %	28 %
	2021	33 %	37 %	60 %	39 %	12 %	30 %
	2020	32 %	36 %	59 %	42 %	11 %	37 %

Rémunération des dirigeants : 61 % de taux d'opposition vs 60 % en 2021

Notre opposition aux plans de rémunération des dirigeants (stock-options, actions gratuites ou indemnités de départ ainsi que les votes sur les politiques de rémunération de type *Say-on-Pay*) relève des catégories générales suivantes :

- **Un manque de transparence** sur la politique de rémunération (volume, poids, nature des conditions de performance, objectifs à atteindre, etc.) ;
- **Les pratiques de rémunération** ne vont pas dans l'intérêt des parties prenantes, avec des montants jugés excessifs ou disproportionnés eu égard à la performance de l'entreprise ;
- **Critères de performance ESG considérés comme inexistantes ou faibles**, sans lien clair avec la stratégie de développement durable de l'entreprise ;
- **Une approche de « pay for failure »** (paiement en cas d'échec) est en place, en l'absence de critères de performance contraignants ; ou
- **La rémunération** n'est pas orientée vers le long terme.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

Opérations financières : 38 % d'opposition contre 39 % en 2021

Notre opposition aux résolutions de la direction en matière d'opérations financières, qui concernent généralement des augmentations de capital, est due aux raisons suivantes :

- Le volume global est considéré comme trop important lorsque l'ensemble des autorisations dépasse 50 % du capital social ;
- Il s'agit d'une autorisation d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription ni objet spécifique pouvant aboutir à une dilution excessive pour des actionnaires existants (plus de 5 % du capital ou 20 % en cas d'objet spécifique).

Nous votons également de manière systématique contre les mesures anti-OPA.

Nomination des administrateurs, vote portant sur l'indépendance, la durée du mandat et la diversité des genres : 36 % d'opposition contre 37 % en 2021

Notre opposition à la nomination d'administrateurs individuels indique généralement notre conviction que la gouvernance et l'équilibre des pouvoirs ne sont pas satisfaisants au sein de ces sociétés. La plupart des votes contre des administrateurs concernent les cas suivants :

- Un administrateur non indépendant dans un conseil jugé insuffisamment indépendant ;

- Le non-respect de nos règles sur la diversité des genres ;
- Un administrateur peu assidu ou dont la durée du mandat excède quatre ans.

En pages 56 à 59, nous donnons plusieurs exemples de notre engagement en matière de vote ; un commentaire sur notre engagement et sur les votes sur la diversité des genres dans les conseils d'administration figure à la page 88.

Notre bilan en matière de vote sur les questions environnementales et sociales

Lorsque les sociétés ne répondent pas à nos attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux définis dans notre politique de vote, nous nous opposons aux résolutions proposées par la direction sur les réélections, le quitus ou encore l'approbation des comptes (selon le marché).

En 2022, nous nous sommes opposés à 1 391 résolutions dans 248 entreprises pour ces raisons (55 % étaient liées à nos attentes en matière de climat, 24 % liées à notre politique de conduite responsable de l'entreprise, 13 % liées à nos attentes en matière de biodiversité et 7 % liées à de faibles scores ESG - une augmentation significative par rapport à 2021 (969 résolutions dans 168 entreprises)).

* Climate Action 100+.



BNPP AM EN TÊTE DE L'OPPOSITION AUX NOMINATIONS DES ADMINISTRATEURS AU SEIN DES SOCIÉTÉS VISÉES PAR LA COALITION CA100+*

Un rapport publié par l'organisation non gouvernementale (ONG) américaine *Majority Action* a analysé les pratiques de vote et les rapports annuels des 75 plus grands investisseurs membres de la coalition CA100+ lors des assemblées générales de 2021 des 45 entreprises

américaines visées par cette initiative. L'étude a montré que, bien que le *Net Zero Company Benchmark* mette en évidence des failles évidentes dans la gouvernance climatique de ces sociétés, la majorité des plus grands investisseurs ont massivement voté en faveur de leurs administrateurs

en poste en 2021. Cependant, BNPP AM s'est placé en leader incontesté, en votant pour le plus petit nombre d'administrateurs (31 %) dans ces sociétés, et en faveur du conseil d'administration dans son ensemble seulement chez une des 30 entreprises où nous avons voté.

NOTRE OPPOSITION AUX RÉOLUTIONS CLÉS, EN LIEN AVEC NOS ATTENTES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Thème ESG	Nombre de résolutions	% du total	Nombre de réunions d'entreprises	% de réunions d'entreprises
Politique de conduite responsable de l'entreprise	338	24 %	41	17 %
Attentes en matière de climat	770	55 %	140	56 %
Attentes en matière de biodiversité	187	13 %	52	21 %
Faible score ESG	96	7 %	15	6 %
TOTAL	1 391		248	

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

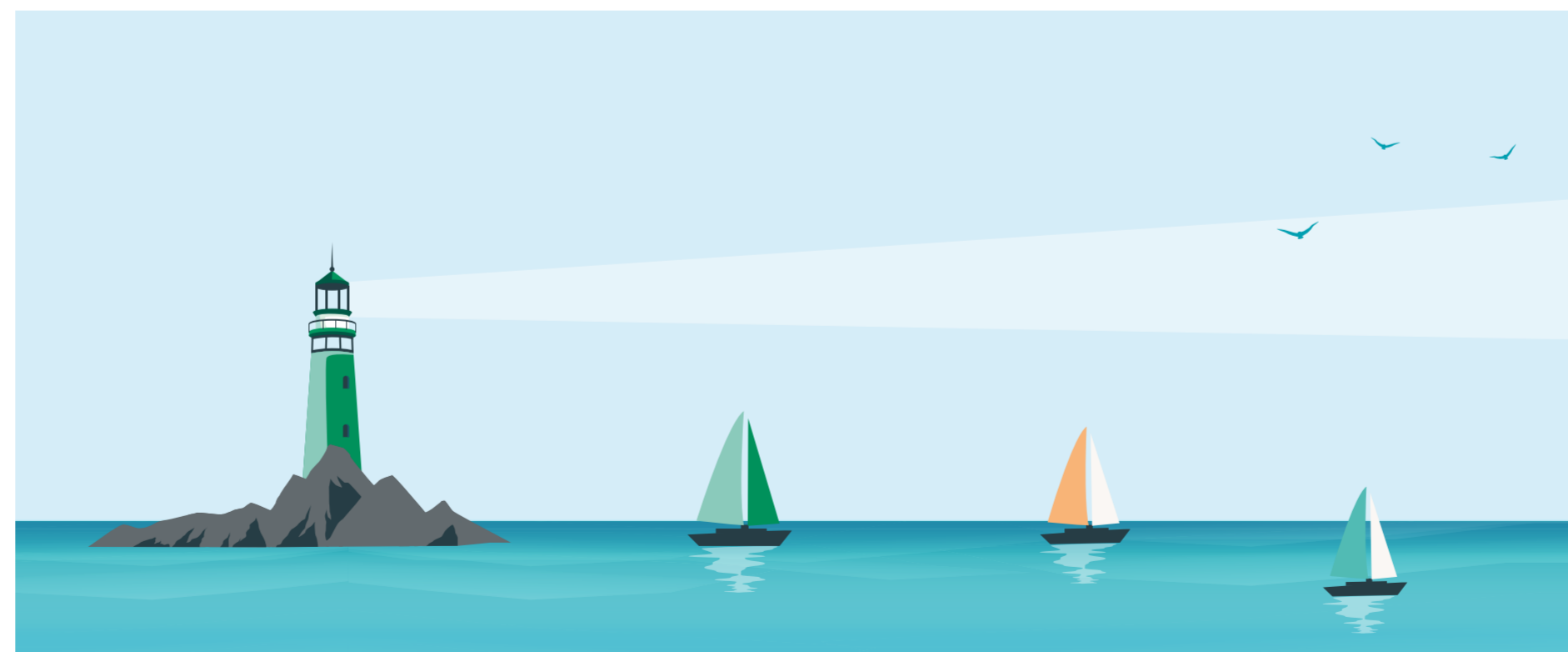


FOCUS SUR LES RÉOLUTIONS DITES « SAY-ON-CLIMATE »

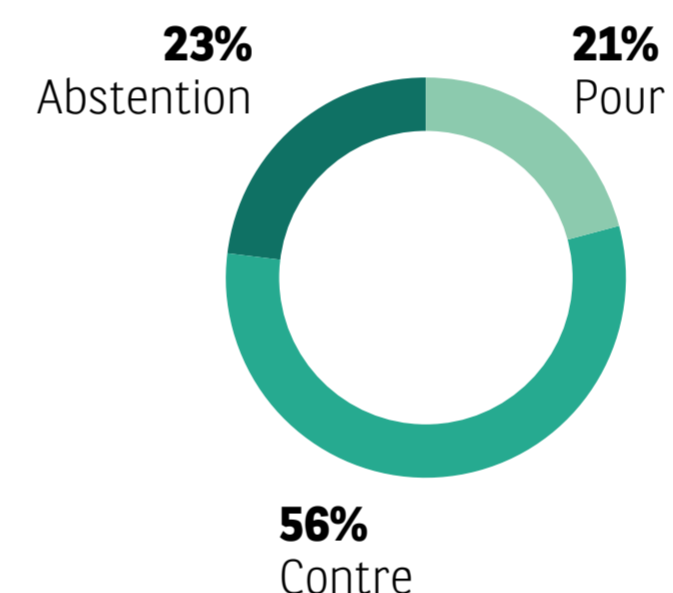
Une tendance notable est l'émergence récente de résolutions dites « *Say-on-Climate* » émanant de la direction. Ce type de résolutions, que la direction dépose de manière proactive, sont apparues pour la première fois sur les bulletins de vote en 2020. Elles offrent aux actionnaires un vote consultatif sur la stratégie ou le rapport climatique de l'entreprise et renforcent le dialogue actionnarial sur le climat. Le nombre de résolutions liées au climat déposées par la direction a presque doublé en 2022, pour atteindre 46 résolutions au total, principalement en Europe. En 2022, nous avons voté sur 40 résolutions dites « *Say-on-Climate* » qui entraient dans notre périmètre de vote, contre 21 l'année précédente. Nous avons renforcé notre politique de gouvernance et de vote en 2022, et introduit des critères d'évaluation de ces propositions (voir section 3.6). Nous avons fixé des attentes précises quant aux plans d'action climatiques des entreprises. Parmi elles, l'engagement de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard, en ligne avec les efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. La plupart des plans ou rapports de transition des entreprises ne répondaient pas à nos attentes, ainsi notre taux d'opposition global (votes contre ou abstentions) a augmenté de manière significative, passant de 21 % en 2021 à 79 % en 2022. Nous avons jugé la plupart

des plans insuffisamment ambitieux et cela dans de nombreux cas, faute d'objectifs absolus de réduction des émissions à court (2025) et à moyen terme (2030) ou parce que les objectifs ne couvraient que certains types d'émissions, et excluaient souvent le Scope 3*. Les taux de soutien des actionnaires aux sociétés lors de la saison de vote 2022 se sont étalés entre 50 % pour Woodside Energy et 99 % pour EDF.

* Émissions indirectes non liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaires à la fabrication du produit.



► Votes de BNPP AM sur les résolutions dites « *Say-on-Climate* » émanant de la direction en 2022



Dans une étude de décembre 2022 intitulée « *What's Been Said on Climate and the Changing Climate on Investor Behavior* », le cabinet de conseil SquareWell Partners a mis en avant notre approche rigoureuse et a **classé BNPP AM premier** parmi 25 des plus grands gérants d'actifs sur la base de son taux d'opposition aux résolutions climatiques de la direction en 2022.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

NOTRE BILAN EN MATIÈRE DE VOTE SUR LES RÉOLUTIONS D'ACTIONNAIRES

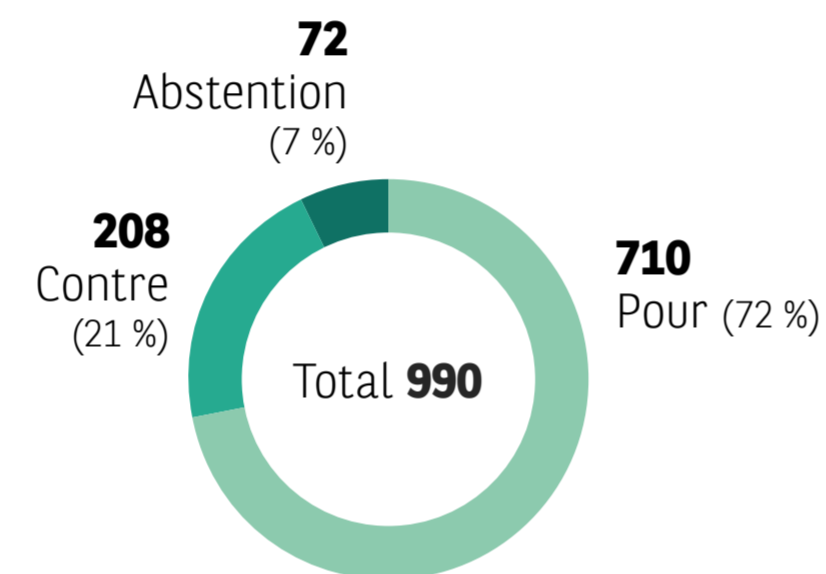
Les résolutions d'actionnaires sur les questions ESG sont de plus en plus courantes. En 2022, 990 résolutions d'actionnaires ont été déposées dans le monde, contre 826 en 2021 et 754 en 2020. Ces résolutions sont proposées par des groupes d'actionnaires institutionnels déterminés à s'engager pour l'amélioration des performances des entreprises sur des questions spécifiques, ou par des parties prenantes telles que les ONG qui travaillent avec les investisseurs. Elles sont donc généralement rejetées par la direction. Par conséquent, un vote en faveur de la résolution est un vote contre la recommandation de la direction.

Notre principe est de voter en faveur des résolutions d'actionnaires quand elles sont conformes aux intérêts à long terme de l'entreprise et quand elles sont justifiées au regard des pratiques dominantes de l'entreprise. Cependant, nous nous abstenons quand nous pensons que la résolution n'est pas adaptée aux circonstances spécifiques de l'entreprise ou si la demande est déjà mise en pratique.

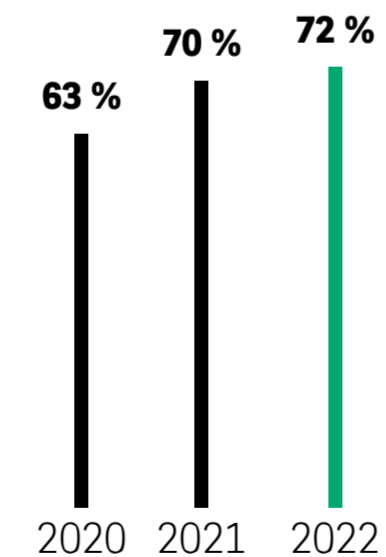
Notre taux de soutien à tous types de résolutions d'actionnaires a augmenté. Il s'établit à 72 % en 2022, contre 70 % en 2021 et 63 % en 2020.

Plus précisément, nous avons à nouveau fait preuve d'un fort soutien aux résolutions d'ordre social (99 % en 2022 contre 100 % en 2021 et 86 % en 2020) ainsi qu'aux résolutions environnementales et sur le changement climatique (90 % en 2022, contre 89 % en 2021 et 94 % en 2020). Nos justifications de votes sont toutes disponibles dans le rapport de vote 2022.

► Nos votes pour et contre ainsi que nos abstentions sur les résolutions d'actionnaires



► Taux de soutien aux résolutions d'actionnaires



ShareAction met à nouveau en avant nos résultats en matière de vote sur les résolutions d'actionnaires

L'ONG ShareAction, basée au Royaume-Uni, publie depuis quelques années une analyse des résultats de vote des plus grands gérants d'actifs, qui se fonde sur le nombre de résolutions d'actionnaires pour lesquelles chaque gérant a voté au cours de l'année précédente. Elle a également évalué leur soutien aux résolutions environnementales et sociales, ainsi que de rémunération et politiques.

Le nombre total de résolutions entrant dans le périmètre du rapport pour 2022 est de 252 (ce qui est sensiblement inférieur à l'ensemble des résolutions de ce type sur lesquelles nous avons voté).

BNPP AM se classe dans le trio de tête des 68 gérants évalués, avec un résultat global de 99 %.

NOTRE PRINCIPE EST DE **VOTER EN FAVEUR DES RÉOLUTIONS D'ACTIONNAIRES** LORSQU'ELLES SERVENT LES INTÉRÊTS À LONG TERME DE L'ENTREPRISE.



ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT

Notre horizon d'investissement à long terme place les dispositifs de gouvernance d'une entreprise et la qualité de ses équipes de direction au cœur de nos décisions d'investissement, en parallèle de leurs performances en matière de durabilité. Une bonne gouvernance et une gestion efficace des impacts, des risques et des opportunités en matière de développement durable sont essentielles à la performance opérationnelle et financière à long terme d'une entreprise. Elles sont donc au cœur du dialogue

que nous menons pendant et en dehors de la saison des votes. Cet engagement s'effectue au profit des clients et de leurs bénéficiaires, au titre des actions et des titres de créance que nous détenons auprès des entreprises, des agences émettrices et des émetteurs souverains et sous-souverains. Il sous-tend la mise en œuvre de nos politiques de conduite responsable de l'entreprise, nourrit notre système de notation ESG et étaye notre prise de décision en matière d'investissement.

Nous menons trois types d'engagement avec les entreprises, avec des chevauchements possibles



Nous nous engageons également auprès des agences, des États et des émetteurs régionaux de dette souveraine pour obtenir des informations sur la structure de leurs obligations, évaluer leurs liens avec les politiques environnementales et sociales à l'échelle nationale et favoriser l'élaboration de rapports annuels clairs.

Compte tenu de notre présence mondiale et de la large étendue géographique des actifs de nos clients, nous nous efforçons de mener notre engagement de manière cohérente dans toutes les régions sur les questions ESG clés et en ligne avec les 3E.

Notre approche ne varie d'une région à l'autre que dans la mesure où nous l'adaptions aux réglementations en vigueur, à l'environnement politique, aux normes et aux sensibilités culturelles.

Nous nous engageons individuellement, c'est-à-dire *via* un dialogue direct avec les entreprises, ainsi que de manière collaborative, c'est-à-dire avec d'autres investisseurs institutionnels dont nous partageons les objectifs. Voir pages 90-91 pour une liste des initiatives collectives dont nous avons été membres en 2022.

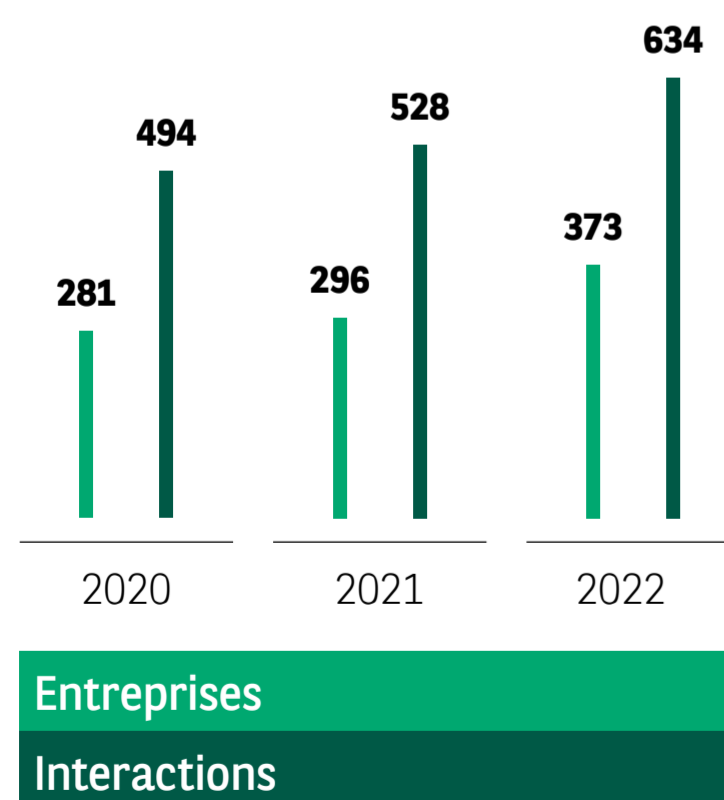
NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

NOTRE ENGAGEMENT AVEC LES ENTREPRISES EN CHIFFRES

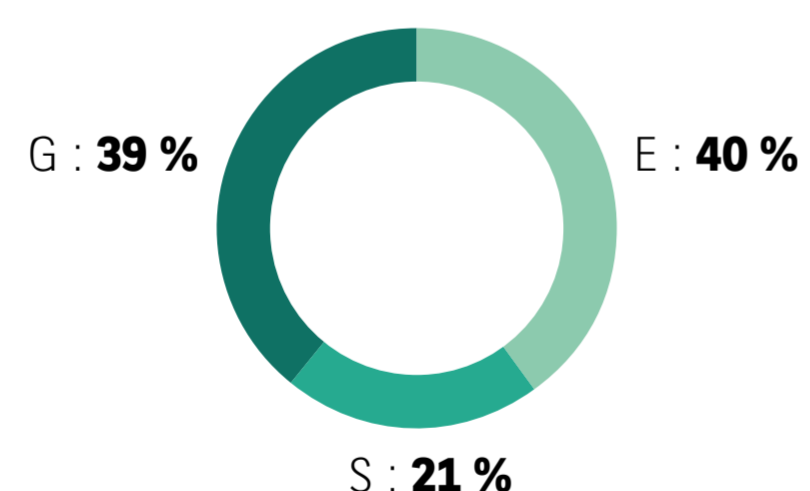
Au cours des trois dernières années, nous avons renforcé notre engagement, tant sur le nombre d'entreprises avec lesquelles nous dialoguons que sur le volume d'interactions que nous avons avec elles. En 2022, nous avons dialogué avec 373 entreprises à travers 634 échanges. Nous avons ainsi dialogué avec 78 % d'entre elles via l'envoi de courriers ou des rencontres et, en ce qui concerne

les 22 % restantes, nous les avons engagées par le biais d'initiatives collaboratives ou communes avec d'autres investisseurs. Nous avons également signé 543 lettres envoyées à des entreprises par l'intermédiaire d'organisations collaboratives dont nous sommes signataires ou que nous soutenons (par exemple, *Business Benchmark on Farm Animal Welfare* (BBFAW) et la campagne de non-divulgaration du CDP).

► Nombre total d'entreprises avec lesquelles nous dialoguons directement et volume d'interactions



► Dialogue avec les entreprises en matière d'Environnement (E), de Social (S) et de Gouvernance (G)



► Répartition du dialogue par région

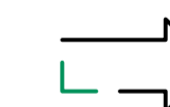
	Toutes régions	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Autres
Nombre	373	227	75	58	13
%	100 %	61 %	20 %	15 %	3 %

Lors de la plupart de nos dialogues avec les entreprises, nous couvrons plusieurs thèmes ESG plutôt qu'un seul. Dans d'autres cas, nous nous focalisons sur la gouvernance d'entreprise ou sur un ou plusieurs de nos 3E/ questions thématiques, ou nous nous concentrons sur la performance ESG de l'émetteur.

► Répartition du dialogue par stratégie d'engagement

Thèmes	
Vote et Gouvernance	106
Divers thèmes ESG*	111
3E / Lié à un thème	69
Performance ESG	87
Politique de conduite responsable de l'entreprise	9
Faibles scores ESG (corporates)	41
Émissions d'obligations vertes et souveraines**	37
TOTAL	373

Dans la partie suivante, pour illustrer concrètement nos activités, nous présentons quelques exemples de dialogue que nous avons menés en 2022.



* Cette catégorie indique un engagement non exclusif à un sujet ou à un thème, par exemple la gouvernance d'entreprise, les 3E, la performance ESG.

** Ce chiffre n'inclut que les engagements enregistrés dans notre outil de suivi ; il est fait référence plus loin dans ce rapport à d'autres engagements qui ont eu lieu mais n'ont pas pu être enregistrés dans cet outil.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

1

L'ENGAGEMENT POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ET INFORMER NOS DÉCISIONS DE VOTES

Au cours de la saison des votes, nous engageons le dialogue avec les entreprises, soit de notre propre initiative, soit à la demande de l'émetteur, en nous concentrant généralement sur nos principales positions. Nos objectifs :

- Communiquer sur notre politique de vote pour promouvoir une bonne gouvernance d'entreprise et préparer la prochaine assemblée générale de l'émetteur ;
- Obtenir des informations supplémentaires sur des résolutions individuelles sur lesquelles nous allons voter; et
- Faire part de nos préoccupations concernant toute résolution spécifique qui serait en contradiction avec notre politique de vote.

Au-delà de la saison des votes, nous entendons mener un dialogue régulier avec les entreprises sur des sujets tels que la stratégie, la performance à long terme, la gestion des risques, les questions ESG et d'autres préoccupations. Nous communiquons également de manière proactive notre politique de vote afin de promouvoir une bonne gouvernance d'entreprise et de préparer la prochaine assemblée générale de l'émetteur.

Durant la saison de vote 2022, nous avons eu 210 interactions avec 106 entreprises liées aux seules questions de vote, contre 239 interactions avec 151 entreprises en 2021. Sur l'ensemble de ces engagements, 35 ont été couronnés de succès* (33 %), en hausse par rapport à 2021 (28 %). Lorsque notre engagement n'amène pas l'entreprise à effectuer les changements demandés, et qu'elle n'indique pas qu'elle les prendra en considération, nous pouvons voter contre certains points de l'ordre du jour, par mesure d'escalade, comme le veut notre politique de vote.

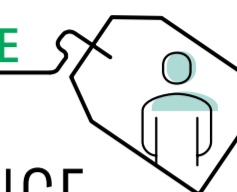
Les exemples ci-dessous se focalisent sur des sujets autres que la diversité des genres dans les conseils d'administration ; sur ce sujet, nous avons été très actifs en 2022, et avons engagé un dialogue avec 40 entreprises de toutes régions avant leurs assemblées générales. Cet engagement a influencé bon nombre de nos votes. Il est décrit plus loin dans ce rapport dans une partie consacrée à notre engagement sur notre troisième E, « Égalité et croissance inclusive ».

* Nous considérons que le dialogue lié au vote est couronné de succès lorsque l'entreprise retire la résolution à laquelle nous nous sommes opposés, modifie la résolution afin que nous puissions la soutenir, ou encore fournit des informations supplémentaires pertinentes. Cependant, un changement potentiel de notre décision de vote n'est pas le seul critère de succès ; certaines entreprises modifient leurs pratiques l'année suivante, ce qui n'est pas nécessairement comptabilisé dans nos statistiques de réussite.



BANCO SANTANDER INTÉGRATION DE CRITÈRES DE PERFORMANCE ESG DANS LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

DIALOGUE
DIRECT



ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT

Les années précédentes, nous avons exprimé notre attente de voir l'entreprise intégrer des mesures de performance ESG à la rémunération de ses dirigeants.

En février 2022, nous avons eu plusieurs nouveaux échanges par e-mails sur la politique de rémunération proposée pour 2022 et, en mars 2022, nous avons rencontré l'administrateur référent indépendant de la société. Nous avons exposé notre vision sur la meilleure approche d'intégration ESG dans la rémunération.

- En particulier, nous avons plaidé pour des critères opérationnels plutôt que pour des critères fondés uniquement sur des facteurs qualitatifs ou des notations ESG.
- Nous avons également souligné l'importance d'une divulgation *ex-ante* transparente des critères ESG (objectifs, barèmes d'acquisition des droits, seuils de déclenchement), car cela permet aux actionnaires de cerner le niveau d'ambition et la mesure dans laquelle ils incitent l'entreprise à réaliser de bonnes performances dans ces domaines.

RÉSULTATS

Nous sommes satisfaits de constater que la politique de rémunération présentée à l'AG 2022 a pris en compte nos remarques. Elle prévoyait, pour la première fois, de conditionner la rémunération variable différée du PDG à des critères de performance ESG avec une pondération de 20 %. Le niveau de divulgation *ex-ante* était satisfaisant, avec une bonne transparence des critères de performance ainsi que des sous-pondérations, des objectifs, des seuils de déclenchement et des plafonds liés à chaque critère.

ACTIVITÉ DE VOTE

Compte tenu de ces mesures constructives conformes à nos demandes et à notre politique, nous avons soutenu, lors de l'AG 2022, le point 8.a qui demandait l'approbation de la nouvelle politique de rémunération. Cette résolution a reçu un soutien global de 91 %.

ENGAGEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Nous continuons de dialoguer avec l'entreprise car nous attendons d'autres améliorations sur d'autres aspects de la rémunération, conformément aux principes de notre [politique de vote](#) sur la rémunération des dirigeants (pages 49-51).

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT



KONINKLIJKE PHILIPS NV VOTE CONTRE DES POINTS STRATÉGIQUES CLÉS

DIALOGUE
DIRECT



ACTIVITÉ DE VOTE

Lors de l'AG 2022, nous avons voté contre deux points qui proposaient l'émission de 10 % du capital sans droit de préemption ni objet spécifique (points 5.b et 6). Notre politique fixe une limite maximale de 5 % du capital-actions émis pour éviter une dilution excessive de la valeur des actions détenues par les actionnaires existants.

Nous avons également voté contre le point 2.d « Approbation du rapport de rémunération » car le conseil de surveillance a ajusté les performances conditionnant les rémunérations variables à court et à long terme en intégrant des revenus non réalisés en 2021. La performance réelle - avant ajustement - était inférieure au seuil de paiement. Or, cet ajustement ayant permis un paiement partiel, il s'agissait d'une décision importante.

La société n'a pas été en mesure d'apporter une justification

convaincante de la nécessité d'ajuster le résultat. En parallèle, la performance de Philips a été fortement affectée par un rappel de produits, avec une incidence sur le cours de son action.

RÉSULTATS

Le taux d'opposition à la résolution 2.d était de 79 %, ce qui signifie un rejet de la part des actionnaires. Toutefois, aux Pays-Bas, le vote *ex-post* sur le rapport de rémunération n'est que consultatif et ne conduit pas nécessairement à des modifications de paiement.

ENGAGEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Suite au rejet de cette résolution, la nécessité de rendre ce type de votes contraignant sur ce marché est discutée entre les membres de l'association néerlandaise de gestion d'actifs Eumedion, dont nous sommes membres.



TELEFONAKTIEBOLAGET LM ERICSSON QUITUS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUITE À DES CONTROVERSE

DIALOGUE
DIRECT



ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT

Ericsson a publié des communiqués de presse en octobre 2021 et en mars 2022 concernant des violations de l'accord avec le Ministère américain de la justice (Department of Justice, DoJ). Ces déclarations indiquaient que le DoJ avait notifié à l'entreprise qu'elle n'avait pas remis, comme elle en avait l'obligation, certains détails prévus par l'Accord de Poursuites Différées.

Cette violation a suscité de vives interrogations, d'autant plus qu'il ne s'agissait pas d'une violation ponctuelle. Il n'était pas clair si l'accord conclu avec le DoJ en 2019 couvrait des allégations plus récentes liées à l'Irak et si, donc, Ericsson pouvait faire face à de potentielles amendes supplémentaires de la part des autorités américaines.

En outre, le Nasdaq a commencé à enquêter pour savoir si la société avait violé les règles des marchés au sujet d'informations publiées sur l'Irak, ce qui pourrait également donner

lieu à des amendes. Dans de tels cas, lorsque nous avons des doutes ou interrogations sur le fait que les entreprises exercent correctement les obligations fiduciaires des administrateurs, nous n'approuvons pas le quitus des administrateurs.

ACTIVITÉ DE VOTE

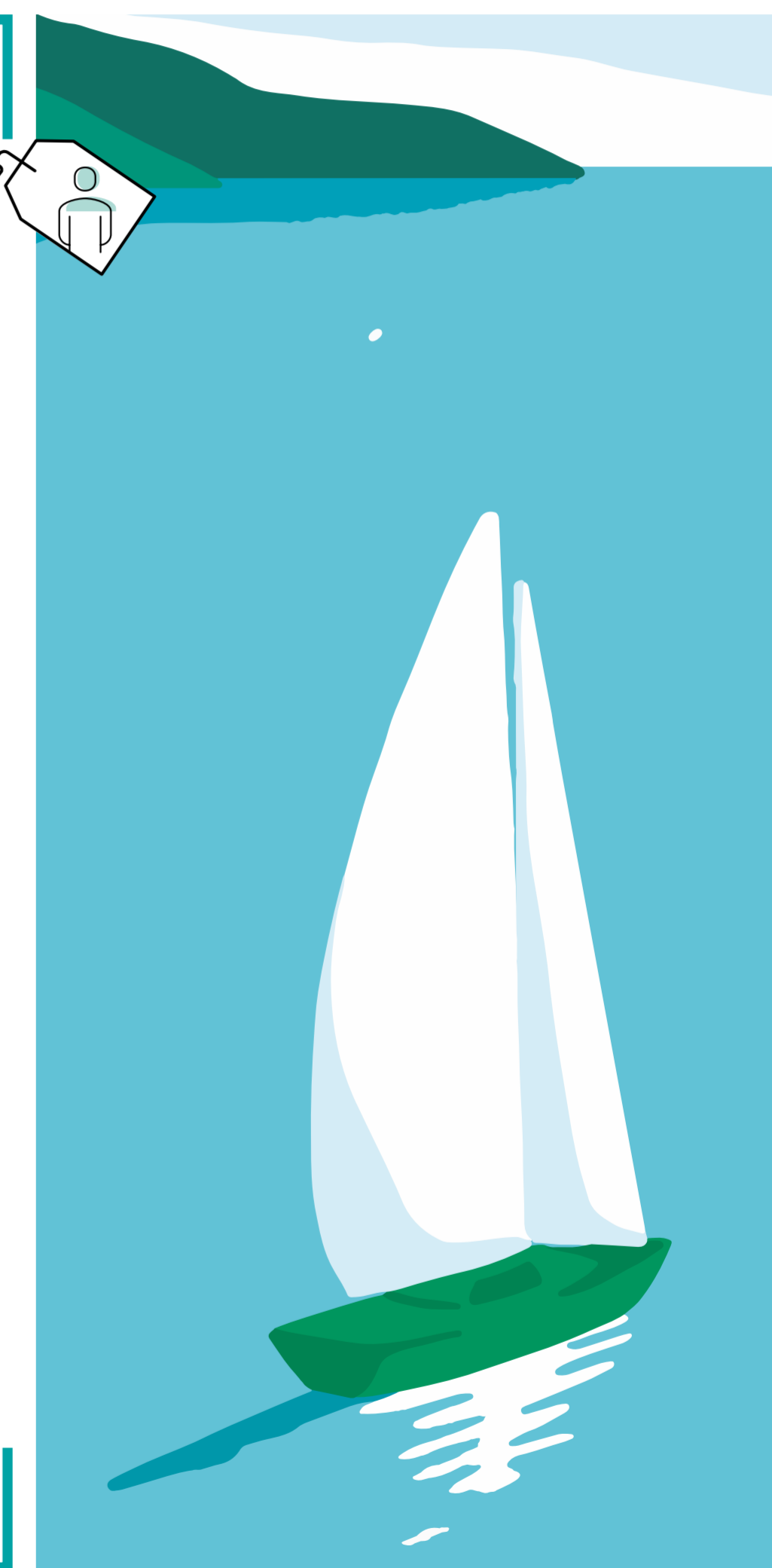
Lors de l'AG 2022, nous avons voté contre le quitus des administrateurs qui siégeaient au conseil d'administration au moment des faits sur lesquels portaient ces allégations (points 8.3 a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, n, r), ceci à titre de précaution.

RÉSULTATS

Les résultats du vote ne sont pas disponibles pour cette AG.

ENGAGEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Nous continuerons à suivre l'évolution des pratiques de l'entreprise.

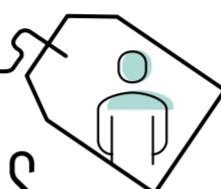


NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT



BBVA : GARANTIR DES COMPÉTENCES APPROPRIÉES ET SUFFISANTES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIALOGUE
DIRECT



ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT

Nous avons rencontré BBVA en décembre 2021 et en décembre 2022, à chaque fois bien en amont de l'AG de la société (en mars de chaque année), pour discuter des principaux points nouveaux et identifier les pistes d'amélioration avant que la société ne finalise ses résolutions et ses rapports annuels. En décembre 2021, nous avons demandé à l'entreprise d'adopter la pratique consistant à publier une matrice de compétences qui indique les compétences individuelles de chaque membre du conseil d'administration. Les matrices de compétences aident les investisseurs à mieux comprendre la composition du conseil d'administration, les compétences solides en place et celles, à l'inverse, demandant à être renforcées. Elles constituent également un outil précieux pour évaluer l'adéquation des candidats proposés par le comité

de nomination pour les élections au conseil d'administration.

RÉSULTATS

Lors de l'AG 2022, la société a prouvé qu'elle avait pris en compte nos recommandations. Elle a partagé son projet de rapport d'entreprise et présenté une matrice de compétences qui révèle désormais les compétences des membres du conseil d'administration sur une base individuelle. Cela améliore la communication de BBVA en matière de gouvernance d'entreprise.

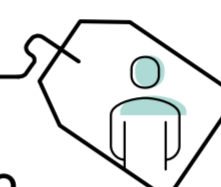
ACTIVITÉ DE VOTE

Nous avons voté en faveur des trois membres du conseil d'administration proposés à l'élection lors de la dernière AG ; ils ont tous été approuvés par plus de 97 % des votes exprimés.



SAP SE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

DIALOGUE
DIRECT



ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT

Lors de l'AG 2022, nous avons voté contre le rapport de rémunération que l'entreprise a présenté. Le taux d'opposition global était de 15 %. Le rapport de rémunération 2022 de la société contenait plusieurs éléments qui ne répondaient pas à nos attentes en matière de bonne gouvernance ni à notre politique de vote :

- Premièrement, une part du plan de rémunération à long terme était fondée sur le temps passé, ce qui est contraire au principe selon lequel les plans de rémunération des dirigeants doivent être liés à de bonnes performances à long terme.
- La divulgation de certains éléments-phares du package de rémunération était mince. Les objectifs par critère de performance dans le cadre des résultats financiers par unités d'actions (FSU, *Financial performance*

Share Units) du plan long terme n'ont pas été divulgués, empêchant ainsi les actionnaires d'établir un lien entre les performances de l'entreprise et la rémunération des dirigeants, comme de connaître la rigueur des critères appliqués.

- L'acquisition partielle des droits pour des niveaux de performance inférieurs à la médiane des pairs dans le cadre de l'indicateur de performance TSR relatif était possible, ce qui est contraire à notre principe de ne pas récompenser des performances inférieures à la médiane des pairs comparables.
- Un paiement supplémentaire discrétionnaire de 4 millions d'euros au total a été versé au comité exécutif en 2021 sur la base des résultats de 2020, une pratique que nous ne cautionnons pas.

Nous engageons un dialogue avec l'entreprise à la suite de notre vote.

RÉSULTATS

SAP SE supprimera la composante à long terme de la politique fondée sur le temps passé. Ce progrès a permis de répondre à nos attentes sur ce point. L'entreprise a également indiqué qu'elle examinerait la courbe de performance des indicateurs clés de performance appliquée aux rémunérations variables de court et long terme.

ENGAGEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Nous surveillerons de près si la société apporte des modifications en vue de la prochaine AG et poursuivrons notre dialogue sur d'autres questions.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT



MAINTENIR NOTRE LEADERSHIP EN MATIÈRE DE **RÉSOLUTIONS DE LOBBYING CLIMATIQUE** AUX ÉTATS-UNIS

ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT

En 2020, nous avons rédigé une résolution d'actionnaire encourageant les entreprises à aligner leurs efforts de lobbying directs et indirects sur les objectifs de l'Accord de Paris. Cette résolution a reçu six votes majoritaires lors des AG des entreprises américaines depuis 2020 (trois de ces votes majoritaires ayant été obtenus par d'autres investisseurs) et contribue à rehausser le niveau d'attente pour toutes les entreprises. Notre résolution sert de modèle à deux initiatives d'engagement collaboratif aux États-Unis, l'une par Ceres pour le compte de *Climate Action 100+* (CA100+) et l'autre par l'*Interfaith Center on Corporate Responsibility* (ICCR). Nous apportons notre conseil sur ces deux initiatives.

En 2022, nous avons continué à jouer un rôle moteur sur ce sujet, en soumettant des résolutions d'actionnaires à Exxon, General Electric et UPS, et en poursuivant le dialogue avec un certain nombre d'autres entreprises.

Nous avons également contribué au lancement d'une norme mondiale sur le lobbying climatique des entreprises, ce afin de préciser de manière plus clairement nos attentes (voir « Lobbying climatique en Europe » à la page 63).

RÉSULTATS

Exxon Mobil

Notre résolution à Exxon Mobil a reçu 64 % des votes en 2021. Nous avons soumis à nouveau la résolution lors de l'AG 2022 de l'entreprise, car nous n'avions pas reçu d'engagement concret de la part de l'entreprise à se conformer à notre demande avant la date limite de dépôt. Après une série de réunions avec l'entreprise, nous avons finalement retiré notre résolution en échange de la publication du premier [rapport d'Exxon sur le lobbying climatique](#). Ce rapport contient la première déclaration publique de l'entreprise affichant un objectif d'alignement sur l'objectif « bien en-deça de 2 degrés Celsius » de l'Accord de Paris, et la première preuve publique qu'Exxon a mené une évaluation de ses activités de lobbying direct ou indirect

contre un quelconque objectif de température. Cependant, InfluenceMap a attribué à l'analyse [une note de 36/100](#), ce qui souligne qu'il existe une marge d'amélioration significative. L'entreprise s'est engagée à mettre à jour cette analyse et à la publier chaque année. Nous menons cet engagement en partenariat avec Boston Trust Walden.

General Electric

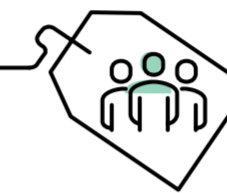
Nous avons retiré notre résolution auprès de General Electric en échange d'un engagement à publier son premier rapport de lobbying aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris, que GE a inclus dans son rapport de développement durable 2021 plus tard dans l'année. Nous avons joué un rôle actif dans les négociations sur la résolution, en partenariat avec le bureau du contrôleur de la ville de New York, qui a joué le rôle de déposant principal.

UPS

Notre résolution auprès d'UPS, déposée conjointement avec Mercy



DIALOGUE COLLABORATIF



Investment Services, a obtenu 33 % des votes lors de l'AG de l'entreprise. Il s'agit d'un résultat relativement important, même si nous n'avons pas obtenu le même soutien majoritaire que dans d'autres entreprises, peut-être en raison de la structure à deux classes d'actions de l'entreprise. Vers la fin de l'année 2022, nous avons à nouveau soumis la résolution à l'assemblée générale annuelle de 2023.

Chevron

Après un vote majoritaire sur notre résolution auprès de Chevron en 2020, suivi de la publication de son premier rapport sur le lobbying climatique, Chevron n'a pas produit de rapport sur le lobbying climatique en 2022. Lorsque nous avons informé l'entreprise que nous envisagions de soumettre à nouveau notre résolution, celle-ci nous a fait savoir qu'elle associerait la publication d'un rapport annuel sur le lobbying climatique à son prochain rapport sur le développement durable au printemps 2023.



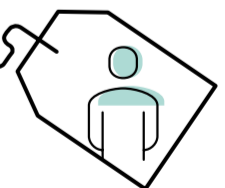
66

En 2022, nous avons poursuivi notre leadership en matière de lobbying climatique des entreprises aux États-Unis, en encourageant les entreprises à aligner leurs efforts de lobbying directs et indirects sur les objectifs de l'Accord de Paris. Nous avons soumis quatre résolutions d'actionnaires sur le lobbying climatique des entreprises pour la saison des votes 2022."

Adam Kanzer

Responsable du *Stewardship* - Amériques

DIALOGUE DIRECT



Pour achever l'année, en décembre, nous avons également écrit à nos principaux actionnaires dans chaque région (35 en Europe, 10 dans les Amériques et 10 dans la région Asie-Pacifique) pour leur présenter notre politique de gouvernance et de vote 2023 mise à jour, ainsi que nos priorités en matière d'engagement pour l'année.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

2

ENGAGEMENT THÉMATIQUE : FOCUS SUR LES 3E

Nos « 3E » - « **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** », « **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** », « **ÉGALITÉ ET CROISSANCE INCLUSIVE** » - sont au centre de notre engagement à l'échelle internationale. Ce type d'engagement est au cœur de notre identité de « *Future Maker* ». Il vise à soutenir l'avènement d'une économie mondiale faible en carbone, qui fonctionne dans les neuf limites planétaires, tout en offrant à chacun la possibilité d'y jouer son rôle et d'être traité dans le respect des principes et des normes internationales en matière de droits humains. Cet engagement se concrétise de manière tant collaborative que directe. Nous visons à établir un dialogue approfondi avec les entreprises,

en les encourageant, par exemple, à :

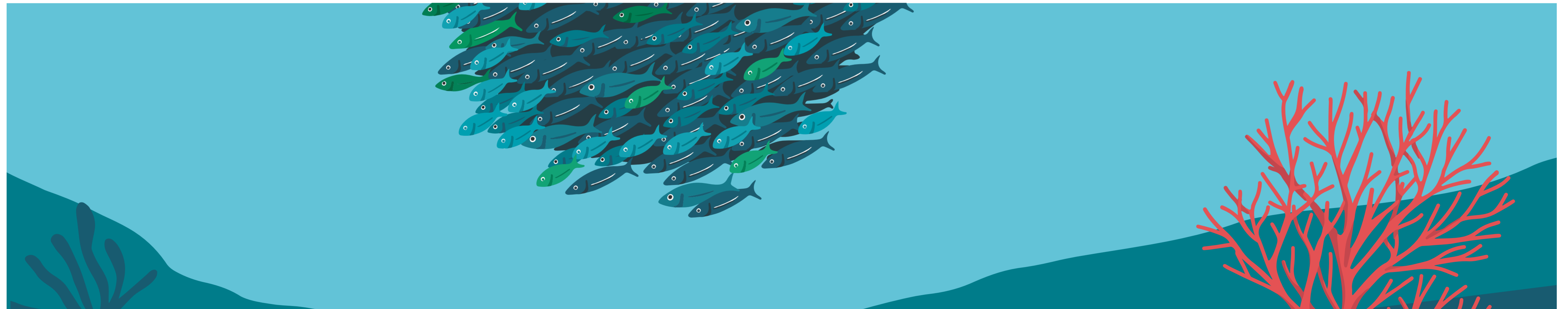
- Aligner leurs stratégies et leur déploiement de capitaux avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- Réduire leur impact environnemental et leur dépendance envers la nature ;
- Offrir davantage de possibilités aux femmes à tous les niveaux de l'organisation ;
- Respecter les droits humains dans leurs propres activités mais aussi tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement ;
- Adopter des politiques de rémunération plus équitables et transparentes pour s'assurer d'une meilleure répartition des richesses sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

3E : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



APPORTER UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE À LA TRANSITION VERS UNE ÉNERGIE BAS CARBONE

L'essentiel de notre engagement en faveur de la transition énergétique se fait via des initiatives collaboratives telles que *Climate Action 100+* (CA100+) et le programme d'engagement des entreprises de service public asiatiques de l'*Asia Investor Group on Climate Change* (AIGCC). Toutefois, nous dialoguons également en direct avec des entreprises afin de faire progresser nos objectifs de réduction des émissions financées.

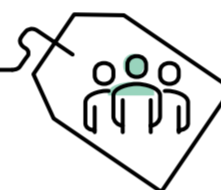


NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT



CLIMATE ACTION 100+ : ENCOURAGER LES ENTREPRISES À ATTEINDRE L'OBJECTIF « NET ZERO »

DIALOGUE
COLLABORATIF



Lancée en 2017, cette initiative menée par des investisseurs veille à ce que les entreprises représentant les plus grands émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires contre le changement climatique. Créée à la suite de l'Accord de Paris de 2015, elle vise à limiter la hausse des températures moyennes mondiales en-deça de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

BNPP AM figure parmi les 700 investisseurs, représentant plus de 68 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, qui œuvrent collectivement avec les principaux émetteurs mondiaux pour améliorer la gouvernance en matière de changement climatique, réduire

les émissions et renforcer l'information financière liée au climat.

L'initiative publie des mises à jour régulières du *Net Zero Company Benchmark* (NZCB), qui suit les performances des entreprises sur dix indicateurs clés et forme la base de notre engagement. Pour chaque indicateur, les entreprises peuvent obtenir la mention « oui » (remplit tous les critères liés à l'indicateur), « partiel » (remplit certains critères) ou « non » (ne remplit aucun critère). Cette référence offre aux investisseurs et aux autres parties prenantes le moyen de suivre les progrès réalisés par les entreprises en vue de satisfaire pleinement à tous les critères. Au cours de l'année, le CA100+ a publié des mises à jour en mars (sur la base des informations

communiquées au 31 décembre 2021) et en octobre (sur la base des informations communiquées au 13 mai 2022).

BNPP AM pilote ou copilote le dialogue avec dix entreprises : Iberdrola, Naturgy, Nestlé, Saint-Gobain, Repsol, Stellantis, Sinopec, Power Assets Holdings, PTT Pcl et Exxon Mobil. Nous participons également aux engagements menés par d'autres investisseurs dans la coalition CA100+, notamment avec Danone et Unilever en Europe et Chevron, Delta, Dominion Energy, General Electric, NextEra et Southern Co. aux États-Unis. Enfin, nous prêtons notre nom en soutien de tous les engagements entrepris via cette initiative avec toutes les entreprises, en notre qualité de supporter.

ENGAGEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Suite à la publication de l'indice NZCB d'octobre 2022, nous avons commencé à préparer les prochaines étapes du dialogue avec les six entreprises européennes que nous pilotons ou copiloteons en élaborant des plans d'engagement avec les investisseurs participants, comme le requiert CA100+, et en les soumettant à la NZCB. Nous avons également participé à des appels avec les groupes d'investisseurs actifs auprès de **Danone** et **Unilever**, que nous soutenons, afin de développer des plans d'engagement avec ces deux entreprises.



NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

Les exemples suivants concernent notre activité en tant qu'investisseur chef de file ou co-chef de file, avec une indication de la manière dont les entreprises progressent par rapport à l'indice NZCB. Nous reconnaissons que le dialogue que nous avons établi n'est pas l'unique facteur ayant conduit aux améliorations constatées.

Société	Activité collaborative	Résultats	Société	Activité collaborative	Résultats
REPSOL SA (Espagne)	<ul style="list-style-type: none"> Deux appels téléphoniques ont été organisés avec la direction et plusieurs échanges par e-mails ont eu lieu. Nous avons demandé à l'entreprise d'améliorer son approche afin de prendre en compte et de calculer les émissions de Scope 3. Nous avons demandé à l'entreprise de proposer un vote sur une résolution dite « <i>Say-on-Climate</i> »* lors de l'assemblée générale annuelle et avons fourni un modèle de formulation à examiner par la direction. 	<ul style="list-style-type: none"> L'entreprise a déclaré qu'elle reverrait son approche de calcul et de reporting de ses émissions de Scope 3. Elle a publié une déclaration détaillée sur sa stratégie climatique et inclus un vote consultatif sur sa stratégie en matière de transition énergétique dans le scrutin de 2022 (activité de vote : nous avons voté contre ce point ; voir page 52). L'entreprise n'a pas amélioré sa note entre les points de référence de mars et d'octobre 2022. 	NESTLÉ (Suisse)	<ul style="list-style-type: none"> En décembre 2022, en tant que nouveau co-chef de file, nous avons organisé une conférence téléphonique avec plusieurs dirigeants occupant différentes fonctions. Nous avons demandé un appel séparé pour évoquer la manière dont la divulgation d'informations actuelle de l'entreprise sur le lobbying climatique pourrait être améliorée (voir ci-dessous pour plus de détails). Nous avons demandé plus de détails dans le reporting sur les mesures spécifiques de décarbonation que l'entreprise prévoit de prendre pour ce qui est de ses chaînes d'approvisionnement. Nous avons demandé à ce que les plans de rémunération des dirigeants comportent des indicateurs de mesure bien définis quant à ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre ; nous avons demandé si l'entreprise envisageait de proposer un vote sur la mise en œuvre de son plan de transition. 	<ul style="list-style-type: none"> L'entreprise a accepté d'organiser un appel séparé au début de l'année 2023 pour évoquer la manière d'améliorer sa communication sur le lobbying climatique. La note de l'entreprise ne s'est pas améliorée entre les points de référence de mars et d'octobre 2022 ; ces derniers étaient antérieurs au début de notre dialogue avec l'entreprise.
STELLANTIS NV (Pays-Bas)	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons organisé plusieurs réunions téléphoniques et avons eu de multiples échanges téléphoniques et par e-mail dans la période précédant et suivant la publication, le 1^{er} mars 2022, de sa stratégie d'entreprise unifiée et de son plan de transition (suite à la fusion de PSA et de Fiat). Nous avons souligné les engagements nécessaires et le niveau d'information attendu par les investisseurs de CA100+. Nous avons demandé à l'entreprise de combler les lacunes qui subsistent dans sa divulgation d'informations après avoir examiné sa nouvelle stratégie. Nous avons fait part de nos attentes en matière de lobbying (voir la partie dédiée en page 63). 	<ul style="list-style-type: none"> La nouvelle stratégie de l'entreprise a permis d'obtenir de meilleurs résultats pour sept des neuf indicateurs que comprend le NZCB d'octobre 2022. Elle répond au standard des indicateurs 1 et 2, et a obtenu une note partielle pour les indicateurs 3, 4, 5, 8 et 10. À la fin de l'année, elle n'avait pas publié d'évaluation de son activité de lobbying. 	IBERDROLA (Espagne)	<ul style="list-style-type: none"> Compte tenu de la performance relativement bonne de l'entreprise sur l'indice NZCB, nous avons en priorité encouragé l'entreprise à améliorer sa communication sur le lobbying climatique et son score sur l'indicateur 7 (voir la section ci-dessous sur le lobbying). 	<ul style="list-style-type: none"> Après avoir apporté plusieurs améliorations au niveau de l'indice NZCB entre mars 2021 et mars 2022, et grâce aux améliorations apportées sur l'aspect divulgation d'informations à la fin de l'année dernière, ses scores n'ont augmenté sur aucun indicateur par rapport au <i>benchmark</i> dans l'évaluation d'octobre 2022. L'entreprise a indiqué qu'elle avait rédigé une politique sur le lobbying climatique, qu'elle prévoyait de publier de manière étayée d'ici la fin de l'année 2022. Une mise à jour réalisée par InfluenceMap sur le lobbying climatique d'Iberdrola et « l'intensité » de son activité de lobbying positive au premier trimestre 2023 a permis à l'entreprise d'obtenir la performance B, ce qui en fait l'une des plus performantes parmi les entreprises du CA100+ ainsi que dans le secteur des services publics. Toutefois, à la fin de l'année, elle n'avait pas encore publié sa propre revue des fonctions et de l'activité des associations dont elle est membre.
SAINT-GOBAIN SA (France)	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons eu plusieurs appels et échanges de mails pour évoquer les résultats de l'évaluation de mars 2022 par rapport au <i>benchmark</i>, en particulier des domaines dans lesquels l'entreprise n'a pas obtenu de bonnes notations. Nous avons demandé à l'entreprise d'améliorer la divulgation de ses émissions de Scope 3 et de ses revenus verts. Nous avons insisté pour que l'entreprise fournisse de meilleures informations sur la manière dont elle aligne ses dépenses d'investissement (Capex) et ses futurs investissements pour atteindre ses objectifs en matière de climat. Nous avons demandé à l'entreprise de publier un bilan de ses activités de lobbying (voir ci-dessous). Nous avons demandé que les plans de rémunération des dirigeants comportent des indicateurs de mesure spécifiques pleinement alignés sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> L'indice NZCB de mars 2022 a révélé que l'entreprise avait amélioré sa note pour l'indicateur 10 (divulgation d'informations) par rapport à mars 2021. Sa note pour l'indicateur 7 (engagements en matière de lobbying et divulgation d'informations) n'est plus que « partielle ». L'entreprise nous a fait savoir qu'elle avait commencé à cartographier ses associations professionnelles. Nous attendons ses publications annuelles en 2023 pour déterminer dans quelle mesure elle a amélioré sa divulgation d'informations sur ce sujet. Aucune amélioration n'a été apportée quant aux autres indicateurs entre les points de référence de mars 2022 et d'octobre 2022. 	POWER ASSETS HOLDINGS LTD. (Chine)	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons organisé une réunion téléphonique avec l'équipe de direction pour passer en revue les résultats obtenus au regard de l'indice NZCB de mars 2022. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons aidé l'entreprise à faire un retour à la <i>Transition Pathway Initiative</i> (TPI) sur les aspects qu'elle a améliorés, y compris sur sa gouvernance climatique avec un comité de développement durable au niveau du conseil d'administration, qui supervise le risque climatique. La note de l'indicateur 10 de l'indice NZCB d'octobre 2022 sur la divulgation d'informations a progressé au niveau « Partiel ».
NATURGY ENERGY GROUP SA (Espagne)	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons organisé deux réunions téléphoniques avec la direction de l'entreprise pour évoquer les résultats de chaque NZCB. Nous avons fait un retour sur la <i>Transition Pathway Initiative</i> (TPI), organisation qui effectue les recherches pour le NZCB, et notamment sur la manière dont l'évaluation avait été réalisée et des conseils sur la manière dont l'entreprise pouvait améliorer son reporting pour s'assurer que son plan de transition et les activités qui y sont liées soient pleinement intégrées aux futures itérations du NZCB. Nous avons demandé à l'entreprise de publier un compte-rendu de ses activités de lobbying (voir ci-dessous). 	<ul style="list-style-type: none"> L'indice NZCB d'octobre 2022 révèle de nombreuses améliorations, avec des notes plus élevées pour quatre indicateurs : l'entreprise respecte le standard pour les indicateurs 1, 2 et 4 relatifs aux engagements et aux objectifs de réduction des émissions et a vu sa note de non-conformité élevée au rang de "partielle" (stratégie de décarbonation). 	PTT PCL (Thaïlande)	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons participé à un appel cette année pour poursuivre le dialogue déjà initié et encourager PTT Pcl à renforcer ses engagements climatiques en ligne avec les attentes de l'indice NZCB, à commencer par le premier indicateur sur l'adoption d'un objectif « <i>Net Zero</i> » d'ici 2050. 	<ul style="list-style-type: none"> En mars 2022, l'entreprise a annoncé son projet de réduire ses émissions de GES d'ici 2050, ce qui a permis l'amélioration de sa note pour l'indicateur 1, qui a progressé au niveau « Partiel ». L'entreprise a également mis en place un nouveau groupe de travail « <i>Net Zero</i> » pour mieux piloter ses ambitions dans le domaine. PTT Pcl a également présenté d'autres mesures qu'elle envisage pour améliorer sa stratégie climatique.

* Résolution à l'ordre du jour des assemblées générales sur le changement climatique.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

66

Climate Action 100+ existe depuis cinq ans maintenant et ses demandes sont claires. Si vous êtes l'un des plus importants émetteurs de GES au monde et que vous n'avez pas d'objectif convaincant de réduction « Net Zero » d'ici 2050, nous pensons qu'il est temps de mettre en place une mesure d'escalade. Pour les entreprises américaines, cela signifie que nous votons contre l'ensemble du conseil d'administration.”

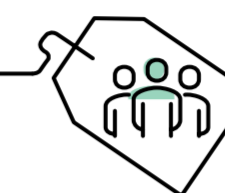
Adam Kanzer

Responsable *Stewardship* - Amériques



ENGAGEMENT SUR LE LOBBYING CLIMATIQUE EN EUROPE

DIALOGUE
COLLABORATIF
ET DIRECT



OBJECTIF

En plus de piloter ou copiloter le dialogue avec dix entreprises CA100+ au niveau international et d'aider à encadrer l'engagement des investisseurs sur le lobbying climatique des entreprises à l'échelle globale, BNPP AM est l'un des trois chefs de file d'un groupe de travail pour CA100+ en Europe sur le lobbying climatique des entreprises. Chaque année, ce groupe de travail identifie les entreprises européennes les moins performantes sur cette question dans le cadre du *Net Zero Company Benchmark* et apporte des conseils pour intensifier l'engagement et améliorer ainsi leurs performances. De plus, nous soutenons, l'engagement des entreprises du CA100+ en matière de lobbying en tant que co-chef de file ou en menant notre propre engagement en direct.

Notre objectif est d'encourager les entreprises à aligner leurs efforts de lobbying climatique directs et indirects sur les objectifs de l'Accord de Paris, et à produire des rapports annuels sur ces efforts en ligne avec le *Global Standard on Responsible Corporate*

Climate Lobbying (Norme mondiale de lobbying responsable des entreprises sur le climat) que nous avons lancée l'année dernière en collaboration avec d'autres investisseurs.

InfluenceMap, *think tank* indépendant, évalue en continu les prises de positions politiques et les activités de lobbying des entreprises qui font partie de la coalition CA100+, en leur attribuant chacune une note allant d'A à E. Il évalue également la qualité des comptes rendus d'activités de lobbying des entreprises lors de leur publication et attribue une note sur 100 à chaque compte-rendu. Ces évaluations fournissent aux investisseurs et aux autres parties prenantes des outils pertinents pour évaluer les performances et les progrès des entreprises.

ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT

Dans ce contexte, nous avons dialogué avec les entreprises suivantes au long de l'année, leur fournissant des conseils détaillés sur la manière de répondre aux attentes des investisseurs et au *Global Standard*. Plusieurs d'entre elles ont accompli des progrès notables.

RÉSULTATS

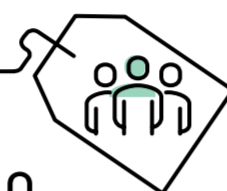
Air Liquide : l'entreprise a mis à jour ses pages web consacrées à « l'Engagement avec les pouvoirs publics » pour mieux refléter ses engagements en matière de changement climatique et de lobbying. De plus, elle s'est engagée à publier, une fois par an, une évaluation des fonctions et de l'activité des associations professionnelles dans lesquelles elle est la plus active, en Europe comme aux États-Unis. Elle a accepté notre offre, formulée vers la fin de l'année, de passer en revue son projet d'évaluation. Nous avons apporté une critique approfondie et attendons la publication de l'évaluation finale en parallèle du Document d'Enregistrement Universel (DEU) en mars 2023.

CRH plc : en mars 2022, l'entreprise a publié le rapport sur le lobbying que nous avons demandé. InfluenceMap, une ONG spécialisée qui publie des analyses sur le lobbying climatique des entreprises, a attribué à ce rapport une note de 36/100, ce qui ouvre la voie à des améliorations substantielles.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT



DIALOGUE
COLLABORATIF



PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES SERVICES PUBLICS ASIATIQUES DE L'AIGCC

OBJECTIF

Encourager les compagnies d'électricité asiatiques à accélérer leur sortie du charbon.

ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT

En tant que co-chef de file auprès de Tenaga Nasional Berhad (TNB), nous avons eu plusieurs réunions au cours de l'année. L'entreprise a dévoilé son ambition « Net Zero » et a commencé à travailler son plan et ses objectifs de décarbonation pour la concrétiser. Bien que ses objectifs soient en ligne avec les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de la Malaisie, ils ne sont pas alignés sur l'Accord de Paris ni conformes à des cadres tels que l'Initiative sur les objectifs fondés sur la science (SBTi, *Science-Based Targets Initiative*). Nous avons pointé le fait que les investisseurs attendaient que les entreprises situées hors de l'OCDE sortent progressivement du charbon à horizon 2040 au plus tard, ainsi que l'urgence d'intégrer une sortie accélérée du charbon

dans ses plans et de rentrer dans des cadres tels que celui de l'initiative SBTi.

RÉSULTATS

En août 2022, TNB a annoncé qu'elle envisageait la mise hors service anticipée de ses centrales au charbon et que, pour commencer, Kapar Energy Venture, l'une de ses centrales, fermerait un an avant l'expiration de son accord de production d'électricité (APE). L'entreprise a également dévoilé d'autres mesures prises en relation avec d'autres AAE et a fait part de son intention d'augmenter les investissements dans la décarbonation au cours des deux à cinq prochaines années.

ENGAGEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Nous continuerons à dialoguer avec l'entreprise pour affiner son plan de décarbonation et pour partager les meilleures pratiques mondiales, tout en travaillant aux côtés d'autres investisseurs pour sensibiliser les décideurs politiques quant à l'urgence d'accélérer la transition et de renforcer les CDN.

3E : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Réduire l'impact environnemental négatif de nos investissements et favoriser l'impact positif.

BNPP AM JOUE UN RÔLE MOTEUR DANS L'ÉLABORATION ET LE LANCEMENT DE NATURE ACTION 100

En avril 2021, nous avons lancé [notre feuille de route pour la biodiversité](#) « Durable par nature », qui comprend un volet dédié à nos activités de *Stewardship* décrivant nos exigences strictes à l'égard des entreprises et nos plans d'action pour faire de la biodiversité un thème central du dialogue avec elles. La plupart de nos actions en matière de protection de l'environnement sont pilotées par cette feuille de route, qui s'est construite dans le prolongement d'années de dialogue autour de la déforestation.

Dans ce document, nous avons annoncé que nous travaillions au lancement d'une initiative collaborative entre investisseurs pour inverser la perte du capital naturel. Durant l'année écoulée, nous nous sommes réunis régulièrement avec un cercle restreint d'une douzaine d'investisseurs institutionnels afin d'établir la bonne approche.

Cet effort, qui s'intitule Nature Action 100, comportera trois lignes d'action, animées par un groupe de pilotage constitué d'investisseurs et un secrétariat : « Engagement des entreprises », « Engagement en matière de politiques publiques », ainsi qu'un groupe consultatif

technique (GCT), ceci pour nous assurer que notre travail est guidé par la science et les outils les plus récents. En octobre, nous avons annoncé qu'à l'issue d'un processus d'appel d'offres ciblé, nous avons sélectionné Ceres et le Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique (IIGCC) pour assurer le secrétariat et coordonner le volet « Engagement des entreprises », et d'autre part *Finance for Biodiversity Foundation* et *Planet Tracker* pour coordonner le GCT.

Le volet « Politiques publiques » suivra, une fois notre travail initial enclenché. Nous avons participé au « soft launch » (premier lancement) de cette initiative lors de la COP15 à Montréal, en décembre 2022. Nous préparons un lancement plus formel pour le printemps 2023.

En 2023, nous identifierons les entreprises prioritaires pour l'initiative. Nous espérons que l'approche sera multisectorielle et qu'elle se focalisera sur les entreprises les plus importantes d'un point de vue systémique pour inverser le cours de la perte du capital naturel à horizon 2030.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

66

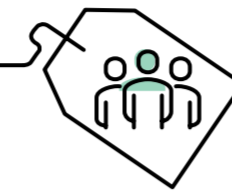
Alors que l'activité humaine met de plus en plus sous pression les ressources naturelles de la planète et favorise le changement climatique, adhérer à la campagne de non-divulgaration du CDP était une étape logique pour nous. Renforcer la transparence des entreprises en matière de climat, de déforestation et de sécurité de l'eau est essentiel, non seulement pour que les entreprises suivent et améliorent leurs pratiques, mais aussi pour que les investisseurs gèrent leur propre exposition aux risques et examinent de nouvelles opportunités. Nous pensons que le dialogue collectif est un moyen efficace d'y parvenir. À cet égard, les résultats positifs de cette première campagne sont prometteurs."



Paula Meissirel
Analyste Stewardship



DIALOGUE
COLLABORATIF



AMÉLIORER LA TRANSPARENCE DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF

Améliorer la transparence des entreprises concernant leur impact sur le climat, l'eau et les forêts.

ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT

En 2022, nous avons participé à la campagne annuelle de non-divulgaration du CDP, qui visait à encourager les entreprises ayant un impact important sur le climat, les forêts et l'eau à améliorer leur communication à l'aide des questionnaires du CDP, qui sont établis de longue date et désormais largement répandus. Nous figurons parmi les 700 investisseurs représentant 140 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion à avoir soutenu l'engagement de 1 468 entreprises. Nous avons sélectionné 379 entreprises avec lesquelles nous avons initié le dialogue en signant des lettres conjointes (sur les trois sujets). Nous avons dirigé l'engagement au nom de la coalition avec 14 entreprises en ciblant en priorité les thèmes des forêts et de l'eau.

Changement climatique

- Couvrir la gestion des risques climatiques et les opportunités qui en découlent, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre et les objectifs en la matière.
- Modules supplémentaires pour le pétrole et le gaz, les services publics d'électricité, l'automobile, l'alimentation, les boissons et le tabac, ainsi que pour le Programme sur les chaînes d'approvisionnement.

Eau

- Questions centrées sur la situation actuelle, l'évaluation des risques et des opportunités liées à l'eau, la mesure comptable de l'eau, la gouvernance, la stratégie, la conformité, les objectifs ainsi que les initiatives.
- Entreprises ciblées dans les secteurs à forte consommation d'eau.

Forêts

- Zoom sur les quatre principales matières premières à risque pour la forêt : le bois, les produits d'origine bovine, l'huile de palme et le soja.
- Questions centrées sur les risques de déforestation, les opportunités, les politiques et objectifs en matière de déforestation, la chaîne d'approvisionnement, l'engagement, la traçabilité et la certification.

RÉSULTATS

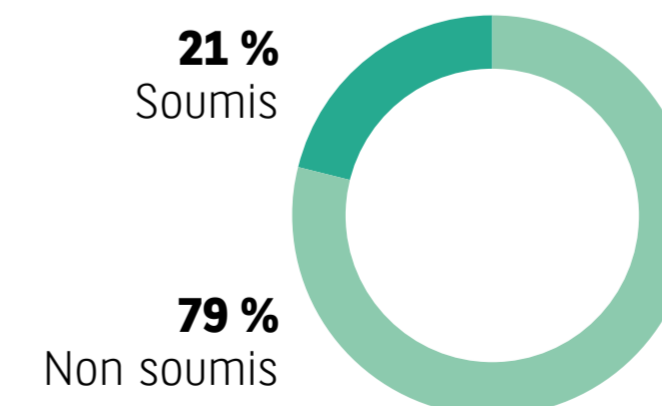
D'une manière globale, la campagne affiche un taux de réussite de 27 %, avec 390 entreprises ayant répondu à au moins un questionnaire CDP (contre 25 % en 2021 et 21 % en 2020).

► Répartition des résultats de la campagne de reporting dans les 3 thèmes et résultats combinés

	Sociétés engagées	Sociétés ayant répondu	%
CHANGEMENT CLIMATIQUE	1 052	295	28 %
FORÊTS	405	46	11 %
SÉCURITÉ DE L'EAU	551	104	19 %
NOMBRE DE SOCIÉTÉS DISTINCTES	1 468	390	27 %

Pour ce qui est des engagements dans lesquels nous étions directement impliqués, nous avons obtenu un taux de réussite encourageant, 21 % des entreprises ciblées ayant effectivement répondu aux questionnaires du CDP pendant la campagne 2022.

► Réponses des entreprises suite au dialogue avec BNPP AM



Taux de réussite par thème

- Climat : **21 %**
- Forêt : **19 %**
- Eau : **22 %**

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

TRANSFORMATION DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

Étant donné l'impact considérable du système alimentaire actuel sur le climat, la nature et la santé des personnes, nous avons consolidé et intensifié notre engagement cette année pour favoriser une transition vers un système alimentaire plus sain et plus durable.

Cet objectif a été atteint principalement, mais de manière non exclusive, en œuvrant au sein de trois initiatives d'engagement collaboratif :

- Initiative pour l'accès à la nutrition (ATNI, *Access to Nutrition Initiative*) ;
- Initiative sur le risque et le rendement des investissements dans les animaux d'élevage (FAIRR, *Farm Animal Investment Risk and Return Initiative*) ;
- Plateforme de l'ARE (*Asian Research and Engagement*) sur la transition protéique en Asie.

Nous mettons ici l'accent sur notre engagement par l'intermédiaire de l'ATNI et de FAIRR, car la plateforme ARE n'a été lancée qu'en décembre. Nous ferons un *reporting* plus détaillé de notre travail par l'intermédiaire de cette plateforme l'année prochaine.



66

Il est capital que les entreprises et les investisseurs agissent dès maintenant pour contrer le risque considérable que constitue l'investissement dans des pratiques alimentaires non durables. La déforestation liée à la production de cultures telles que le soja et le bœuf a été présentée comme le « nouveau charbon » des portefeuilles. Cela signifie que les investissements dans des entreprises qui pratiquent la déforestation peuvent générer des risques financiers, réglementaires et de réputation. Nous sommes également convaincus qu'il est dans notre intérêt, ainsi que dans celui de nos clients et de nos parties prenantes, d'encourager les gouvernements et les autres organes législatifs à fournir les cadres et les orientations réglementaires nécessaires pour soutenir la transformation du système alimentaire mondial."

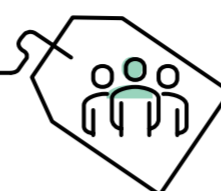
Rachel Crossley

Responsable *Stewardship* - Europe





DIALOGUE
COLLABORATIF
ET DIRECT



FAIRE CROÎTRE LES VENTES D'ALIMENTS SAINS PAR LES PRINCIPAUX DÉTAILLANTS ALIMENTAIRES EUROPÉENS

ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT

En mai, l'*Access to Nutrition Initiative* (ATNI) a publié le tout premier indice d'accès à la nutrition des détaillants britanniques, qui évalue les performances des dix plus grands commerçants alimentaires de détail en matière de lutte contre les taux élevés de maladies liées à l'alimentation dans le pays. En utilisant les grilles d'évaluation de l'ATNI, et dans le cadre des attentes des investisseurs en matière de nutrition, d'alimentation et de santé, que nous soutenons, nous avons été co-chef de file de l'engagement avec **Tesco plc** et soutenu l'engagement avec **J Sainsbury plc**.

Nous avons initié notre engagement en écrivant aux P-DG de chaque entreprise. Notre but était de les encourager à remédier aux failles identifiées via les recherches approfondies de l'ATNI. De plus, comme il n'existe pas encore d'équivalent de l'indice ATNI pour les détaillants alimentaires européens, nous avons écrit directement à **Carrefour SA** et **Ahold Delhaize NV** pour leur proposer un dialogue sur leurs engagements et leur approche pour augmenter

les ventes d'aliments sains et soutenir par ailleurs la transformation du système alimentaire.

RÉSULTATS

J Sainsbury plc

J Sainsbury plc a accepté de répondre à certaines de nos demandes. L'entreprise a notamment fait preuve de plus de transparence quant à son appartenance à des associations professionnelles et à ses prises de position en matière de politique publique sur les questions de santé et de nutrition, et a ainsi révisé sa politique marketing sur les substituts au lait maternel.

L'entreprise a également décidé d'envisager la création d'un comité de parties prenantes externes et indépendantes, constitué d'experts et chargé de guider le conseil d'administration sur sa stratégie en matière de nutrition et de santé.

J Sainsbury plc s'est montré réticent à publier davantage d'informations publiques sur la manière dont la société applique son modèle de profilage nutritif, ou à fixer un objectif de vente lié

à la valeur pour les produits sains ; nous continuerons à agir pour obtenir plus de transparence au cours de notre engagement en 2023.

Tesco plc

Bien que Tesco plc se soit hissé au premier rang de l'indice ATNI, sa note limitée de 5,2/10 révèle que la société a encore une marge d'amélioration. Notre engagement a été l'occasion pour l'entreprise de réitérer diverses initiatives déjà en place en matière d'alimentation et de santé, comme de clarifier certains aspects de ces initiatives. Toutefois, nous avons constaté avec regret qu'elle n'avait pris aucun engagement ferme pour améliorer sa performance sur les points que nous avons mis en avant. Nous enverrons une autre lettre au P-DG au début de l'année 2023 pour réitérer nos demandes.

Ahold Delhaize NV

Ahold Delhaize NV a exposé son point de vue sur les régimes alimentaires sains et durables et la manière dont ses approches peuvent évoluer. L'entreprise a initié une consultation de ses parties prenantes dans le sillage de notre dialogue visant à lui faire préciser les prochaines étapes de sa stratégie ainsi que ses nouveaux engagements. Nous avons contribué

à cette consultation et examinerons tout nouveau plan publié par Ahold Delhaize NV en réponse à cette consultation.

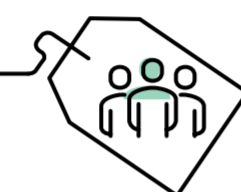
Carrefour SA

Carrefour SA a exposé son point de vue sur l'alimentation saine et durable et la manière dont ses approches peuvent évoluer. L'entreprise a récemment mené un exercice similaire et lancé en novembre son nouveau plan stratégique à horizon 2026. Son objectif se redéfinit sous l'expression « Transition alimentaire pour tous » et elle continuera à mettre en œuvre son programme « Agir pour l'alimentation ». Plutôt que de fixer un objectif pour les ventes de produits sains, elle s'est donné pour objectif d'augmenter de 40 % les ventes de produits certifiés et durables par rapport aux chiffres de 2022, pour atteindre 8 milliards d'euros d'ici 2026 et 500 millions d'euros de ventes de produits à base de plantes en Europe. Elle s'est donné d'autres objectifs en matière de déchets alimentaires, de réduction des émissions et de déforestation. Nous continuerons à dialoguer avec l'entreprise pour nous assurer qu'elle met l'accent sur l'amélioration du caractère sain de ses produits et qu'elle répond aux autres impacts environnementaux importants de la production alimentaire.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT



DIALOGUE
COLLABORATIF



ACCÉLÉRER LA TRANSITION PROTÉIQUE

OBJECTIF

Obtenir des engagements de la part des détaillants européens à augmenter les ventes de protéines durables.

ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT

En tant que membre de FAIRR, nous avons rejoint l'initiative d'engagement collaboratif 2022 sur la diversification des protéines. Au total, 84 investisseurs représentant près de 23 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion parmi les signataires de FAIRR ont soutenu cet engagement. BNPP AM a participé aux appels avec **Carrefour SA** et **Ahold Delhaize NV**.

Chaque échange a porté sur le point de vue de l'entreprise concernant l'importance de la question des protéines durables, sa stratégie en matière de protéines durables, la mesure des émissions - en particulier de Scope 3* - ainsi que l'engagement auprès des consommateurs, les dépenses de marketing et le reporting.

RÉSULTATS

En octobre, FAIRR a publié une évaluation qualitative intermédiaire fondée sur les progrès réalisés par les entreprises depuis l'engagement précédent, à partir de son propre cadre d'évaluation, et a fourni un aperçu prospectif de l'état de préparation des entreprises pour tirer parti de la transition protéique à venir. **Ahold Delhaize NV** a été notée onzième sur 58, compte tenu de ses perspectives positives et a été classée dans la catégorie « proactive ». **Carrefour** a obtenu la dix-septième place, avec des perspectives positives également, et a été classée dans la catégorie des entreprises « actives » pour remplir cet agenda. Les entreprises seront pleinement évaluées et notées à nouveau dans le cadre de l'indice des protéines durables de FAIRR en 2023.

* Émissions indirectes non liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication du produit.



DIALOGUE
DIRECT



AMÉLIORER LA DIVULGATION D'INFORMATIONS SUR LES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX

OBJECTIF

Améliorer la divulgation d'informations sur la gestion des produits chimiques par les entreprises chimiques.

ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT

À l'automne, nous avons écrit à 29 producteurs de produits chimiques en Europe et aux États-Unis pour leur demander d'examiner leurs notes préliminaires par rapport à l'indice de référence ChemScore et de s'engager avec ChemSec, l'ONG suédoise qui publie les notes, afin de s'assurer que leurs notes finales tiennent compte de toutes les informations idoines.

ChemScore fournit aux investisseurs et aux autres parties prenantes des informations cohérentes et comparables sur les efforts que déploient les plus grands producteurs de produits chimiques au monde pour réduire leur empreinte chimique

et évoluer vers des portefeuilles de produits chimiques à la fois plus sûrs et moins persistants. L'ONG évalue également les stratégies de gestion des produits chimiques des entreprises.

Une meilleure divulgation de ce type d'informations nous permet d'attribuer à ces entreprises des notes plus précises dans nos notations ESG, qui s'intègrent à nos décisions d'investissement. Cela nous aide à identifier les sujets prioritaires d'engagement.

RÉSULTATS

La plupart des entreprises, conscientes de l'importance de rendre compte de leur empreinte chimique, se sont engagées auprès de ChemSec. Deux entreprises s'en sont abstenues : **Bayer** (Suisse) et **Mosaic** (États-Unis). (Vers la fin de l'année, **3M**, l'une des entreprises avec lesquelles nous avons pris

contact, a annoncé qu'elle sortirait progressivement de la production de produits chimiques « éternels ». Bien que nous ne puissions mettre cette victoire importante à notre crédit, nous pensons qu'elle montre l'importance de soutenir l'action de ChemSec, la société rejoignant ainsi quatre autres entreprises ayant déjà pris cet engagement).

ENGAGEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Le ChemScore 2022 a été publié en décembre. Nous nous sommes engagés à participer à un engagement collaboratif en 2023 en utilisant les grilles d'évaluation ChemScore comme socle de cet engagement, et comme prémisses à une nouvelle initiative : l'*Investor Initiative on Hazardous Chemicals* (IIHC). BNPP AM siègera également au comité de direction de cette initiative.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

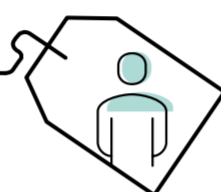
3E : ÉGALITÉ ET CROISSANCE INCLUSIVE

Promouvoir une répartition plus équitable et plus durable de la valeur pour assurer la stabilité et la résilience à long terme des sociétés et des écosystèmes.



AMÉLIORER L'INDÉPENDANCE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET LA DIVERSITÉ DES GENRES

DIALOGUE
DIRECT



ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT

Notre politique de vote contient une disposition explicite sur l'indépendance des conseils d'administration et sur la diversité des genres. Il est largement démontré que les entreprises plus diversifiées, au niveau des conseils d'administration ou des équipes de direction, créent une valeur plus durable sur le long terme. Notre objectif est que 40 % des membres des conseils d'administration soient des femmes d'ici 2025.

Nous avons établi nos attentes en matière de diversité des genres dans notre politique de vote pour 2022 : pour l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie, l'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande, notre seuil est d'au moins 30 % de femmes dans les conseils d'administration, et en Amérique latine, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique (à l'exception de l'Afrique du Sud), notre seuil s'élève à 15 %.

(Sous certaines conditions, nous pouvons soutenir des conseils d'administration dont le ratio est légèrement inférieur, par exemple si l'entreprise démontre une amélioration significative au cours des dernières années, ou si elle s'engage à atteindre nos seuils dans un délai de deux ans). En 2022, comme lors des années précédentes, nous avons identifié 40 entreprises (14 en Europe, 11 en Amérique du Nord et 15 en Asie) détenues dans nos portefeuilles actifs, avec lesquelles nous avons initié un dialogue parce que la diversité de leur conseil d'administration ne répondait pas à nos attentes.

RÉSULTATS

Nous avons obtenu un **taux de réussite de 50 %** auprès de ces entreprises, ce qui signifie que 20 entreprises ont adopté des changements en matière de diversité des genres en ligne avec nos attentes. Ces résultats ont guidé

nos votes sur les (ré)élections des membres des conseils d'administration de ces entreprises, qui reposent à la fois sur la diversité des genres ou les engagements en la matière et sur les niveaux d'indépendance.

ACTIVITÉ DE VOTE

Nous avons soutenu l'élection des membres du conseil d'administration dans 13 entreprises (32 %), mais dans sept entreprises (18 %), même si la diversité des genres correspondait à notre seuil, nous nous sommes opposés à l'élection des membres du conseil d'administration pour d'autres raisons. Lors des assemblées générales des 20 autres entreprises (50 %), le fait qu'elles n'atteignent pas le seuil requis nous a conduits à nous opposer à la (ré)élection d'un ou de plusieurs administrateurs masculins. Aujourd'hui, le pourcentage de femmes dans les conseils d'administration des sociétés de nos portefeuilles est supérieur à celui des sociétés cotées appartenant à l'univers ISS.

ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT

Lors de l'AG 2021 de **Telefonica SA**, bien que l'entreprise témoigne

Notre objectif est
que **40 %** des
membres des conseils
d'administration
soient des femmes
d'ici à 2025

d'un niveau élevé d'indépendance du conseil d'administration (53 %), nous n'avons pas soutenu la (ré)élection de tous les administrateurs parce que la proportion de femmes parmi eux était de 29 %, juste sous le niveau minimum requis de 30 % déterminé par notre politique de vote. Nous avons échangé sur ce sujet avec l'entreprise, avant et après l'AG de 2021, et avons envoyé une lettre en 2022, pour la deuxième année consécutive, mettant en avant nos attentes en matière de diversité des genres.

De la même manière, nous nous sommes engagés auprès de **Tencent**

en 2021 et 2022 et avons voté contre tous les administrateurs masculins l'année dernière.

RÉSULTATS

Lors d'un appel téléphonique juste avant l'assemblée générale annuelle de 2022, **Telefonica SA** a confirmé la nomination d'une nouvelle femme en tant qu'administratrice indépendante au conseil. Cela a porté la représentation des femmes au conseil d'administration à 33 %, ce qui est supérieur à notre seuil minimum. Nous avons donc soutenu toutes les (ré)élections d'administrateurs (points 4.1 à 4.5) en l'absence d'autres préoccupations.

Tencent a également ajouté une femme à son conseil d'administration au cours du troisième trimestre.

Le pourcentage de femmes a ainsi grimpé de 12 % à 22 %, en ligne avec notre seuil pour l'Asie, ce qui signifie qu'à la prochaine assemblée générale, nous ne voterons pas contre les administrateurs pour cette raison.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

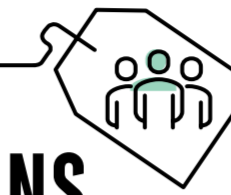
LUTTER CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ DANS LE SECTEUR DE L'HABILLEMENT ET DE LA CHAUSSURE

En 2019, nous nous sommes associés à 160 investisseurs représentant plus de 7 000 milliards de dollars américains d'actifs sous gestion pour approuver un certain nombre d'attentes de la part des investisseurs en matière de lutte contre le travail forcé au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales. La déclaration a été coordonnée par l'*Investor Alliance for Human Rights* (IAHR, Alliance des Investisseurs pour les Droits de l'Homme) et *Know the Chain*, une organisation qui élabore des *benchmarks* sur les politiques et procédures des entreprises pour lutter contre le travail forcé dans les secteurs de l'habillement et de la chaussure, des technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que de l'alimentation et des boissons. Le travail forcé est un risque particulièrement important dans les activités et au sein des chaînes d'approvisionnement des entreprises de l'habillement et de la chaussure,

industrie qui dépend de plus en plus des travailleurs migrants. On estime que 25 millions de personnes au moins sont actuellement victimes de travail forcé, contraintes de travailler sous la menace de la violence, de l'emprisonnement et de l'intimidation, dans les chaînes d'approvisionnement d'un grand nombre des marques parmi les plus reconnues au monde. Au quatrième trimestre, nous avons adhéré à l'initiative collaborative d'engagement des investisseurs coordonnée par *Know the Chain* et l'IAHR afin d'entamer un dialogue avec les entreprises du secteur de l'habillement et de la chaussure pour faire face à ces questions. En 2023, nous prévoyons de dialoguer avec huit entreprises, à la fois en tant que chef de file et en tant que soutien. Le but de cet engagement est de voir des améliorations spécifiques des pratiques et du *reporting* par rapport aux points faibles de performance identifiées par le référentiel 2020/21 *Know the Chain*.



DIALOGUE
COLLABORATIF



PROTÉGER LES DROITS HUMAINS DANS LA SPHÈRE NUMÉRIQUE

ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT

BNPP AM est membre du conseil d'administration de la *Global Network Initiative* (GNI), une organisation multipartite qui se consacre à la lutte contre les menaces pesant sur la liberté d'expression et la vie privée dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC). De manière plus précise, la GNI se focalise sur les demandes de censure de contenu ou sur les informations sur les consommateurs, qui émanent de gouvernements.

La GNI a établi un ensemble de principes et de lignes directrices de mise en œuvre fondés sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, afin d'encadrer la prise de décision des entreprises et de faire respecter l'État de droit. Les entreprises membres de la GNI, parmi lesquelles figurent certaines des plus grandes entreprises au monde dans le secteur de l'Internet et des télécommunications, adhèrent aux principes et se soumettent à des évaluations indépendantes périodiques qui gagent de leur respect de cet engagement.

Nous avons participé à sept évaluations d'entreprises de la GNI au cours de l'année.

Les membres du conseil d'administration de la GNI hors entreprise (investisseurs, universitaires, groupes de défense des droits humains) examinent les rapports d'évaluation préparés par des auditeurs externes et des cabinets d'avocats, interrogent les évaluateurs et les entreprises et votent pour déterminer si chaque entreprise tient ses engagements envers la GNI « en toute bonne foi et en s'améliorant au fil du temps ».

La GNI publiera un rapport public à la fin de ce processus, avec des détails sur l'évaluation de chaque entreprise, en complément des *reporting* que les entreprises membres de la GNI publient elles-mêmes.

BNPP AM S'ASSOCIE À ADVANCE, NOUVELLE INITIATIVE D'ENGAGEMENT COLLABORATIF DES PRI SUR LES DROITS DE L'HOMME

En décembre 2022, PRI a lancé sa nouvelle initiative d'engagement collaboratif appelée *Advance*. BNPP AM est l'un des 220 investisseurs à participer à cette initiative. Le soutien apporté à l'initiative représente un total de plus de 30 000 milliards de dollars US d'actifs sous gestion. Elle encouragera les entreprises à mettre pleinement en œuvre les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, contribuant ainsi à l'égalité et à la croissance inclusive. Cette initiative est lancée pour cinq ans et portera sur des entreprises de plusieurs secteurs. Nous serons co-chefs de file de l'engagement avec **Arcelor Mittal** à compter de 2023.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

3

L'ENGAGEMENT LIÉ AUX PERFORMANCES DES ÉMETTEURS EN MATIÈRE D'ESG

Engagement lié à notre politique de conduite responsable de l'entreprise (RBC)

Pour que nous puissions investir dans des sociétés, nous attendons d'elles :

- Qu'elles s'acquittent de leurs obligations fondamentales en matière de droits humains et de droit du travail, de protection de l'environnement et de garantie de lutte contre la corruption, partout où elles opèrent, conformément aux **principes du Pacte mondial des Nations unies** et aux **Principes directeurs de l'OCDE pour les multinationales** ;
- Qu'elles se conforment à une **série de politiques sectorielles** (comme notre politique charbon), établies pour fixer les conditions d'investissement dans des secteurs spécifiques sensibles ;
- Qu'elles maintiennent une bonne **performance ESG** afin de limiter les risques ESG au sein des portefeuilles.

Ces exigences sont encadrées par notre politique de conduite responsable de l'entreprise (RBC). En ce qui concerne nos investissements passifs, lorsque

la politique de conduite responsable de l'entreprise ne peut pas être entièrement appliquée, nous cherchons à gérer les risques ESG par un dialogue et un vote actifs. En dernier recours, nous pouvons nous désinvestir des entités qui ne répondent pas à l'engagement et ne montrent aucun signe d'amélioration, et donc considérées comme en contradiction avec notre politique RBC. Au total, nous avons dialogué avec neuf entreprises dans le cadre de notre politique RBC, dont certaines sur plusieurs sujets :

- **Politique charbon** : sur les quatre entreprises avec lesquelles nous avons dialogué car nous nous interrogeons sur leur respect de notre politique charbon, nous avons jugé que trois d'entre elles l'enfreignaient et les avons exclues de nos portefeuilles.
- **Droits de l'Homme** : nous avons dialogué avec quatre entreprises car nous nous interrogeons sur leurs politiques et pratiques en matière de droits humains. Toutes ont fourni des informations ou des garanties suffisantes. Elles restent sur notre liste de surveillance.



Nous avons poursuivi notre engagement dans le cadre d'émissions d'obligations d'entreprises thématiques et d'obligations souveraines. Nous avons également rejoint une initiative collaborative d'engagement souverain portée par les PRI. Notre objectif est de contribuer à élaborer les politiques et les pratiques des entreprises et des gouvernements à moyen et à long terme en mettant en avant notre point de vue sur la manière dont ces émissions peuvent être structurées au mieux pour faire face aux défis les plus importants en matière de durabilité."



Arnaud-Guilhem Lamy
Responsable de la gestion obligataire
Euro Aggregate

- **Changement climatique et biodiversité** : nous avons dialogué avec trois entreprises sur ces deux thèmes. Deux d'entre elles ont été maintenues dans notre liste de surveillance. Une entreprise a été exclue pour non-respect de notre politique en matière de charbon.

Engagement auprès des entreprises à faible score ESG

Nous avons un dialogue spécifique avec les entreprises obtenant de faibles scores dans notre outil de notation ESG interne. Ce processus est étroitement lié à nos activités de vote, en ce sens que les entreprises qui ne répondent pas à notre engagement seront sanctionnées, c'est-à-dire que nous pourrions voter contre ou nous abstenir sur des résolutions clés (quitus des membres du conseil d'administration, (ré)élections d'administrateurs ou états financiers, selon ce qui est possible et approprié).

Nous avons écrit à 41 entreprises faiblement notées pour solliciter un dialogue sur les faiblesses visibles que nous avons identifiées. À la fin de l'année, nous avons dialogué avec dix sociétés, en leur indiquant les pistes d'améliorations.

Notre prochaine revue des notations ESG montrera si les performances de ces entreprises se sont améliorées. Nous ferons l'an prochain un état des lieux des résultats de ces engagements.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

Engagement auprès des émetteurs obligataires

Nous dialoguons de manière plus en plus active avec les émetteurs d'obligations. Il s'agit pour nous d'un pan important de notre activité de *stewardship*. Nous avons continué à renforcer et à déployer nos modes d'évaluation des obligations vertes, sociales et durables. Ils forment le socle de notre engagement avec les émetteurs de ces obligations.

Dialogue avec les émetteurs d'obligations d'entreprises

Compte tenu des mécanismes juridiques disponibles et des modes de fonctionnement du marché, les investisseurs obligataires sont plus limités dans leur capacité à influencer les émissions que les investisseurs en actions. Dans le cadre de leurs processus d'investissement et de suivi des portefeuilles, nos équipes obligataires dialoguent avec les émetteurs de divers types d'obligations d'entreprises.

L'équipe de gestion obligataire *Corporate Monde* participe aux sessions de questions-réponses avec les émetteurs de prêts et les banques qui jouent le rôle d'arrangeur afin d'effectuer les due-diligences des différents aspects du crédit et de négocier les documents transactionnels de prêts financiers et juridiques (*term-sheet* et conditions clés de la *Securities Financing Agreement (SFA)*).

Pour ce qui est des obligations européennes à haut rendement, les investissements dans les fonds sont constamment réévalués et contrôlés ; des interactions *ad hoc* avec la direction ont lieu lorsque cela se justifie ; s'ajoutent des réunions

individuelles avec la direction lors de conférences.

Nous avons présenté en page 41 la manière dont la sélection des obligations intègre les notations ESG. De plus, chaque année ou avant l'investissement initial, les analystes crédit de nos équipes actifs privés demandent à l'émetteur de remplir un questionnaire ESG si aucune notation ESG n'est disponible (cela concerne le plus souvent des émetteurs de taille moyenne). Le *Sustainability Centre* s'appuie sur ces informations pour maintenir la note ESG, qui participe à la construction du fonds.

Dialogue avec les émetteurs d'obligations thématiques

Nous cherchons à établir des liens avec des émetteurs des marchés développés et en développement, ainsi qu'avec des agences multilatérales. Nous dialoguons de manière individuelle et participons à des *roadshows* où les émetteurs s'adressent à plusieurs investisseurs à la fois.

Au cours de l'année 2022, les spécialistes obligations de notre équipe de recherche ESG ont eu 64 interactions au sujet d'émissions obligataires thématiques, contre 63 l'année dernière. En 2022, 58 interactions ont eu lieu au sein des marchés développés et six avec les marchés émergents.

Certaines de ces interactions ont eu lieu *ex-ante*, soit avant l'émission, d'autres ont eu lieu post-émission concernant le *reporting*. L'appel aux investisseurs peut se produire lors d'un *roadshow* pour une obligation spécifique

ou d'un *roadshow* non transactionnel lors duquel les émetteurs sont à l'écoute des commentaires et des attentes des investisseurs.

Notre engagement peut se focaliser sur :

- **la recherche d'informations complémentaires** – non disponibles dans la documentation, pour nous aider à formuler une évaluation plus complète de l'obligation thématique proposée ;
- le fait d'encourager **l'amélioration de la structure de l'obligation thématique** qui pourrait conduire à sélectionner des actifs « plus verts » ou à retirer du portefeuille des actifs « moins souhaitables ».

Exemples de notre engagement

Émetteurs d'obligations souveraines et sous-souveraines

Nous engageons un dialogue avec les émetteurs d'obligations souveraines et sous-souveraines sur les conditions de leurs obligations et sur les politiques et cadres nationaux qui régissent leurs émissions d'obligations vertes, sociales et liées à la durabilité. Cette année, nous avons eu 30 dialogues de cet ordre, et notamment :

- **Royaume du Danemark - Émission d'obligations vertes, janvier 2022** : nous avons mené un entretien individuel avec le Trésor danois pour évoquer le cadre *ex-ante* de l'émetteur pour les obligations vertes, et le type de *reporting ex-post* proposé. Nous avons été satisfaits d'avoir des échos de la coopération entre les ministères au sujet de l'allocation finale des produits et du lien établi de manière claire entre l'obligation et la taxonomie de l'UE.

CETTE ANNÉE, NOUS
AVONS DIALOGUÉ
À 30 REPRISES AVEC
DES ÉMETTEURS SOUVERAINS
ET SOUS-SOUVERAINS.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

De plus, la loi sur le climat assure la stabilité du programme d'obligations vertes, car l'ensemble du Parlement est responsable de sa mise en œuvre. Nous avons demandé à l'émetteur d'envisager de quantifier la contribution de l'obligation verte à la stratégie du pays en matière de climat.

- **Canada - Émission d'obligations vertes, mars 2022** : nous avons mené un entretien individuel avec *Finance Canada* et *Environment and Climate Change Canada* pour discuter du cadre *ex-ante* de l'émetteur pour les obligations vertes et le type de *reporting ex-post* proposé. Nous avons été satisfaits d'apprendre que les investissements éligibles sont notés en fonction de diverses considérations telles que les impacts sur les populations autochtones et leurs liens avec les programmes nationaux existants. De plus, l'émetteur a confirmé qu'il prévoyait d'établir un *reporting* annuel.
- **Italie - Bureau de gestion de la dette, juin 2022** : les membres de notre équipe de recherche ESG et les gérants de portefeuilles souverains ont discuté des perspectives macroéconomiques et de gestion de la dette du pays lors d'un appel en juin 2022. Nous les avons encouragés à envisager de mettre à jour leur Cadre pour les Obligations Vertes ainsi que des potentielles émissions en 2022.
- **Grèce - Ministre des finances, septembre 2022** : nous nous sommes joints à d'autres investisseurs à la rencontre physique organisée par JP Morgan avec le Ministre des finances grec et président du Comité des conseillers économiques. Le Ministre

a mis en avant l'embellie économique de la Grèce et l'approche du gouvernement grec face à la crise énergétique actuelle. Il a rappelé que le Trésor grec et l'Agence de gestion de la dette publique grecque ont développé un Cadre pour les Obligations Vertes mais sont réticents à poursuivre l'émission d'obligations vertes pour le moment. Nous avons encouragé le ministre à présenter le cadre aux investisseurs lors d'un roadshow non transactionnel afin de solliciter leurs commentaires avant de décider de procéder ou non à des émissions.

- **Uruguay - Chef du bureau de gestion de la dette au ministère de l'Économie et des Finances, octobre 2022** : notre analyste ESG souverain en charge des obligations durables a évoqué l'émission d'une nouvelle obligation indexée sur la durabilité (*Sustainability Linked Bonds*, SLB). L'intention du pays est de généraliser ses objectifs en ligne avec l'Accord de Paris et de les lier à des conséquences financières, tout en mettant en avant les références du pays en matière d'ESG ainsi que son programme environnemental ambitieux. L'émetteur a exposé son point de vue selon lequel la structure duale de tarification de la transaction permettrait à l'Uruguay d'encourager des progrès substantiels en matière de création de biens publics environnementaux, tels que la réduction des émissions de GES et la préservation des forêts primaires. Nous avons informé l'émetteur que les investisseurs tels que BNPP AM

intègrent et analysent des indicateurs et mesures ESG telles que l'empreinte carbone souveraine au niveau de l'émetteur. Au niveau de l'instrument, nous soutenons les instruments d'utilisation des produits plutôt que les SLB car il est particulièrement difficile de suivre l'impact positif d'une émission individuelle sans l'étape *ex-post* de l'analyse portant sur le *reporting* d'impact annuel.

Agences et institutions supranationales

Nous avons bien progressé cette année dans l'élaboration d'un cadre d'analyse des agences et des institutions supranationales. Ce cadre, qui porte sur le mandat social de ces agences, fait appel à diverses mesures environnementales et établit une cartographie de leurs activités au regard des Objectifs de Développement Durable. Nous suivons régulièrement les activités de ces agences et dialoguons avec elles en cas de questions. Nous avons, par exemple, eu différents appels avec la **Banque mondiale** et la **Banque internationale pour la reconstruction et le développement** (BIRD) pour évoquer ensemble leurs obligations liées à la durabilité, la **KfW** pour évoquer son rôle dans le sauvetage de l'entreprise énergétique **Uniper** par le gouvernement allemand, ainsi qu'avec le **Conseil de l'Europe** pour évoquer le Cadre des Obligations Sociales de cet émetteur.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT



ENGAGEMENT SOUVERAIN COLLABORATIF SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2022, BNPP AM a rejoint le *Collaborative Sovereign Engagement on Climate Change*, coordonné par les PRI. Nous sommes l'un des sept investisseurs siégeant au comité consultatif.

Les gouvernements ont un rôle central à jouer dans l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone sous bien des aspects, notamment en créant un environnement porteur pour le secteur privé. Par le biais des dépenses publiques, de la politique et de la réglementation, les décideurs publics peuvent instaurer des normes et des politiques de rémunérations pour favoriser la transition des économies dans leur ensemble vers le « Net Zero ».

La dette souveraine - estimée à 60 000 milliards de dollars US - représente une part importante des actifs mondiaux sous gestion. C'est pourquoi il est essentiel que les investisseurs s'attaquent aux risques climatiques associés à cette classe

d'actifs pour respecter leurs engagements de neutralité carbone (« Net Zero »).

Grâce à son engagement auprès des États souverains, cette initiative pilote des PRI aide les investisseurs institutionnels à réduire leur exposition aux risques associés à l'échec d'une transition rapide vers la neutralité carbone, incluant les risques pour la dette souveraine détenue et les risques systémiques auxquels sont confrontés les investisseurs diversifiés et universels.

L'objectif de cette initiative est d'aider les gouvernements et les entités paragouvernementales, comme les régulateurs financiers et les Banques Centrales, à prendre toutes les mesures possibles pour atténuer les risques liés au changement climatique, en ligne avec l'Accord de Paris.

Le groupe d'investisseurs a identifié les principaux émetteurs souverains pour lesquels un engagement collaboratif pourrait avoir le plus grand impact, ceci en fonction de la contribution de ces émetteurs aux risques auxquels les investisseurs font face en matière de changement climatique. Le groupe d'investisseurs a trouvé dans l'élection d'un nouveau gouvernement en Australie l'opportunité d'y soutenir l'action politique en matière de climat.

Le comité consultatif a examiné la proposition de législation sur le climat, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 43 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2005. Cependant, des études ont montré que, pour suivre un scénario de 2°C, une réduction de 51 % des émissions serait nécessaire, tandis que pour atteindre 1,5°C, une réduction de 74 % des émissions serait nécessaire.

Des chiffres nettement plus élevés que ceux proposés par le nouveau gouvernement.

Suite à l'introduction de la **Loi sur le changement climatique**, le groupe est entré en contact avec plusieurs entités gouvernementales, leur proposant d'échanger pour mieux comprendre comment les différentes institutions envisagent leur rôle dans la gestion du risque climatique au sein du système financier. Des discussions ont eu lieu jusqu'ici avec le Trésor australien et le Bureau australien de gestion financière. Des demandes similaires ont été effectuées auprès du Ministère du changement climatique, de l'énergie, de l'environnement et de l'eau et de l'Autorité chargée du changement climatique.

Le groupe a l'intention d'initier le même type de discussions avec d'autres émetteurs souverains à l'avenir.



NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

POLITIQUES PUBLIQUES

Nous avons un engagement de longue date en matière de politiques publiques pour faire progresser les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies, contribuer au bon fonctionnement du système financier et atténuer les risques systémiques. Nous sommes convaincus que contribuer à l'élaboration de cadres juridiques, de réglementations, de normes et de lignes directrices fait partie intégrante de nos obligations fiduciaires envers nos clients.

L'un des piliers des Principes pour l'investissement responsable (PRI), dont nous sommes signataires, est la participation « à l'élaboration de politiques, de réglementations et de normes (telles que la promotion et la protection des droits des actionnaires) ».

Nous agissons également dans le cadre des dispositions de la [Charte du Groupe BNP Paribas pour une représentation responsable auprès des autorités publiques](#). Notre [stratégie Stewardship en matière de politiques publique](#) est disponible sur notre site web.

Nous contribuons à des initiatives aux niveaux international, régional et national sur des questions liées à la finance durable, à la gouvernance d'entreprise et à la divulgation d'informations, ainsi que

sur un large éventail de questions liées à la durabilité. Bien que nous menions parfois un dialogue individuel avec des agences et des décideurs politiques, nous privilégions, dans la mesure du possible, les échanges initiés avec d'autres investisseurs dans des réseaux formels ou informels.

Compte tenu du rôle important que jouent les organismes comptables et autres organismes de représentation professionnelle, nous cherchons également à façonner les normes et les lignes directrices qu'ils élaborent et supervisent.

Nos actions incluent :

- **la contribution de positions publiques auprès des législateurs**, des régulateurs et des institutions multilatérales (par exemple : réponse aux consultations publiques) ;
- **la participation à l'élaboration de propositions de politiques publiques dans des forums publics et privés**, tels que des comités consultatifs techniques et des associations d'investisseurs ;
- **des rencontres** avec les décideurs publics ;
- **la publication de livres blancs** ; et
- **l'approbation** de déclarations et d'engagements publics formulés par des investisseurs et autres parties prenantes.

Exemples d'engagements que nous conduisons en matière de politiques publiques



DÉCLARATION MONDIALE DES INVESTISSEURS AUX GOUVERNEMENTS SUR LA CRISE CLIMATIQUE

Nous avons à nouveau signé la Déclaration mondiale annuelle des investisseurs aux gouvernements sur la crise climatique en amont de la COP27* qui s'est tenue en Égypte en novembre 2022. Cette déclaration est la plus ambitieuse à ce jour, avec 533 signataires représentant près de 39 000 milliards de dollars US d'actifs sous gestion. Elle appelle les gouvernements à s'assurer que les objectifs 2030 de leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN) soient alignés sur l'objectif de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5°C, à mettre en œuvre des politiques nationales et à prendre des mesures rapides pour atteindre cet objectif.

Plus précisément, elle a appelé à la mise en œuvre effective de l'Engagement mondial sur le méthane visant à réduire, d'ici 2030, les émissions de méthane d'au moins 30 % par rapport aux niveaux de 2020. Elle a également incité les gouvernements à changer d'échelle dans leur soutien au financement climatique par les secteurs public et privé pour l'atténuation, l'adaptation et la résilience, avec un accent tout particulier sur les besoins des pays en développement. Enfin, elle a exhorté les pays à rendre obligatoire dans l'ensemble du système financier la publication d'informations quant aux risques climatiques, alignée sur les travaux de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD).



U.S. SEC : AMÉLIORATION ET NORMALISATION DU REPORTING CLIMATIQUE DES SOCIÉTÉS AU BÉNÉFICE DES INVESTISSEURS

À partir des travaux initiés en 2021, la *Securities and Exchange Commission* (SEC) américaine a émis de nouvelles règles qui imposeraient aux entreprises cotées en bourse de publier des informations complètes sur leur approche en matière de lutte contre le changement climatique, incluant les émissions de GES des Scope1** et 2***, et les émissions de Scope 3**** pour les entreprises qui ont défini des objectifs

de réduction Scope 3 ou pour lesquelles ces émissions sont significatives. Ces règles comprennent également des dispositions sur la gouvernance et les engagements adoptés, avec des exigences sur la démonstration de leur mise en œuvre. Nous avons contribué à la lettre du Groupe BNP Paribas, qui apporte un fort soutien à ces règles et à la mise en place d'un *reporting* obligatoire sur les informations



APPEL DES INVESTISSEURS POUR UNE FEUILLE DE ROUTE MONDIALE SUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE À HORIZON 2050

Aux côtés d'autres investisseurs représentant 17 450 milliards de dollars US d'actifs sous gestion et organisés par FAIRR, nous avons signé une lettre appelant le directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, *Food and Agriculture Organisation of the United Nations*) à produire une feuille de route mondiale pour les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de l'utilisation des terres. Ces secteurs représentent plus de 30 % du total des émissions mondiales.

La feuille de route définirait les actions attendues des acteurs du système alimentaire pour parvenir à un avenir à 1,5°C d'ici 2050. Faute de cadre de cet ordre, la capacité des pays à inclure la réduction des émissions liées au système alimentaire dans leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN) se trouve entravée. Le directeur général de la FAO a annoncé lors de la COP27 que l'organisation produirait une feuille de route pour la COP28.

relatives au Scope 3 pour toutes les grandes entreprises. Nous avons demandé à la SEC de veiller à ce que son approche soit étroitement alignée sur les normes de *reporting* climatique élaborées par d'autres juridictions, en faisant valoir que cela favoriserait l'efficacité du marché en assurant que les investisseurs et les autres parties prenantes disposent d'informations cohérentes.

* Conférence des Parties. / ** Émissions directes provenant de la combustion de combustibles fossiles. / *** Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie, de chaleur ou de vapeur nécessaires à la fabrication du produit. / **** Autres émissions indirectes liées à la fabrication du produit ou à son utilisation par les clients.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

INTERNATIONAL

Coalition des entreprises pour un Traité des Nations Unies ambitieux sur la pollution plastique (UN Plastic Pollution Treaty High Ambition Business Coalition)

Nous soutenons activement, et de longue date, les efforts visant à faire face à la crise mondiale du plastique. En 2018, nous avons apporté notre soutien au **New Plastics Economy Global Commitment** (Engagement mondial en faveur de la nouvelle économie des plastiques) que la Fondation Ellen MacArthur et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP) ont lancé, suivi de l'appel à la mise en œuvre de régimes de **Responsabilité élargie des producteurs d'emballages (EPR Statement for packaging extended producer responsibility)**. Nous sommes également membres du groupe de travail des investisseurs des PRI sur le plastique.

En 2021, BNPP AM a signé l'Appel des entreprises en faveur d'un Traité des Nations unies sur la pollution plastique, exhortant les États membres des Nations Unies à créer un comité intergouvernemental de négociation (CIN) lors de la session 5.2 de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (ANUE) afin d'élaborer un instrument international ambitieux et juridiquement contraignant sur la pollution plastique, ce qu'il a fait.

Le processus de négociation du traité, qui devrait s'achever fin 2024, déterminera en partie la trajectoire de la crise de la pollution plastique pour les générations à venir. En vue de la première réunion du CIN en novembre 2022, nous avons signé en septembre la déclaration de la [Coalition des entreprises pour un Traité mondial sur les plastiques \(Business Coalition for a Global Plastics Treaty\)](#), réunie par la Fondation Ellen MacArthur et WWF. Cette déclaration expose les caractéristiques que les membres espèrent voir figurer dans le traité des Nations unies. BNPP AM s'est exprimé au nom de la coalition lors d'un événement multipartite en vue de la première réunion du CIN, qui s'est tenue en novembre 2022.

EUROPE

Nous participons activement aux comités et groupes de travail consacrés à la finance et à l'actionnariat durables au sein d'associations professionnelles. Nous sommes notamment membres de longue date de nombreuses associations nationales telles que l'Association française de la gestion financière (AFG, France), l'Association of the Luxembourg Fund Industry (ALFI, Luxembourg), la *Belgian Asset Management Association* (BEAMA, Belgique) et *Assogestioni* (Italie), ainsi qu'au niveau européen de l'*European Fund and Asset Management Association* (EFAMA) et l'*International Capital Market Association* (ICMA). Nous avons contribué à plusieurs consultations et appels à contribution au cours de l'année.

Appel à contribution de l'AEMF (Autorité européenne des marchés financiers) sur la directive sur les droits des actionnaires II

La directive sur les droits des actionnaires (*Shareholder Rights Directive - SRD*), telle que modifiée par la SRD II, établit un cadre réglementaire commun sur les standards minimums pour l'exercice des droits des actionnaires dans les sociétés cotées en bourse au sein de l'UE. En facilitant l'implication des actionnaires dans la gouvernance des sociétés dans lesquelles ils investissent, la SRD II vise à encourager leur engagement sur le long cours avec les sociétés cotées de l'UE pour améliorer

la création de valeur durable à long terme sur les marchés de capitaux de l'UE.

Nous avons répondu à l'appel à contribution de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) par l'intermédiaire de nos associations professionnelles (AFG, Eumedion et EFAMA). Les questions portaient sur la perception par les acteurs du marché de la portée et de l'efficacité des dispositions de la directive SRD II.

Nous avons également participé à une discussion directe avec l'ESMA lors d'un événement d'une journée en novembre. Notre principal message était que nous considérons que le cadre juridique actuel prévu par SRD II sur les conseillers en vote par procuration est suffisant et que le rôle du Comité de surveillance des bonnes pratiques (BPPOC, *Best Practises Principles Oversight Committee*) est un système d'autorégulation adéquat. Notre Responsable Global *Stewardship* est membre du BPPOC.

Consultation de l'AEMF sur les fournisseurs de notation ESG

L'AEMF a également lancé un appel à contribution sur les caractéristiques du marché des fournisseurs de notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) dans l'Union européenne. BNPP AM a contribué par une réponse consolidée du Groupe BNP Paribas ainsi que par le biais d'associations professionnelles.

Nous plaidons pour que l'UE crée un cadre réglementaire global pour les fournisseurs de données et de notations (à la fois pour les données financières et extra financières).

Nous avons préconisé une approche similaire à celle appliquée au secteur des conseillers en vote par procuration, avec un code de conduite et un modèle « se conformer ou s'expliquer » supervisé par le BPPOC. Ce contrôle devrait apporter au marché l'assurance indépendante que les prestataires respectent les meilleures pratiques sur lesquelles ils se sont accordés, servent les intérêts de leurs clients tout en traitant les émetteurs et les autres parties prenantes de manière équitable, précise, intègre et réactive.

Nous avons émis l'avis que le cadre devrait se focaliser sur l'amélioration de la transparence des fournisseurs de données et de notation quant aux méthodologies utilisées, sur la manière dont les données sont obtenues et vérifiées, ainsi que sur les exigences en matière de responsabilité, notamment sur les conflits d'intérêts et les abus de marché, pour permettre un dialogue ouvert avec les entreprises notées.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

APAC

Consultation de l'Autorité Monétaire de Singapour (AMS) sur les obligations d'information proposées pour les fonds ESG retail

L'Autorité Monétaire de Singapour (AMS) a publié une consultation de l'industrie sur les exigences de divulgation d'informations proposées pour les fonds retail ESG. Nous avons participé à une session d'engagement avec l'AMS, en tant que membres du groupe qui a rédigé les Lignes directrices sur la gestion des risques environnementaux de Singapour. Notre responsable Globale Sustainability, Jane Ambachtsheer, a également été nommée au comité consultatif sur la finance durable de l'AMS durant l'année.

L'approche de la réglementation est assez similaire à l'approche adoptée par la *Securities & Futures Commission* (SFC) de Hong Kong dans sa circulaire sur les fonds ESG. En effet, elle se concentre sur les fonds estampillés ESG/durables et qui ont l'ESG pour objectif d'investissement clé.

L'AMS a confirmé qu'elle était consciente de la charge que représentent la conformité et la réglementation et qu'elle souhaitait la limiter. Elle envisage ainsi de considérer les règles de divulgation d'informations définies par le cadre *Sustainable Finance Disclosures Regulation* (SFDR) de l'UE comme suffisantes dans le cadre du régime prévu à Singapour, une fois que le fonds aura reçu son approbation initiale en tant que fonds ESG par l'AMS.



UNE ANNÉE CLÉ POUR L'ÉLABORATION DE NORMES DE DURABILITÉ

Contexte

En avril 2022, [le Groupe consultatif européen sur l'information financière \(EFRAG, European Financial Reporting Advisory Group\)](#) - un organe d'experts multipartite qui apporte des conseils techniques à la Commission européenne - a publié son projet de Normes européennes de reporting sur le développement durable (ESRS, *European Sustainability Reporting Standards*). L'EFRAG a lancé une consultation publique en août.

L'objectif de ces standards est de préciser les nouvelles exigences en matière de reporting sur la durabilité de la directive comptable révisée. En parallèle, la Fondation pour les normes internationales d'information financière (IFRS, *International Financial Reporting Standards*) a créé le Conseil international des normes de durabilité (ISSB, *International Sustainability Standards Board*) pour « fournir un socle mondial complet de normes de divulgation d'informations liées à la durabilité qui apporte aux investisseurs et aux autres acteurs des marchés financiers des informations sur les risques et les opportunités liés à la durabilité des entreprises, afin de les aider à prendre des décisions éclairées ».

Nous sommes convaincus que ces standards seront essentiels, tant pour promouvoir des pratiques d'entreprise plus durables grâce à des *reportings* plus complets et plus cohérents, que pour favoriser la finance et le développement durables. Nous avons consacré beaucoup de temps à les examiner et à les commenter, ce en étroite collaboration avec le Groupe BNP Paribas.

Notre point de vue sur les deux jeux de propositions

Nous avons salué ces deux initiatives et soumis des commentaires écrits sur les deux premiers avant-projets de normes d'exposition IFRS élaborés

par l'ISSB : les exigences générales en matière de divulgation d'informations financières liées à la durabilité et la divulgation d'informations liées au changement climatique.

Nous avons présenté les perspectives suivantes :

- **Commencer par des normes de reporting sur le climat** : le risque climatique étant un enjeu mondial, il doit, selon nous, être traité en priorité et de manière harmonisée au niveau international. Des normes mondiales sont essentielles pour garantir que toutes les entreprises publient le même type d'informations selon des méthodologies communes ; des exigences minimales telles que les normes de l'EFRAG seront obligatoires pour toutes les entreprises qui entrent dans le champ d'application de la directive sur les rapports des entreprises sur le développement durable (CSRD).

Ces normes permettront également aux investisseurs de remplir leurs propres obligations d'information, sur la base des données publiées par les entreprises dans lesquelles ils investissent. Plus les données concrètes disponibles seront nombreuses, moins les investisseurs devront se baser sur des estimations et des approximations produites à l'aide de diverses méthodologies, qui peuvent différer de manière significative. Si la robustesse fait partie intégrante du cadre CSRD/EFRAG, ce dernier ne fonctionnera que dans la mesure où les normes de l'ISSB sont alignées et adoptées par toutes les juridictions. De plus, il convient de commencer par les normes relatives aux questions climatiques, car les acteurs du marché auront besoin de temps pour s'adapter et collecter les informations requises.

Bien qu'il soit à saluer que l'ISSB ait fait du changement climatique le seul objectif couvert par ses projets de standards, cela pose un défi à l'EFRAG et à la Commission européenne.

Selon nous, le Conseil devrait s'aligner en mettant d'abord en œuvre des normes de reporting climatique par le biais de l'interopérabilité avec l'ISSB, afin d'éviter une double charge de reporting et des distorsions de concurrence avec les acteurs non-européens.

- **Interopérabilité** : tant pour ceux qui élaborent des *reportings* de durabilité que pour leurs utilisateurs, il est essentiel que l'EFRAG adopte une approche de « co-construction » avec l'ISSB nouvellement créé pour concevoir un « tronc commun » de normes européennes qui répondrait exactement aux normes internationalement reconnues et assurerait ainsi l'interopérabilité. L'adoption d'approches régionales différentes introduirait de la confusion et de la complexité, nuisant ainsi à la qualité de l'information.
- **Alignement sur la TCFD** : nous avons instamment demandé à l'EFRAG de veiller à ce que les normes européennes sur le changement climatique soient structurées autour des quatre piliers de la TCFD pour plus de facilité d'usage et de comparabilité, d'autant plus que la divulgation d'informations relatives au changement climatique de l'ISSB est basée sur la structure de la TCFD.
- **Différencier clairement les normes de reporting financier et les normes de reporting sur la durabilité** : la frontière entre le reporting financier et le reporting en matière de durabilité doit être claire dans les deux jeux de normes afin d'éviter tout défaut d'alignement. Alors que l'EFRAG a clairement affirmé que les *reportings* en matière de durabilité fournissent des informations allant au-delà de ce qui est déjà inclus dans les résultats financiers, l'ISSB n'apporte pas un point de vue aussi clair sur la limite entre les *reportings* financiers et les *reportings* sur la durabilité. Cela pourrait conduire à des erreurs d'interprétation et à un manque d'harmonisation entre les normes.

NOTRE APPROCHE DU VOTE ET DE L'ENGAGEMENT

UN DÉBAT MONDIAL SUR CE QUI EST ESSENTIEL POUR LES INVESTISSEURS

Un concept essentiel, au cœur des propositions de l'EFRAG et de l'ISSB, a fortement divisé les investisseurs et les entreprises du monde entier. En termes techniques, ce débat porte sur la « matérialité », mais dans le langage courant, il s'agit de ce qui est important pour les investisseurs.

Les investisseurs s'intéressent-ils uniquement à la manière dont les événements extérieurs affectent les perspectives financières de chacune des entreprises, ou s'intéressent-ils également à la manière dont les actions des entreprises affectent la société, l'environnement, nos économies ainsi que les autres sociétés détenues dans nos portefeuilles ? Voulons-nous comprendre comment le changement climatique peut influencer les perspectives d'une entreprise ou voulons-nous également comprendre la contribution de cette entreprise aux émissions mondiales de gaz à effet de serre ? La réponse à ces questions est essentielle car elle détermine les informations qui seront communiquées aux investisseurs et celles qui ne le seront pas.

Si nous ne nous intéressons qu'à l'impact du changement climatique sur une entreprise, les émissions de gaz à effet de serre, la stratégie climatique, etc. de cette entreprise ne sont alors « importantes » que dans la mesure où elles peuvent avoir un impact prévisible sur la valeur de l'entreprise. Ceci est un point de vue plutôt étroit pour évaluer le risque systémique mondial

et, dans la pratique, très peu d'informations sur les performances des entreprises en matière de climat sont fournies dans les documents réglementaires. De plus, les très grandes entreprises mondiales peuvent, du fait de leur taille, créer des préjudices importants qui peuvent se réduire à des erreurs d'arrondi dans leur bilan. Les investisseurs diversifiés, quant à eux, portent tous ces impacts. Sans un inventaire complet, nous ne pouvons pas évaluer quels sont les impacts les plus significatifs ni d'où ils proviennent. Sans ces informations, nous ne pouvons espérer inverser le risque systémique lié à la perte de capital naturel, au changement climatique ou même au travail des enfants. Cela signifie également que nous ne pouvons pas espérer atténuer certains des risques financiers les plus significatifs pour nos clients.

L'UE a proposé un nouveau terme - la « double matérialité » - dans sa Directive sur les rapports des entreprises sur le développement durable (CSRD), exigeant que « les entreprises rendent compte non seulement de la manière dont les questions de durabilité peuvent engendrer des risques financiers pour l'entreprise (matérialité financière), mais aussi de l'impact de l'entreprise sur les personnes et l'environnement (matérialité de l'impact) ».

Le concept est ancien, mais le terme est nouveau. La *Global Reporting Initiative* (GRI, Initiative mondiale sur les *reportings* de performance) - le cadre de *reporting* de durabilité des entreprises

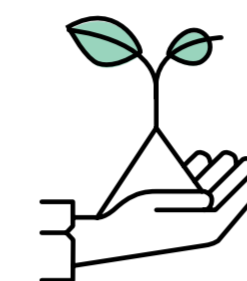
le plus usité au monde - a toujours utilisé une définition de la matérialité centrée sur les impacts externes d'une entreprise. D'une certaine manière, la double matérialité est une formulation erronée, car toutes ces informations sont potentiellement importantes pour un investisseur raisonnable. Ce terme contribue cependant à clarifier le débat.

Les consultations de l'EFRAG et de l'ISSB ont retenu des approches très différentes sur cette question clé, l'EFRAG retenant une approche de « double matérialité » et l'ISSB se focalisant sur les informations jugées nécessaires pour évaluer la « valeur d'entreprise » d'une société. Dans nos lettres, nous avons soutenu l'approche de l'EFRAG et demandé à l'ISSB d'adopter une vision plus holistique du risque.

Nous avons indiqué à l'ISSB que leur prisme était trop étroit et ne répondait pas aux besoins des investisseurs en matière d'informations sur l'impact des entreprises sur les personnes, la planète et l'économie, ni sur la manière dont elles contribuent aux risques systémiques tels que le changement climatique et la perte de la biodiversité. Les investisseurs ont besoin de ces informations pour mieux gérer ces risques et évaluer la valeur des entreprises à court, moyen et long terme. Nous avons complété ces commentaires écrits par une réunion en personne avec des représentants de l'ISSB à New York.

Cette question était également au centre d'une série d'engagements menés avec la *Task Force on Nature-related Financial Disclosures* (TNFD), organisation que le Groupe BNP Paribas a contribué à lancer. La première itération du cadre de *reporting* des entreprises de la TNFD pour faire face aux risques liés à la nature s'est focalisée sur la valeur de l'entreprise. Elle proposait un cadre pour la collecte de données et l'élaboration de stratégies qui, selon nous, semblait conçu pour aider les entreprises à se protéger contre la perte de capital naturel, plutôt que de nous aider à tous protéger la nature des activités destructrices des entreprises.

La perte de capital naturel, comme le changement climatique, constitue un risque systémique. En tant que tel, nous devons nous focaliser d'abord sur les moteurs de la crise. Après une série d'engagements en personne et par écrit avec le secrétariat de la TNFD, nous sommes convaincus que cette dernière évolue maintenant dans la bonne direction, la diffusion de la version 0.3 de la TNFD bêta exprimant des exigences claires pour que les entreprises mesurent et divulguent à la fois leurs impacts et leurs dépendances vis-à-vis de la nature.



CONDUITE RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE

Quel que soit le lieu où elles opèrent, nous attendons des entreprises qu'elles respectent leurs obligations fondamentales en matière de droits de l'homme et du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption. Nous disposons également d'une série de politiques sectorielles qui définissent les conditions d'investissement dans des secteurs spécifiques et qui guident nos critères de sélection et notre approche de l'engagement actionnarial. Nous échangeons avec les entreprises qui présentent des lacunes dans ces domaines et excluons celles qui violent les principes fondamentaux associés.

CONDUITE RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE

NOTRE APPROCHE DE LA CONDUITE RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE

Nous sommes convaincus que la conduite des entreprises a un impact sur la valeur et la réputation des entités dans lesquelles nous investissons. Nous attendons des entreprises qu'elles respectent leurs obligations fondamentales en matière de droits de l'homme et du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption partout où elles opèrent, conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Nous éviterons d'investir dans des entreprises qui ne respectent pas ces normes et les entreprises qui peinent à les respecter seront placées sur une liste de surveillance.

Une série de politiques définissent les conditions dans lesquelles nous investissons dans des secteurs spécifiques et guident nos exigences en matière de contrôle et d'activités de vote et d'engagement. Ces critères sont basés sur les conventions et réglementations internationales pertinentes (y compris les critères supplémentaires fournis

par l'OCDE pour les secteurs sensibles tels que les chaînes d'approvisionnement agricoles responsables et les minerais provenant de zones de conflit), les politiques RSE du Groupe BNP Paribas et les normes volontaristes de l'industrie.

Dans chaque secteur, nous soulignons les exigences obligatoires en matière de conduite responsable des entreprises que les émetteurs doivent respecter pour que nous puissions investir. Outre les normes obligatoires, nous avons également développé des critères complémentaires que nous encourageons les entreprises à respecter. Ces derniers constituent un cadre approprié pour une analyse plus approfondie et un dialogue avec les entreprises.

Enfin, nous disposons également d'un ensemble de politiques qui nous engagent à exclure certains secteurs ou activités lorsque nous les jugeons contraires aux normes internationales ou causant des dommages inacceptables à la société ou à l'environnement, sans contrebalancer les avantages. Ce sont généralement des secteurs où l'engagement n'a guère de sens.

NORMES DE LA CONDUITE RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE

Pacte mondial des Nations unies (PMNU) et Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Une référence universelle pour les entreprises évaluées

Basée sur 10 principes fondamentaux : les droits de l'homme, le travail, l'environnement, la lutte contre la corruption.

Incluant la liste de surveillance du PMNU



Politiques sectorielles

Mise en œuvre de politiques pour les secteurs sensibles

Exclusions : armes controversées, charbon, tabac, pétrole et gaz non conventionnels

Secteurs soumis

à des exigences minimales :

huile de palme et sylviculture, nucléaire, exploitation minière, agriculture

Les principes suivants régissent la mise en œuvre de notre code de conduite responsable des entreprises dans nos processus d'investissement :

1

Les univers d'investissement sont contrôlés périodiquement afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les principes du PMNU et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou les exigences obligatoires applicables aux secteurs et produits controversés.

2

Cette évaluation est réalisée par notre *Sustainability Centre* sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en concertation avec la direction RSE du Groupe BNP Paribas.

3

À l'issue de ce processus, nous maintenons deux listes :

- Une liste d'exclusion des émetteurs associés à des violations graves et répétées des principes du PMNU ou des exigences obligatoires liées à des secteurs et des produits controversés.
- Une liste de surveillance des émetteurs qui risquent de ne pas respecter les normes ESG et avec lesquels nous engageons un dialogue pour les encourager à s'améliorer.



Notre comité Sustainability, composé de nos plus hauts dirigeants et présidé par notre administrateur directeur général, doit approuver tous les changements apportés à la liste d'exclusion. La liste est mise à jour au moins une fois par an. Le comité Sustainability doit également approuver la mise en œuvre de toutes les politiques sectorielles nouvelles ou mises à jour, ainsi que la liste d'exclusion initiale ou les modifications apportées à la liste en application de ces politiques.

VERS LE « NET ZERO »

Fin 2022, nous avons publié notre [feuille de route « Net Zero »](#), notre plan à long terme pour parvenir à un alignement de nos portefeuilles d'investissements avec l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 ou avant. Ce plan couvre non seulement nos investissements, mais aussi nos mesures associées d'engagement actionnarial et de réduction des émissions issues de nos propres activités.

- 1. RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE NOS INVESTISSEMENTS SUR LE PÉRIMÈTRE DÉFINI**
- 2. ALIGNER NOS INVESTISSEMENTS SUR LE « NET ZERO »**
- 3. ACHEVER TOTALEMENT LA SORTIE DU CHARBON**
- 4. AUGMENTER SIGNIFICATIVEMENT NOS INVESTISSEMENTS DANS DES SOLUTIONS THÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES**
- 5. ACCOMPAGNER NOS CLIENTS DANS LEUR TRANSITION VERS DES INVESTISSEMENTS NEUTRES EN CARBONE**
- 6. VOTER EN FAVEUR DE L'ACTION CLIMATIQUE, VOTER EN FAVEUR DES PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES LES PLUS PERTINENTES**
- 7. DIALOGUER AVEC LES ENTREPRISES SUR LE « NET ZERO »**
- 8. PLAIDER EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE CLIMATIQUE ALIGNÉE SUR LA NEUTRALITÉ CARBONE**
- 9. RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE NOS ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**
- 10. RENDRE COMPTE DE NOS PROGRÈS ET PRODUIRE UN REPORTING ALIGNÉ SUR LES RECOMMANDATIONS DE LA TCFD**

ZOOM SUR LES ENGAGEMENTS LIÉS À NOS INVESTISSEMENTS :



1. RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE NOS INVESTISSEMENTS CORPORATE DU PÉRIMÈTRE DÉFINI (SCOPES 1 ET 2):

Nous prévoyons de réduire l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissements, pour les fonds dans le périmètre défini, de 30% d'ici 2025 et de 50% d'ici 2030 par rapport aux données de référence de 2019. À fin 2019, l'empreinte carbone des portefeuilles de BNPP AM dans le périmètre défini était de 91,72 tCO₂/m€ investi. Le calcul de notre empreinte carbone pour 2022 est impacté par un décalage dans la disponibilité des données carbone et sera communiqué dans notre rapport annuel sur le climat en 2023.

Les émissions de scope 3 ne sont pas incluses dans le calcul car la mesure de ces émissions n'est pas encore standardisée ou jugée suffisamment fiable pour être utilisée dans le reporting. Compte tenu de l'importance des émissions du scope 3 dans la plupart des secteurs, nous faisons évoluer notre approche de calcul des émissions du scope 3 dans le but de les inclure à l'avenir.

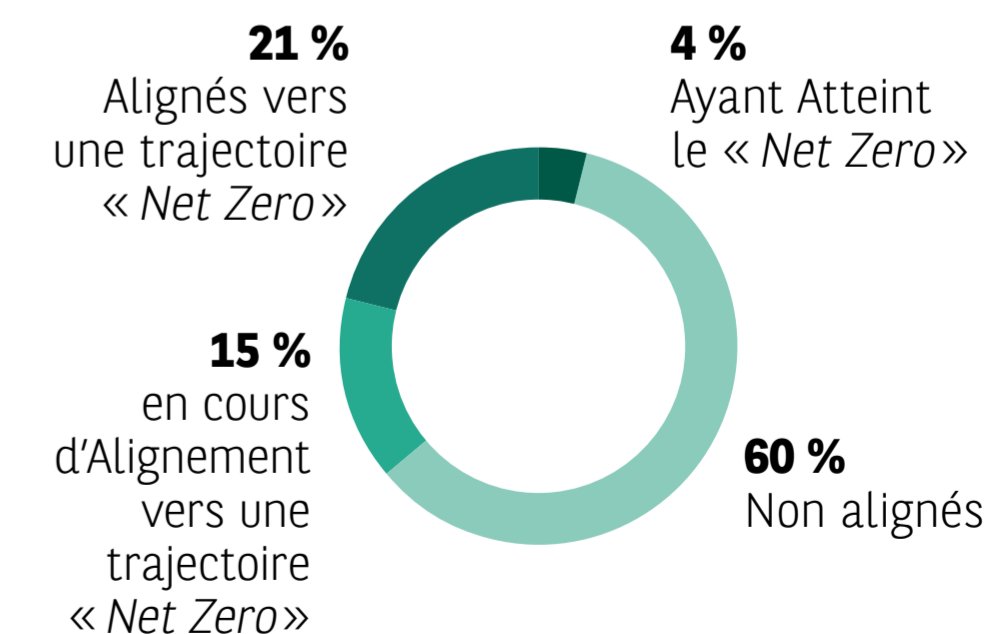
Concernant le périmètre défini: notre engagement initial couvre 50% de nos actifs sous gestion. Nous avons pour objectif d'augmenter la proportion des encours couverts par nos engagements et de renforcer nos objectifs pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou avant.



2. S'ALIGNER SUR LE « NET ZERO » (NZ):

Notre objectif est de faire en sorte que 60 % de nos investissements corporate (actions et obligations) entrent dans les catégories NZ : AAA (Atteints, Alignés, ou en cours d'Alignement) d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040. Cela devrait nous permettre d'atteindre un alignement de 100 % de nos portefeuilles d'ici à 2050.

RÉPARTITION NZ: AAA DES ACTIFS SOUS GESTION dans le périmètre corporate (actions et obligations)



Source: BNPP AM sur la base des données TPI, SBTi, CA 100+ et CDP à juin 2022.

CONDUITE RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE

3. « OBTENIR »
ENGAGEMENT

SORTIR DU CHARBON :

Nous excluons les sociétés minières qui n'ont pas de stratégie de sortie des activités liées au charbon thermique et les producteurs d'électricité qui continuent d'utiliser le charbon dans leur mix de production d'ici 2030 pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 pour le reste du monde.

En 2022, nous avons également introduit de nouvelles restrictions liées aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles : nous excluons désormais les entreprises qui génèrent plus de 10% de leurs revenus à partir de pétrole et de gaz non conventionnels ou d'activités dans l'Arctique, et nous n'investissons pas dans des entreprises possédant des réserves de pétrole et de gaz en Amazonie.

4. « OBTENIR »
ENGAGEMENT

INVESTIR DANS DES SOLUTIONS CLIMATIQUES - AUGMENTER SIGNIFICATIVEMENT NOS INVESTISSEMENTS THÉMATIQUES DANS LES SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES :

Notre objectif est d'augmenter significativement nos investissements thématiques dans les solutions environnementales et climatiques.

En 2022, nous avons lancé de nouvelles stratégies ETF axées sur le développement durable, dont une sur l'économie verte de l'hydrogène. Nous avons également lancé un fonds obligataire sur les villes durables en Asie afin d'aider à répondre aux besoins en infrastructures en Asie et à capitaliser sur ces besoins lorsqu'elles mettent en œuvre des projets d'atténuation et d'adaptation.

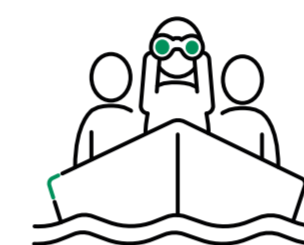
5. « OBTENIR »
ENGAGEMENT

ACCOMPAGNER NOS CLIENTS :

Dialoguer avec nos clients et les accompagner dans leur transition vers des investissements « Net Zero ». Il s'agit d'un levier d'action essentiel qui s'appuie sur le travail accompli, notamment celui de l'élargissement de nos solutions d'investissement axées sur le climat. Nous mettons par ailleurs à disposition de nos clients une gamme d'outils d'éducation et de formation, notamment par l'intermédiaire de notre *Investment Academy*.

En 2022, nous avons fourni à nos clients un document de synthèse, un podcast et de courtes vidéos sur notre feuille de route « Net Zero » et sur le sujet en général. Nous prévoyons également de travailler avec nos clients pour mieux comprendre leurs besoins et les accompagner sur ce sujet.





LES 3E

Nous pensons qu'un monde meilleur est un monde dont le modèle économique inclut une transition Énergétique réussie, un monde respectueux de l'Environnement, Équitable et inclusif. Nos « 3E » sont les conditions préalables essentielles qui, ensemble, représentent la voie vers la durabilité économique qui nous permet, en tant qu'investisseurs, de préserver des rendements à long terme pour nos clients.

UNE VISION PROSPECTIVE

Lors de l'élaboration de notre Stratégie Globale *Sustainability*, nous avons identifié trois risques systémiques qui, selon nous, sont des conditions préalables essentielles à un système économique plus durable et plus inclusif : la transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive.

Nous pensons également que répondre à ces enjeux est essentiel

à la stabilité des marchés financiers. Nous avons établi un [ensemble d'objectifs et élaboré des indicateurs de performance clés relatifs à nos «3E»](#), et à la façon dont nous alignerons pour chacun d'entre eux notre recherche, nos portefeuilles et le dialogue avec les entreprises et les pouvoirs publics. Cette section explique comment nous prenons en compte ces risques pour favoriser le bon fonctionnement des marchés.

RISQUES DE MARCHÉ

L'identification des risques de marché est une activité essentielle pour tout gérant d'actifs. Elle est réalisée par des équipes différentes au sein de la division Investissements de BNP Paribas Asset Management (BNPP AM).

Notre équipe Macro Research and Investment Strategy est chargée de fournir aux gérants de portefeuilles des points de vue argumentés, à forte conviction et non consensuels pour éclairer leurs décisions d'investissement. L'équipe compte cinq économistes chargés de couvrir les développements macroéconomiques, politiques et de politique économique dans les régions clés du monde, ainsi que trois stratégestes chargés de couvrir les principales classes d'actifs : taux, devises, matières premières et actions.

L'équipe de recherche crédit au sein du département Global Fixed Income remplit la même fonction, en se concentrant sur l'analyse des fondamentaux des émetteurs du secteur privé au sein de l'univers des sociétés dans lesquelles nous investissons.

Nos équipes de gestion participent en permanence à l'évaluation des mouvements potentiels de marché et des risques pour les positions individuelles ou pour l'ensemble des portefeuilles. Les responsables risques au sein de nos départements *Fundamental Active Equities* et *Global Fixed Income Investment* travaillent en étroite collaboration avec les équipes de gestion pour réaliser régulièrement des stress tests *ad hoc* et les analyser à l'aide de notre système de gestion des investissements.

Combinés à d'autres mesures et rapports de risque, comme le suivi de la volatilité et la *Value at Risk (VaR)/Expected Shortfall*, ces stress tests nous donnent des indications importantes sur la manière dont les portefeuilles réagiraient selon différents scénarios. Les responsables risques effectuent régulièrement des analyses de scénarios prospectifs et personnalisés, et des revues des données d'historiques pour en extraire des données pertinentes.

Bien que l'histoire ne se répète jamais exactement, de telles revues nous permettent d'identifier des facteurs sensibles qui se sont manifestés dans des régimes et des environnements de marché passés et d'évaluer leur pertinence par rapport aux conditions actuelles.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le terme « transition énergétique » est maintenant largement utilisé pour décrire les changements structurels qui se produisent dans le système énergétique mondial. Provoquée par la crise climatique, cette transition énergétique repose sur quatre facteurs principaux :

- les politiques publiques ;
- la technologie ;
- l'évolution des préférences des consommateurs ;
- l'évolution des préférences des investisseurs.

Ces quatre facteurs sont interconnectés. De ce fait, la transition énergétique s'intensifiera et s'accélérera probablement au cours de la prochaine décennie. Cette transition est une occasion à court, moyen et long terme de stimuler la croissance, à la fois en augmentant les investissements

dans une économie bas-carbone et en favorisant l'innovation et le progrès technologique.

À long terme c'est, selon nous, la croissance à laquelle nous devons aspirer, et ceux qui ne s'adaptent pas risqueront d'être laissés pour compte.

Notre objectif est d'apporter une contribution substantielle à cette transition énergétique. Nous travaillons à la réalisation de cet objectif de trois façons :

- Aligner nos portefeuilles d'investissement sur les objectifs de l'Accord de Paris.
- Encourager les sociétés et les pays dans lesquelles nous investissons à aligner leurs stratégies sur les objectifs de l'Accord de Paris.
- Encourager les pouvoirs publics à adopter des mesures conformes aux objectifs de l'Accord de Paris.



UN ENGAGEMENT À LONG TERME POUR MESURER ET RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE NOS PORTEFEUILLES

CONTEXTE

Différents cadres de mesure permettent d'évaluer le profil carbone des entreprises, et le risque climatique qui y est associé. Cependant, le plus important pour avoir une chance de rester en dessous de 1,5°C est de réduire les émissions en valeur absolue à zéro d'ici 2050. Les investisseurs doivent s'engager dès maintenant dans cette voie s'ils veulent éviter les risques systémiques liés au changement climatique.

ACTION

Nous avons commencé à [mesurer l'empreinte carbone](#) de nos fonds actions et de nos mandats labellisés ISR en 2011. En mai 2015, nous nous sommes engagés à mesurer et à communiquer progressivement l'empreinte carbone de nos fonds ouverts. Aujourd'hui, nous mesurons l'empreinte carbone des portefeuilles actions et obligations. En 2022, nous avons mis à jour notre méthodologie pour l'aligner sur la définition de l'empreinte carbone des *Principal Adverse Impacts* (PAI, Principales Incidences négatives) de l'Union européenne. Nous avons également adopté l'objectif « *Better-*

than-Benchmark » (« BTB », meilleur que l'indice de référence) pour l'empreinte carbone des portefeuilles éligibles, comme le précisent nos Principes d'intégration ESG. Pour les fonds et les mandats couverts par ces Principes, notre objectif est de détenir des portefeuilles dont l'empreinte carbone est inférieure à celle de leur indice de référence ou à leur univers d'investissement.

RÉSULTATS

Nous constatons que 98% de nos fonds ouverts relevant du champ d'application pour lesquels nous avons pu la calculer, ont une empreinte carbone inférieure à celle de leur indice de référence ou de leur univers d'investissement à fin décembre 2022. La mise en place de cette pratique depuis plusieurs années contribue à la réalisation de nos engagements « *Net Zero* », qui visent notamment à réduire l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement de 30% d'ici à 2025 et de 50% d'ici à 2030 pour les actifs qui relèvent du champ d'application. Combinée à d'autres stratégies décrites dans notre feuille de route « *Net Zero* », nous pensons que notre règle BTB est efficace pour aider à atténuer les risques que pose le changement climatique.



LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Si nous n'agissons pas immédiatement pour enrayer la dégradation de l'environnement, non seulement nous détruirons notre capital naturel, mais nous serons incapables de maintenir les taux de croissance économique et les niveaux de prospérité dont jouissent les populations des pays développés, sans parler de les étendre aux pays en développement. Nous devons d'abord stabiliser la demande totale de ressources naturelles, puis la réduire dans un contexte de croissance démographique. Nous devons considérablement améliorer notre efficacité en ressources naturelles ou, dans la mesure du possible, trouver des substituts. Nous devons également réduire considérablement l'impact écologique par unité de production et nous rapprocher de la neutralité carbone. Enfin, il faut développer une économie circulaire qui permette aux ressources naturelles de se reconstituer et de se régénérer. Notre objectif global est d'améliorer l'impact environnemental de nos

investissements. Nous avons deux cibles concernant nos empreintes eau et forêts :

- **Améliorer l'efficacité hydrique dans nos portefeuilles d'investissement**, en particulier dans les zones soumises à des contraintes hydriques, et mesurer et publier l'empreinte eau de nos portefeuilles. Nous encourageons les entreprises de secteurs à forte consommation d'eau, qui exercent leurs activités dans les zones soumises à des stress hydriques, à améliorer considérablement leur efficacité tout en assurant l'accès à l'eau aux communautés locales.
- **Soutenir les efforts mondiaux visant à mettre fin à la déforestation d'ici 2030**. Notre objectif est que les sociétés en portefeuille concernées adoptent les engagements :
 - *No Deforestation, No Peat and No Exploitation* (NDPE) pour les produits agricoles (huile de palme, soja, papier, bois et produits à base de bœuf).
 - NDPE d'ici 2030 pour les secteurs non agricoles (mines, métaux, infrastructures, etc.).



BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT A MESURÉ SON EMPREINTE SUR LA BIODIVERSITÉ

CONTEXTE

L'empreinte biodiversité est un outil d'évaluation qui aide les investisseurs à combiner les données modélisées et déclarées des entreprises investies afin de quantifier leur impact potentiel sur la biodiversité, sans avoir besoin de mesurer les changements effectifs de la biodiversité sur le terrain. Cela constituerait une tâche impossible pour les gérants et détenteurs d'actifs diversifiés internationaux de grande taille. [Le manque de données](#) et de techniques de modélisation exhaustives engendre des difficultés pour les investisseurs à évaluer l'impact de leurs portefeuilles sur la biodiversité.

ACTION

Un an après la publication de notre feuille de route sur la biodiversité, nous avons publié les premiers résultats de notre recherche visant à établir l'empreinte biodiversité de nos investissements. Nous avons collaboré avec Iceberg Data Lab et I Care & Consult pour développer un outil permettant d'identifier et de quantifier les impacts négatifs potentiels sur la

biodiversité des entreprises détenues au sein de nos portefeuilles d'investissement. Nous avons effectué une analyse basée sur la méthodologie de l'empreinte biodiversité des entreprises, qui couvre plus de 1 800 entreprises incluses dans nos fonds actions et obligations, et représente 70% de nos actifs sous gestion « *corporate* ».

RÉSULTATS

Cette première évaluation de notre empreinte biodiversité nous permet d'établir une base de référence pour suivre nos performances futures. Elle fournit également un outil de mesure de haut niveau pour identifier les cas où une analyse plus approfondie des émetteurs individuels est justifiée.

Nous sommes confiants de l'utilité d'une telle analyse, même si nous tenons à souligner que de nombreux défis restent à venir. Les données utilisables par les investisseurs faisant le lien entre les impacts spécifiques des entreprises font encore défaut. Nous prévoyons de poursuivre notre collaboration avec Iceberg Data Lab et I Care & Consult pour améliorer la méthodologie. Nous mettrons à jour l'évaluation chaque année et autant que nécessaire.

« MAKE IT MANDATORY »*

Le Groupe BNP Paribas a récemment signé l'appel de Business for Nature « Make it Mandatory ». Cette initiative, soutenue par plus de 330 entreprises et institutions financières avec plus de 1,5 milliard de dollars de revenus combinés, invite les dirigeants mondiaux à saisir l'occasion de la COP15 pour inciter toutes les grandes entreprises et institutions financières à évaluer et à divulguer leurs impacts et dépendances sur la biodiversité d'ici à 2030.

Pour BNPP AM, connaître les performances des entreprises en matière de biodiversité est important. En effet, cela peut entrer en ligne de compte dans notre décision d'investir ou non. C'est pourquoi nous avons [soutenu financièrement le CDP](#) pour qu'il introduise de nouvelles questions liées à la perte de nature et à la biodiversité dans ses questionnaires de divulgation d'informations.

Les [données](#) ont révélé que les engagements en matière de biodiversité d'une majorité d'entreprises dans le monde ne se traduisent pas par des actions concrètes. Et ce, malgré des résultats prometteurs, montrant que les entreprises sont prêtes à s'engager et à publier des données sur la biodiversité.

* Rendre la divulgation obligatoire

L'ÉGALITÉ ET LA CROISSANCE INCLUSIVE

Dans un contexte d'accroissement des inégalités de richesse et de revenus, des questions se posent sur la façon dont le capital est distribué au sein des entreprises et de la société dans son ensemble, du président-directeur général à l'employé moyen, au consommateur, au gouvernement ainsi qu'aux actionnaires.

L'attention se porte de plus en plus sur le rôle que jouent les entreprises qui cherchent à influencer les règles du jeu par le biais du lobbying et d'autres activités politiques.

En outre, les conséquences politiques de la montée des inégalités et de l'exclusion sociale commencent à se faire sentir. L'incapacité à répartir équitablement les gains de

la mondialisation et du capitalisme est perçue par de nombreux économistes comme une cause fondamentale de la croissance des mouvements populistes dans le monde.

L'évolution du paysage politique – et les mesures politiques qui pourraient en découler – pourrait avoir un impact négatif sur les fondements de la démocratie. Par conséquent, les inégalités se sont hissées au premier rang des priorités politiques.

Les investisseurs peuvent jouer un rôle important en intégrant l'équité sociale dans leur analyse et leurs choix d'investissement, et en encourageant les entreprises à en tenir compte dans leurs pratiques et leurs impacts en matière de travail et d'emploi.

Notre objectif est de promouvoir une répartition plus équitable et durable de la valeur pour assurer la stabilité et la résilience à long terme des sociétés et des écosystèmes. Nous nous sommes concentrés sur trois domaines :

- **Veiller** à ce que les équipes de direction des entreprises soient encouragées à privilégier le long terme dans leurs décisions stratégiques, ceci à travers des systèmes de rémunération adaptés et une modération quand l'écart de salaire entre dirigeants et la moyenne des employés est excessif.

- **Encourager** les entreprises à promouvoir toutes les formes de diversité et à offrir davantage d'opportunités aux femmes et aux minorités, à tous les niveaux de l'organisation.

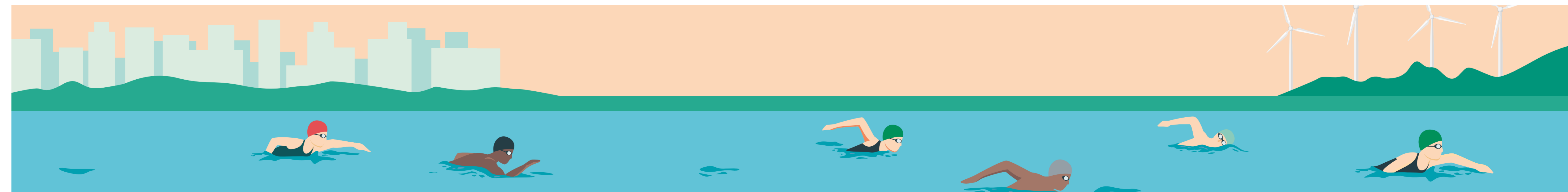
- **Encourager** les entreprises à adopter des stratégies fiscales plus transparentes.

Encourager ces actions contribuera à rééquilibrer les inégalités de richesse, de revenu et d'opportunités qui menacent la stabilité à long terme de nos économies.

NOTRE OBJECTIF : que

D'ICI À 2025, 40%

des membres des conseils d'administration soient des femmes sur tous les marchés.





DIVERSITÉ DES GENRES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

CONTEXTE

Il est largement démontré que les entreprises dont les conseils d'administration ou les équipes de direction sont plus diversifiées génèrent de la valeur plus durable sur le long terme. Forts de ce constat, nous avons mis en place en 2019 des critères de vote spécifiques sur la diversité lors des élections des administrateurs, dans le cadre des assemblées générales d'actionnaires. Ils varient selon les régions. Pour l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie, l'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande, un seuil minimum de 30 % de femmes au sein des conseils d'administration s'applique, contre 15 % pour l'Amérique latine, l'Asie, le Moyen-Orient et l'Afrique (hors Afrique du Sud), régions que nous considérons comme moins avancées sur les questions de diversité. Nous avons également intégré la diversité des genres à notre méthodologie de notation ESG interne et à nos pratiques de recrutement.

ACTION

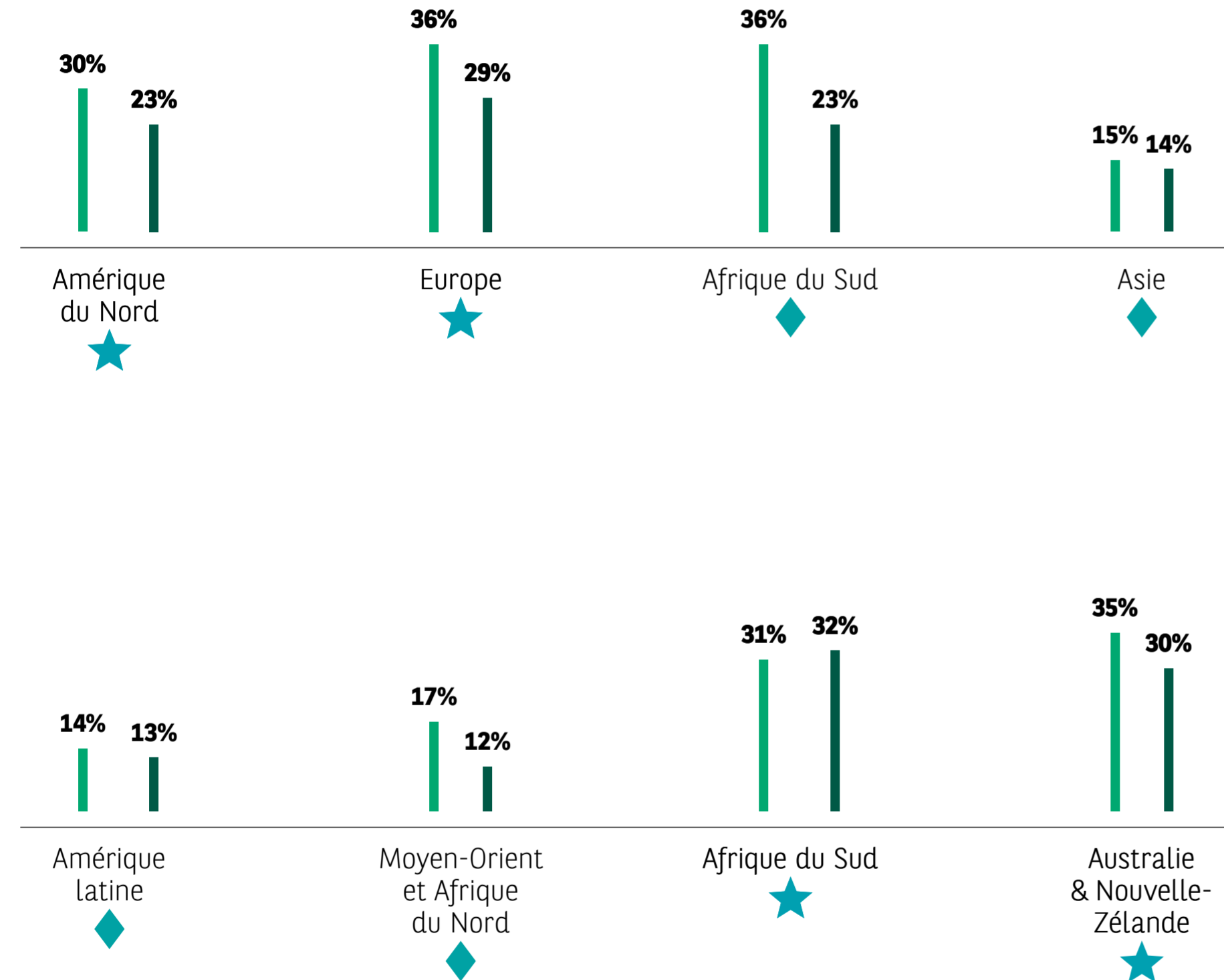
Pour jauger de l'efficacité de notre politique de vote et de notre dialogue avec les actionnaires sur le thème

de la diversité, nous avons mené une étude mondiale sur la féminisation des conseils d'administration, en amont de la saison 2022 des assemblées générales. L'étude a comparé les 3 500 entreprises dans lesquelles nous investissons avec les 17 000 entreprises cotées de l'*Institutional Shareholder Services* (ISS).

RÉSULTATS

L'étude montre l'efficacité de notre approche en matière de vote et d'engagement. Elle révèle que les femmes représentent en moyenne 25 % des conseils d'administration des entreprises dans lesquelles nous investissons, contre 18 % pour l'univers des entreprises cotées. Les différences par zones géographiques sont considérables, l'Europe, l'Afrique du Sud et l'Australie étant les plus avancées en termes de parité dans les conseils d'administration, alors que l'Asie, l'Amérique du Sud et le Moyen-Orient sont moins diversifiés.

Pour la saison de vote 2022, nous avons relevé les seuils de notre politique de vote afin d'atteindre notre objectif à moyen terme de 40 % de femmes au sein des conseils d'administration d'ici 2025 sur tous les marchés.



★ Seuil minimum de 30% ◆ Seuil minimum de 15%

Pourcentage de femmes dans les conseils d'administration

Dans les entreprises dans lesquelles BNPP AM investit

Dans l'univers des entreprises cotées

PARTICIPATION À D'AUTRES INITIATIVES DE PLACE EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION ET D'ORGANISATION DES MARCHÉS

Nous collaborons avec les pouvoirs publics, les régulateurs et d'autres acteurs du marché dans le cadre de diverses initiatives pour harmoniser la réglementation et les politiques liées au fonctionnement des marchés financiers, à la gouvernance d'entreprise et à d'autres sujets liés aux « 3E ».

Nous sommes engagés depuis longtemps, et avec succès, pour faire avancer les politiques publiques et faire progresser nos objectifs en matière de développement durable. Nous préconisons à la fois de renforcer l'intégration ESG au sein du secteur financier et, de façon plus générale, d'améliorer la réglementation liée au développement durable sur les marchés dans lesquels nous investissons. Nous mobilisons activement les pouvoirs publics, contribuant à façonner les marchés dans lesquels nous investissons et les règles qui guident et régissent le comportement des entreprises. Les politiques publiques peuvent nuire à la capacité des investisseurs à long terme de générer des rendements durables et de créer de la valeur. Elles peuvent également affecter la durabilité et la stabilité des marchés financiers, ainsi que les systèmes sociaux, environnementaux et économiques.

Nous collaborons avec de nombreuses organisations qui militent en faveur d'une action politique impactante pour répondre aux priorités liées aux 3E :

- Jane Ambachtsheer, notre Responsable Globale *Sustainability*, est administratrice du CDP et membre de la TCFD (Task-force on *Climate-related Financial Disclosures*) et du *Financial Stability Board* (FSB).
- Les membres du *Sustainability Centre* occupent des postes dans les comités de direction ou les conseils d'administration de l'ICGN (*International Corporate Governance Network*), de la *Global Network Initiative* et de la TNFD (*Taskforce on Nature-related Financial Disclosures*).
- Nous sommes un membre fondateur du Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique (IIGCC, *Institutional Investor Group on Climate Change*).
- Nous sommes un partenaire stratégique de l'initiative *Inevitable Policy Response*.
- Nous sommes membres de l'*Investor Agenda* et nous mettons en œuvre sa méthodologie de manière rigoureuse.



➤ **Nous sommes convaincus que participer activement à ces discussions est un moyen efficace de promouvoir le bon fonctionnement des marchés.** Le tableau ci-dessous présente quelques-unes des adhésions, déclarations d'investisseurs et autres initiatives auxquelles nous participons. La participation à ces organismes et initiatives nous permet de suivre de manière étroite l'évolution des risques systémiques et de marché. De plus, nous prévoyons d'actualiser notre Stratégie Globale *Sustainability* en 2023 et, au cours de ce processus, nous réexaminerons les risques systémiques identifiés – les 3E – pour nous assurer qu'ils restent pertinents pour nos clients et nos stratégies d'investissement.

NOS ADHÉSIONS ET ENGAGEMENTS

DÉCLARATIONS D'INVESTISSEURS QUE NOUS AVONS SIGNÉES AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES	DEPUIS	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	ÉGALITÉ ET CROISSANCE INCLUSIVE	AUTRES
Business Call for a UN Plastics Treaty	2021		X		
Financial Institution Statement ahead of the Convention on Biological Diversity COP15 (Ceres/Finance for Biodiversity Foundation)	2021		X		
Financial sector statement on biodiversity for COP15 (Investor Agenda)	2021, 2022		X		
Global Investor Statement in Support of an Effective, Fair and Equitable Global Response to COVID-19 (Access to Medicine Index)	2021			X	
Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis (Investor Agenda)	2021	X			
Global Roadmap to 2050 for Food and Agriculture: Statement to FAO (FAIRR)	2022	X	X		
Global Standard on Responsible Climate Lobbying	2022	X			
Investor Position Statement on Corporate Net Zero Transition Plans (IIGCC)	2021	X			
Investor Statement (FAIRR)	2021		X		
Investor Statement in Support of the Maintenance and Expansion of the Bangladesh Accord	2021			X	
Statement of Support for Extended Producer Responsibility Schemes for Packaging (Ellen MacArthur Foundation)	2021		X		

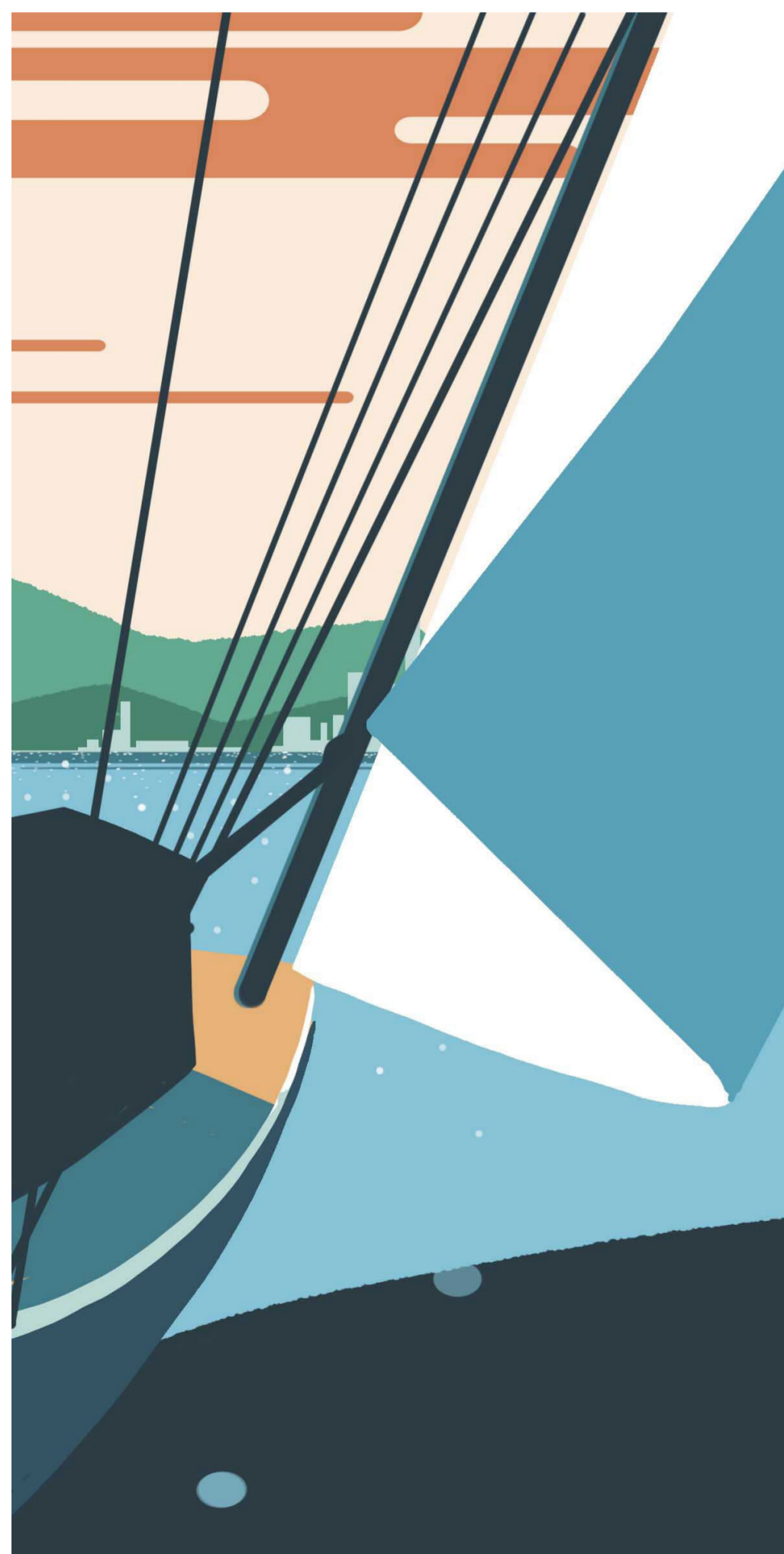
ADHÉSIONS ET INITIATIVES AUXQUELLES NOUS PARTICIPONS	DEPUIS	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	ÉGALITÉ ET CROISSANCE INCLUSIVE	AUTRES
Align (European Commission, WCMC Europe, Capitals Coalition, Arcadis, ICF, UNEP-WCMC)	2021		X		
Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC)	2018	X			
Association Française de la gestion financière (AFG)	10+ years				X
CDP	2012	X	X		
Ceres	2019	X	X		
Climate Action 100+	2017	X			
Council of Institutional Investors (CII)	2018				X
Eumedion	2018				X
European Fund and Asset Management Association (EFAMA)	10+ years				X
Farm Animal Investment Risk and Return Initiative (FAIRR)	2021	X	X		
Forum pour l'investissement responsable (FIR)	10+ years				X
Global Network Initiative (GNI)	2018			X	
GNI Principles on Freedom of Expression and Privacy (GNI)	2018			X	
Green Bond Principles (International Capital Markets Association)	2017	X	X		
Hong Kong Principles of Responsible Ownership (Hong Kong Securities and Futures Commission)	2019				X
Inevitable Policy Response (IPR)	2021	X			
Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)	10+ years	X			
International Corporate Governance Network (ICGN)	10+ years				X
Investidores Pelo Clima (Brazil)	2022	X			
Investor Agenda (AIGCC, CDP, Ceres, IICC, IIGCC, UNPRI, UNEP-FI)	2018	X			
Malaysian Code for Institutional Investors (Securities Commission Malaysia)	2019				X
Montréal Carbon Pledge (PRI, UNEP-FI)	2015	X			
Nature Action 100	2022		X		
Net Zero Asset Managers initiative	2021	X			
New Plastics Economy Global Commitment (Ellen MacArthur Foundation, UNEP)	2018		X		
Operating Principles for Impact Management (International Finance Corporation)	2019	X	X	X	
Partnership for Biodiversity Accounting Financials (PBAF)	2021		X		
PRI Advance	2022			X	
Principles for Responsible Investment (PRI)	Founding member				X
SPOTT Palm oil, Timber, Pulp and Paper (Zoological Society of London)	2018		X		
Sustainable Trading	2022				X
Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)	2017	X			
Tobacco-Free Finance Pledge (Tobacco-Free Portfolios)	2018			X	
Transition Pathway Initiative	2018	X			
UK Stewardship Code	2022				X
UN Environment Programme Finance Initiative (UNEP-FI)	10+ years	X	X		



SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT AYANT UNE APPROCHE DURABLE

Nous avons pour objectif d'intégrer des pratiques durables, ainsi que les quatre piliers fondamentaux de notre approche durable, dans nos stratégies d'investissement. Pour les investisseurs souhaitant aller plus loin, nous proposons également des solutions prenant en compte des critères sociaux et/ou environnementaux (ayant par exemple un score ESG meilleur que l'univers d'investissement) ; ayant reçu un ou plusieurs labels (par des labels indépendants, tel que le « Label ISR » (Investissement Socialement Responsable) en France) ; ou présentant un objectif d'investissement durable (par exemple les stratégies thématiques durables).

SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT AYANT UNE APPROCHE DURABLE



SFDR : 89 % DES ENCOURS DE NOS FONDS OUVERTS DOMICILIÉS EN EUROPE INTÈGENT DES **CRITÈRES ESG CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION SFDR** (**SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION**) – FONDS CLASSÉS ARTICLES 8 OU 9

CONTEXTE

La réglementation SFDR est un élément central du plan d'action 2018 « Financer la croissance durable » de la Commission européenne (CE). SFDR offre une plus grande transparence quant au degré de durabilité des produits financiers. L'objectif de la Commission européenne est d'orienter les investissements privés vers des entreprises et des activités durables, tout en luttant contre le « *greenwashing* ». L'adoption de SFDR et d'autres réglementations a apporté de nouvelles méthodes de travail dans le secteur de la gestion d'actifs.

Notre longue expérience en matière de durabilité, y compris le lancement de notre Stratégie Globale *Sustainability* (*Global Sustainability Strategy - GSS*)

en 2019, nous a placés dans une position favorable pour cette transition. Néanmoins, nous avons mis en place en 2022 une équipe projet dédiée pour piloter et mettre en œuvre la transition de notre gamme de produits vers les catégories réglementaires du niveau 2 SFDR.

ACTION

Nous avons investi, à l'échelle de l'entreprise, pour respecter les nouvelles obligations réglementaires au niveau de nos différents portefeuilles, en matière d'information et de contrôle.

Cela comprend :

- L'élaboration de nouvelles politiques et méthodologies pour analyser les titres en fonction des critères introduits par le nouveau cadre réglementaire.

- La formation et la sensibilisation autour de ce nouveau cadre réglementaire, ainsi que sur les actions et les méthodologies développées par BNPP AM pour s'y conformer.
- La mise à niveau des systèmes informatiques pour industrialiser le traitement des informations extra-financières dans le contexte du nouveau cadre réglementaire.
- Des accords de *due diligence* avec les fournisseurs de données pour accroître l'étendue des données extra-financières.

RÉSULTATS

Grâce à nos efforts, 89 % des encours de nos fonds ouverts domiciliés en Europe sont classés Articles 8 ou 9 selon SFDR.

De plus :

- Notre [déclaration SFDR](#) explique la manière dont nous intégrons la

prise en compte des principales incidences négatives dans nos investissements.

- Nous utilisons cette structure pour travailler à l'intégration, dans notre gamme de fonds, des nouveaux critères de gestion introduits par la réglementation MiFID en 2022.
- Nous avons mis à jour la documentation de nos fonds avec de nouveaux indicateurs de durabilité répondant aux exigences de niveau 2 de SFDR, pour apporter encore plus de transparence aux investisseurs.

CIBLE

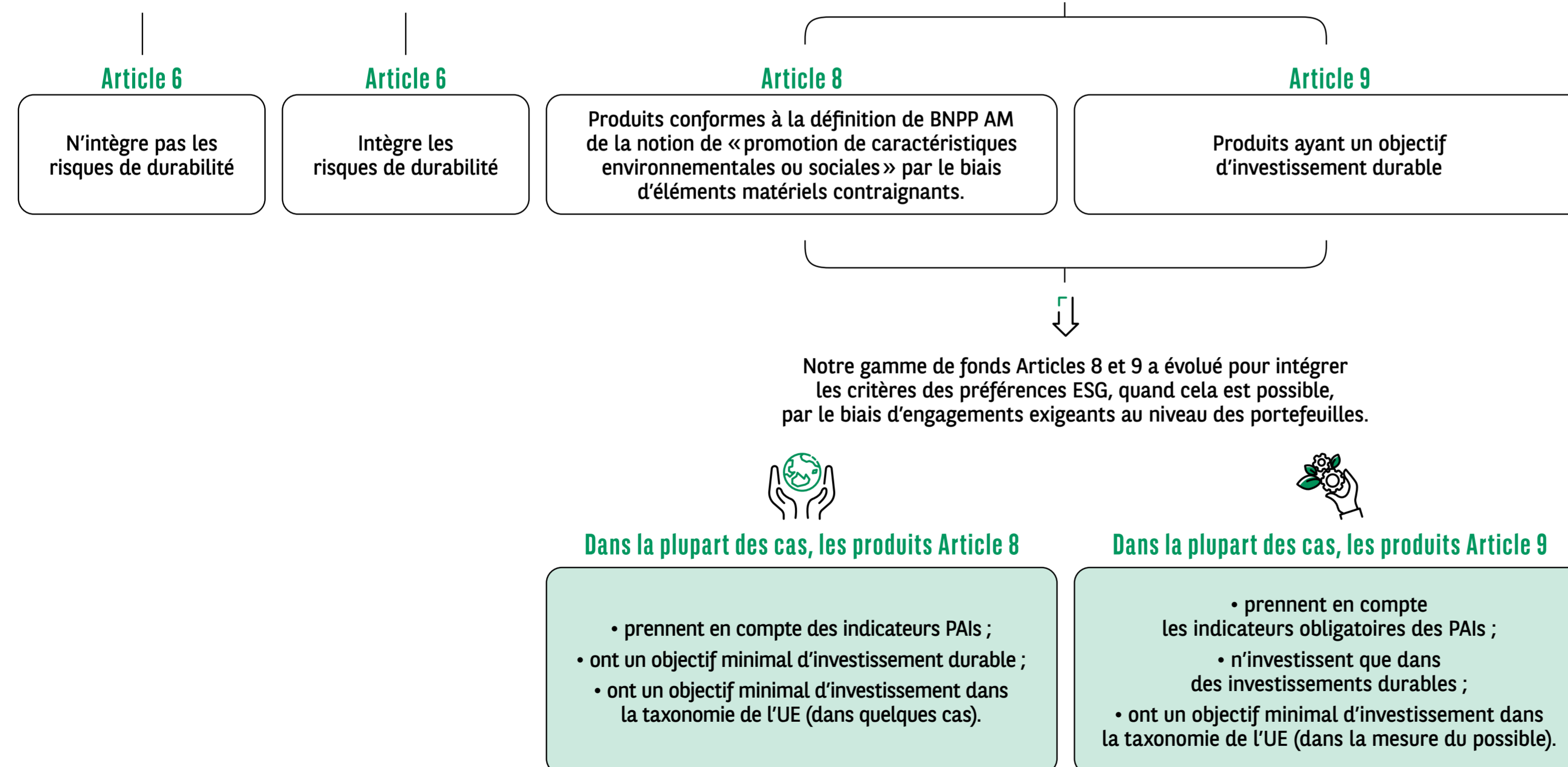
90 % des encours de nos fonds ouverts domiciliés en Europe devront intégrer des critères ESG conformément à SFDR (fonds classés Articles 8 ou 9) d'ici à 2025.

DÉCISION DE CLASSIFICATION SFDR



Produit

Tout produit distribué dans l'UE (fonds, mandat, etc.)



Transformation SFDR

89 %

de notre gamme européenne de fonds ouverts est classée Articles 8 ou 9

Intégration des préférences ESG

Plus de **200 Mds€**

de notre gamme de produits prennent en compte les PAIs

Plus de **200 Mds€**

de notre gamme de produits ont un objectif exigeant d'investissement durable

Plus de **18 Mds€**

de notre gamme de produits ont un objectif minimal d'investissement dans la taxonomie de l'UE.

Source : données Morningstar EET, au 2 janvier 2023.



BNPP AM 20 ANS DE NOTRE GAMME DE FONDS ISR

La durabilité est ancrée dans les valeurs et dans l'histoire de BNPP AM. En 2002, nous avons créé une équipe dédiée à la recherche ESG et lancé notre premier fonds socialement responsable. Nous continuons aujourd'hui à renforcer notre gamme de fonds labellisés ISR.

- **1971** : Le premier fonds ISR, Pax World Fund, est lancé par deux pasteurs américains de l'Église méthodiste. Il est né de la mise en cause de la responsabilité des entreprises dans les conflits humains et les catastrophes écologiques.
- **2002** : BNPP AM lance son premier fonds ISR et joue ainsi un rôle moteur dans les initiatives de place en matière d'investissement responsable et de développement durable en France, en Europe et dans le monde.
- **2006** : BNPP AM devient signataire fondateur des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), un réseau international d'investisseurs soutenu par les Nations unies.
- **2019** : BNPP AM lance sa Stratégie Globale *Sustainability*, qui fonde les piliers de sa stratégie d'investisseur durable à travers l'ensemble des activités de l'entreprise.

Au 31 décembre 2022, BNPP AM compte 161 fonds labellisés européens, soit un encours de 121,9 milliards d'euros.

UN NOUVEAU FONDS OBLIGATAIRE SUR LES VILLES DURABLES EN ASIE

Ce fonds obligataire thématique durable propose aux investisseurs une exposition à une stratégie différenciée, à la fois régionale et thématique, qui vise à saisir les opportunités de croissance de plusieurs décennies qu'offre l'urbanisation durable en Asie. Il s'agit, sur le marché, de la première stratégie obligataire axée sur l'Asie classée SFDR Article 9.

En mettant l'accent sur les obligations asiatiques (hors Japon), le fonds capitalise sur une région qui connaît une forte croissance des émissions d'obligations labellisées durables. Le fonds contribue à promouvoir les villes asiatiques durables pour répondre aux défis de l'urbanisation croissante, des impacts du changement climatique et de la croissance inclusive.

Le lancement de ce fonds s'inscrit dans le cadre du développement de la gamme de solutions thématiques durables de BNPP AM. L'approche thématique, gérée de manière active, souligne les solides références de BNPP AM en matière de durabilité et témoigne de ses capacités au sein des obligations des marchés émergents à générer des rendements durables pour les investisseurs.

UN NOUVEL ETF SUR LA THÉMATIQUE DE LA BIODIVERSITÉ, ALIGNÉ AVEC LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

Ce nouvel ETF offre aux investisseurs une exposition aux entreprises dont l'impact potentiel sur la biodiversité est plus faible que leurs pairs. Ce fonds thématique est aligné avec le standard « *Paris-Aligned Benchmark* » (PAB) et dispose de la classification SFDR Article 8. Répondant à l'intérêt croissant des investisseurs pour l'Objectif de Développement Durable (ODD) des Nations Unies n°15 qui vise à « Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres »*, ce nouveau fonds enrichit la gamme d'ETF thématiques de BNPP AM, qui couvre déjà les thèmes du bas carbone, de l'économie circulaire, de l'économie bleue (selon la Banque mondiale, l'économie bleue cherche à utiliser les ressources océaniques de manière durable pour générer de la croissance économique, améliorer les moyens de subsistance et créer des emplois, tout en préservant l'intégrité des écosystèmes marins), des technologies médicales innovantes, de l'hydrogène vert, ainsi que des obligations vertes, sociales et durables.

Il complète également l'offre de gestion active de BNPP AM, qui comprend un fonds investi dans des entreprises engagées dans la restauration et la préservation du capital naturel à l'échelle mondiale.

* Objectif 15 : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

INVESTISSEMENTS SOLIDAIRES : DEUX NOUVEAUX PARTENAIRES POUR DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

À travers ses fonds solidaires, qui investissent dans des associations et des entreprises à fort impact social et les aident à se développer, BNPP AM a participé à la levée de fonds de Moulinot Compost & Biogaz, spécialiste de la collecte et du recyclage des déchets alimentaires en France, et de Phenix, une start-up française solidaire, spécialisée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

BNPP AM gère 13 fonds solidaires avec des encours de 2,7 milliards d'euros, dont 166 millions d'euros sont investis dans 35 organisations actives dans des domaines tels que l'accès à l'emploi et au logement, l'égalité des chances, l'accès à la santé et le maintien de l'autonomie.

2,7 Mds€
d'encours pour
les fonds solidaires

13
fonds
solidaires

166 M€
investis dans les
entreprises sociales

35
partenaires
solidaires



NOTRE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Pour nourrir notre objectif d'excellence en matière de durabilité, il est essentiel de passer de la parole aux actes. En tant qu'investisseur durable, nos pratiques d'entreprise et nos reportings doivent égaler, voire dépasser, les standards que nous attendons des entreprises dans lesquelles nous investissons. Pour ce faire, nous avons adopté une stratégie d'entreprise qui repose sur les grands thèmes suivants : réduire nos émissions de CO₂ et nos déchets, parvenir à un meilleur équilibre femme/homme avec plus de diversité et enfin centrer nos initiatives de volontariat sur l'insertion des jeunes.

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES



Nous nous sommes engagés à aligner nos portefeuilles d'investissement sur une trajectoire conforme aux objectifs de l'Accord de Paris, et nous prévoyons de faire de même quant aux émissions liées à nos activités opérationnelles. Cet engagement figure parmi les 10 engagements sur lesquels repose notre feuille de route « *Net Zero* ».

Notre consommation d'énergie dans nos bâtiments, nos voyages d'affaires et notre consommation de papier ont considérablement diminué en 2020 et 2021 en raison de la pandémie, et nous avons maintenu certaines de nos nouvelles habitudes en 2022, ce qui nous a permis de limiter nos émissions.

Le Groupe BNP Paribas s'est fixé un nouvel objectif d'émissions de gaz à effet de serre de 1,85 tonnes d'équivalent CO₂ par employé d'ici 2025. Pour atteindre cet objectif, nous adopterons trois approches, par ordre de priorité :

- **Accroître l'efficacité énergétique de nos opérations :** la quasi-totalité de nos espaces de travail sont dans des bâtiments énergétiquement certifiés. En 2022, nous avons transféré notre siège social dans un bâtiment classé B en termes d'émissions de gaz à effet de serre, alors que notre ancien bâtiment était classé C.
- **Consommer une électricité verte ou à faible teneur en carbone :** la majorité de nos employés travaille dans des bureaux qui respectent ces conditions.
- **Compenser les émissions résiduelles :** depuis 2017, nous compensons les émissions résiduelles associées à nos locaux et à nos déplacements professionnels.



Notre objectif pour 2023 est de nous concentrer sur la réduction de la consommation énergétique de notre siège social en France où se trouvent environ 30 % de nos employés, afin de contribuer à l'initiative du gouvernement français visant à réduire la consommation d'énergie face à la crise ukrainienne.

Nouvel objectif en matière d'émissions de gaz à effet de serre :

1,85 t eq CO₂
par employé d'ici 2025



MISSION ZÉRO DÉCHET

Compte tenu de la relation entre les émissions de gaz à effet de serre et la gestion des ressources, l'un de nos objectifs environnementaux à long terme est d'éliminer les déchets mis en décharge.

Afin de sensibiliser nos employés, nous avons organisé un certain nombre d'ateliers « zéro déchet » en collaboration avec la *Surfrider Foundation*, au cours desquels les employés ont appris à fabriquer leurs propres savons et produits d'entretien.

Dans le même temps, certains de nos employés et les membres de leur famille ont participé au nettoyage de la rivière Ciliwung à Jakarta, en Indonésie. L'équipe a collecté 350 kilogrammes de plastique et autres déchets.

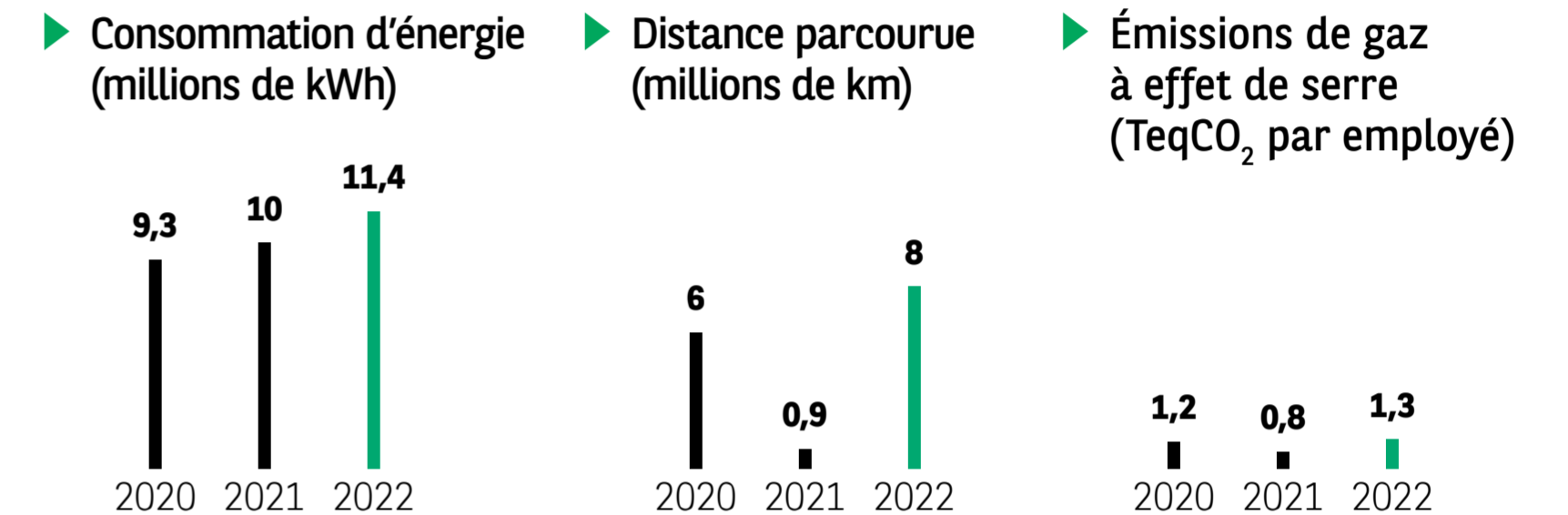
NOTRE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

GREENIT@AM

Le secteur numérique représente 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, soit plus que le secteur de l'aviation civile et on s'attend à ce qu'il double d'ici 2025. Avec la numérisation croissante de nos activités, l'informatique a pris une place importante dans notre vie quotidienne, au prix d'une demande en consommation énergétique toujours croissante. De plus, au-delà de l'impact des systèmes d'information (SI) sur le changement climatique, la production et l'élimination du matériel informatique nuisent à l'environnement et nous ne pouvons plus l'ignorer.

Nous avons mis en place un certain nombre d'initiatives visant à réduire l'impact environnemental de nos activités informatiques :

- **Fermeture d'anciens data centres au profit d'installations de pointe** dotées de technologies de refroidissement qui réduisent jusqu'à 50 % l'utilisation de ressources primaires.
- **Collaboration avec nos 25 principaux fournisseurs pour partager nos objectifs environnementaux et aligner nos contrats en conséquence.** Nous avons renouvelé nos équipements informatiques lors du déménagement de notre siège social et avons veillé à leur meilleure efficacité énergétique.
- **Mise en place de partenariats tels que [BNP Paribas 3 Step IT](#), pour assurer une meilleure réutilisation et le recyclage de nos anciens équipements informatiques.** En 2022, 3StepIT a réutilisé 506 pièces d'équipement en notre nom et recyclé 9 autres équipements dans des installations certifiées.



➤ **Notre objectif pour 2023** est de déployer une approche plus holistique et structurée de nos initiatives en matière d'informatique durable. Cela ne concernera pas seulement l'équipement physique et les opérations dans le cloud, mais aussi la manière dont nous développons les applications.



UNE CULTURE DE LA DIVERSITÉ, DE L'ÉQUITÉ ET DE L'INCLUSION

Nous sommes convaincus que la Diversité, l'Équité et l'Inclusion constituent un puissant levier pour libérer le potentiel de chacun et représentent un facteur de différenciation pour être un leader de la gestion d'actifs. Nous nous efforçons d'adopter une éthique de travail fondée sur le principe d'égalité des chances. Cette conviction se traduit par des politiques et des initiatives concrètes car nous pensons profondément qu'elle est essentielle à notre réussite et à la conduite du changement, en interne comme en externe.

LES FEMMES DANS LE SECTEUR DE LA GESTION D'ACTIFS

Nous opérons sur un marché très concurrentiel et la demande de talents est élevée et croissante, en particulier lorsqu'il s'agit de femmes de niveaux intermédiaire à senior occupant des fonctions de gestion.

Dans un secteur qui reste dominé par les hommes, nous sommes bien positionnés par rapport à nos concurrents. Nous reconnaissons qu'il nous reste encore beaucoup à faire, c'est pourquoi nous nous sommes mis au défi d'atteindre des objectifs plus ambitieux :

- Tous les membres de notre Comité Exécutif ont un objectif de **Diversité, d'Équité et d'Inclusion**.

- Nous suivons le nombre de femmes que nous recrutons. En 2022 nous avons accueilli 279 employés, dont **38 % de femmes**.

- Nous avons fait des efforts importants pour accroître le nombre de femmes au sein de nos équipes d'investissement. En 2022, sur les 54 personnes recrutées en gestion, **35 % étaient des femmes**.

- Nous accordons une attention particulière aux **écarts salariaux entre les hommes et les femmes** et réalisons chaque année des études détaillées sur ce sujet.

- Nous proposons des parcours de développement de leadership **élaborés pour les femmes afin de soutenir leur progression de carrière**, de leur permettre de se dépasser et de développer leurs compétences et leurs aptitudes pour qu'elles puissent accéder à des postes de direction au sein de notre entreprise.

Cela comprend :

- ▶ « **Authentic leading women** »
- ▶ « **Ambition to lead** » pour les nouveaux talents féminins
- ▶ « **Women Leaders** » pour les cadres supérieures
- ▶ « **AMazing leaders** » pour les cadres supérieures et les expertes.

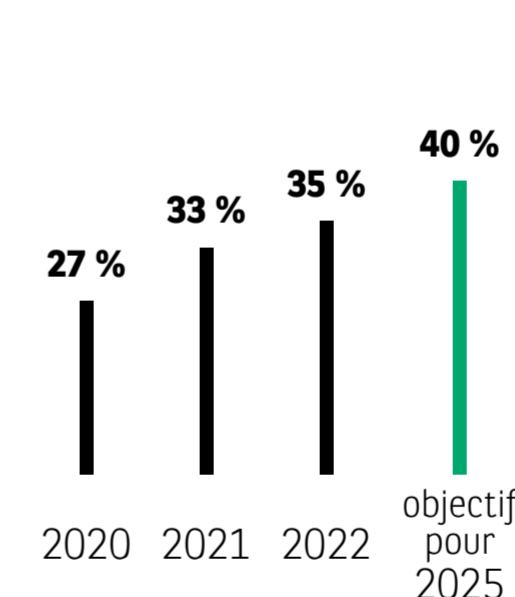
En plus de ces parcours, nous avons organisé des séminaires externes et mis à disposition des contenus dédiés via notre plateforme digitale de formation en interne, qui a été récompensée.

- Nous avons mis en place une formation obligatoire sur les biais inconscients pour tous les employés en 2021 et l'avons enrichie en 2022. D'autres formations ont été fortement recommandées aux cadres de nos diverses entités :

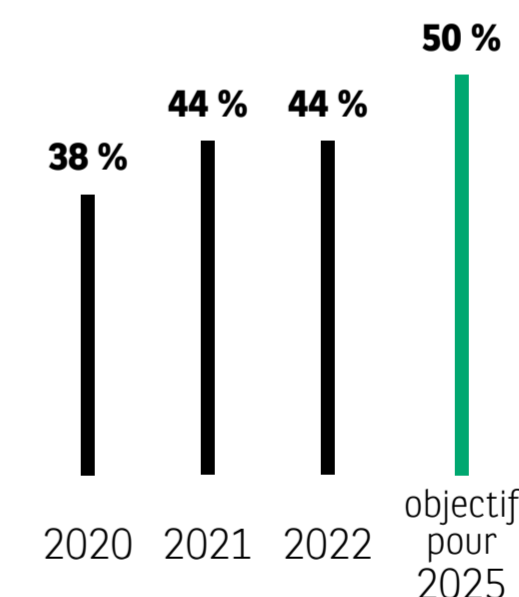
- ▶ La formation « **Recruter sans discrimination** », obligatoire pour les cadres en France.
- ▶ La formation « **Leadership inclusif** », déployée au Royaume-Uni en 2021, et développée en 2022 pour la zone Asie-Pacifique.

- Nous avons mis en place diverses initiatives pour soutenir les femmes à leur retour de congé maternité.

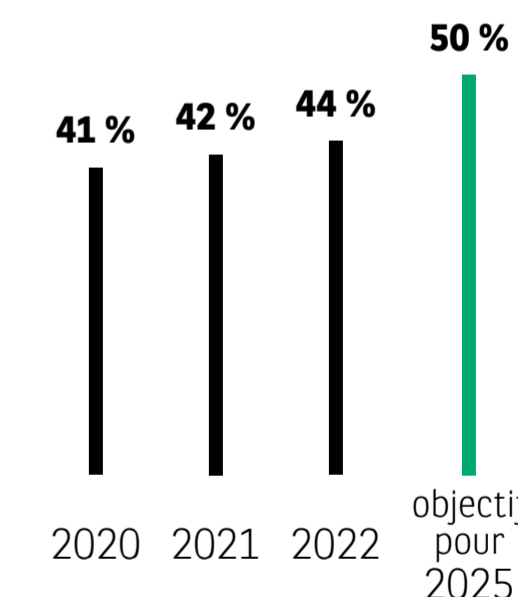
▶ Femmes occupant des postes d'encadrement supérieur (SMP, Senior Management Position)



▶ Femmes dans nos conseils d'administration



▶ Femmes au sein du programme de promotion des talents (leadership)



35 %
des personnes recrutées au sein de nos équipes d'investissement en 2022 étaient des femmes.



LA DIVERSITÉ, CLÉ DE VOÛTE DE L'INCLUSION

Nos collaborateurs ont toujours été issus de milieux et de cultures différents : **nous sommes présents dans 34 pays, regroupant 75 nationalités** au 31 décembre 2022. Leurs multiples perspectives et expériences contribuent à notre dynamisme et alimentent notre engagement commun en faveur d'un avenir meilleur.

Nous avons lancé un certain nombre d'initiatives, non seulement pour favoriser la Diversité, l'Équité et l'Inclusion sur notre lieu de travail, mais aussi pour développer les opportunités offertes aux jeunes qui entrent dans le secteur de la gestion d'actifs.



AIDER LES JEUNES À DÉVELOPPER LEUR EMPLOYABILITÉ AU ROYAUME-UNI

En 2022, pour la deuxième année, nous nous sommes associés à **Headstart Action**. Nous avons offert des stages à cinq jeunes afin de les aider à développer leur employabilité.

Nous avons également participé à l'initiative britannique **#10000BlackInterns**, qui vise à remédier à la sous-représentation chronique des jeunes talents noirs dans le secteur de la gestion d'actifs.

Nous avons participé au programme **CFA UK Women in Investments** et avons ainsi offert quatre stages à des jeunes femmes à Londres. Nous sommes également devenus membre actif du **Diversity Project**, une initiative largement reconnue dans le secteur, qui nous permettra de faire bouger les lignes.

Nous avons mis en place un certain nombre de réseaux de collaborateurs du Groupe BNP Paribas au sein de BNPP AM, tels que :

- **CulturALL**, nouvellement créé en 2022, vise à créer un environnement équitable et inclusif, où tous les employés issus de la diversité ethnoculturelle peuvent exceller en luttant contre la discrimination, en assurant une meilleure représentation au sein de l'organisation et en renforçant la communication autour de la diversité.
- **Ability**, une communauté dédiée aux salariés touchés par des handicaps, des maladies invalidantes ou chroniques.
- **Afrinity**, pour promouvoir la diversité ethnoculturelle à tous les niveaux de l'entreprise.

- **PRIDE**, un réseau professionnel composé d'employés directement, indirectement concernés ou simplement alliés aux LGBTQIA+*,
- **MixCity**, un réseau pour les femmes et les hommes qui souhaitent faire progresser l'égalité professionnelle.
- **LatAmigos**, un réseau de promotion de la diversité ethnoculturelle, ouvert à tous les employés intéressés par les pays d'Amérique latine.

Nous avons de plus continué à **éduquer et à sensibiliser aux questions de Diversité, d'Équité et d'Inclusion** par le biais de conférences portant sur différents sujets, dont le genre, le multiculturalisme, les LGBTQIA+, la santé, la neurodiversité et le handicap.

* Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres, Queers ou en questionnement, Intersexuels, Asexuels, et plus.



AIDER LES JEUNES À SURMONTER LES OBSTACLES AU SUCCÈS

Notre objectif est d'aider les jeunes à surmonter les barrières systémiques pour réussir. Cela implique de les accompagner pour qu'ils gagnent en confiance grâce au mentorat et qu'ils acquièrent de l'expérience professionnelle via des stages.

Nous menons de nombreuses actions de bénévolat et concentrons une bonne partie d'entre elles au soutien à la jeunesse. Le volontariat apporte à chacun d'entre nous des compétences à la fois professionnelles et personnelles, au bénéfice de nos collègues et de la société dans son ensemble.

C'est une manière très tangible et significative d'avoir un impact positif sur le monde qui nous entoure. À ce titre, BNPP AM encourage les actions de volontariat de ses collaborateurs en leur offrant chaque année au moins un jour de congé payé pour effectuer des heures solidaires auprès d'associations caritatives.



66

Soutenir les jeunes dans la durée leur permet d'acquérir la confiance et l'estime de soi dont ils ont besoin pour réussir dans la vie et nous sommes très heureux de pouvoir les accompagner dans cette réflexion. Nous encourageons depuis longtemps nos collaborateurs à s'engager dans le volontariat car cette expérience enrichissante leur permet d'élargir leurs horizons et d'utiliser leurs compétences d'une manière nouvelle et unique."

David Vaillant

Responsable Global Finance, Stratégie et Participations



DES MENTORS POUR AIDER LES JEUNES À S'ACCOMPLIR

FRANCE

Nous avons initié un projet ambitieux qui vise à tirer parti des connaissances de nos collaborateurs afin de leur permettre de parrainer des jeunes.

- 2022 a été la première année complète de notre partenariat avec Chemins d'avenirs, organisation qui facilite l'insertion des jeunes des zones rurales en France. Nous avons actuellement 8 collaborateurs qui parrainent un jeune.
- Nous avons organisé un salon du mentorat pour encourager nos employés à devenir mentors, soit par l'intermédiaire de Chemins d'avenirs ou d'autres partenariats que le Groupe BNP Paribas a mis en place.
- Nous nous sommes fixé un objectif de 15 mentors d'ici la fin de l'année 2023.



FINANCIAL INDUSTRY **COLLECTIVE** **OUTREACH** (FINCO)

MALAISIE

Nous participons au programme de mentorat FINCO destiné aux élèves défavorisés de l'enseignement secondaire supérieur en Malaisie. Une série d'ateliers d'orientation professionnelle vise à aider les jeunes à faire vivre leurs aspirations. Comme les événements physiques étaient limités du fait de la pandémie, l'atelier a été coordonné par le biais d'un chat sur une application mobile.

NOTRE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



ÊTRE **UN MODÈLE** GRÂCE AU JINC

PAYS-BAS

Le partenariat du Groupe BNP Paribas avec JINC permet à nos collaborateurs aux Pays-Bas d'animer des mini-ateliers avec des jeunes issus de milieux et de quartiers défavorisés. Ces ateliers leur donnent un exemple positif de ce que l'on peut accomplir grâce à l'éducation et les confrontent à des personnes et à des environnements qu'ils ne rencontreraient pas dans leur quotidien. Les ateliers sont conçus pour être divertissants à la fois pour les jeunes et pour nos collaborateurs.



LITTLE ARTS **ACADEMY**

SINGAPOUR

Nous avons signé un partenariat avec la *Little Arts Academy*, qui aide les jeunes issus de familles à faibles revenus à développer des compétences grâce à la pratique des arts.

En 2022, nous avons participé à une initiative qui a permis à 1 000 de ces enfants de visiter les Studios Universal de Singapour. Ils ont profité d'une journée à laquelle ils n'auraient normalement pas eu l'occasion de participer.



PROGRAMME **GÉNÉRATION FUTURE**

HONG KONG

Nous nous sommes associés à l'Université Lingnan pour monter un programme de huit mois qui vise à donner aux étudiants un aperçu du travail au sein d'une institution financière internationale. Les étudiants ont bénéficié d'ateliers, de mentorat et d'un stage de 4 mois dans différents départements tels que le Marketing, le *Trading*, les Ventes et la Conformité.

L'objectif du programme était d'améliorer l'employabilité et la compétitivité de ces étudiants en leur offrant une expérience professionnelle. Nous avons également veillé à ce qu'ils acquièrent les compétences et les connaissances nécessaires à l'évolution de leur carrière, ce qui est particulièrement important en période post-COVID.



TABLE DE CONCORDANCE *STEWARDSHIP CODE*

Ce tableau permet de retrouver facilement les informations demandées par les différents *Stewardship code*.

PRINCIPES	ROYAUME-UNI	EFAMA	ICGN	HONG KONG	MALAISIE	JAPON	N° DE PAGES
OBJECTIF, STRATÉGIE ET CULTURE	1	1	1,6	-	5	1,2	6-9, 22, 96-102
GOUVERNANCE, RESSOURCES ET RÉMUNÉRATION	2	1	1,2,7	1	-	1,5,7	24-27
CONFLITS D'INTÉRÊTS	3	1,5	1,5	7	4	2	28-29
PROMOTION D'UN BON FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS	4	-	4,6	-	5	-	45, 60-64, 74-78, 83-91
AUDIT ET CONTRÔLES	5	-	1,2,7	-	-	3,7	29
BESOINS CLIENTS ET BÉNÉFICIAIRES	6	6	3,6,7	6	-	5,6	4, 5, 30-32
<i>STEWARDSHIP</i> , INVESTISSEMENT ET INTÉGRATION ESG	7	1	3,6	-	5	3	22, 34-95
SUIVI DES GÉRANTS ET DES FOURNISSEURS DE SERVICES	8	6	1,2,5	-	-	1,5	38-40
ENGAGEMENT	9	1,2	4	1,2	3,2	4	44-78
COLLABORATION	10	4	4	1,5	-	4	59-68, 70, 74-77, 90-91
DIALOGUER AU BON NIVEAU	11	3	4	1,3	-	4	46, 48, 49, 51, 54, 56, 62, 69, 71
EXERCICES DES DROITS ET RESPONSABILITÉS	12	1,5,6	5,7	1,4	1,6	5,6	45-54, 56-59, 69, 71-74, 88

GLOSSAIRE

AIDH : Association Internationale pour les Droits de l'Homme
AIE : Agence Internationale de l'Énergie
AIF : *Accredited Investment Fiduciary*
AIGCC : *Asia Investor Group on Climate Change* (Groupe d'investisseurs asiatiques sur le changement climatique)
AMS : Autorité Monétaire de Singapour
ANUE : Assemblée des Nations unies pour l'environnement
ARE : *Asia Research and Engagement*
ATNI : *Access To Nutrition Initiative* (Initiative pour l'accès à la nutrition)
AUM : *Assets under Management* (Actifs sous gestion)
BBFAW : *Business Benchmark on Farm Animal Welfare*
BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
CISL : *Cambridge's Institute for Sustainable Leadership*
CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CSRD : *Corporate Sustainability Reporting Directive*
CTB : *Climate Transition Benchmark*
EET : *European ESG Template* (Modèle ESG européen)
EFrag : *European Financial Reporting Advisory Group* (Groupe consultatif européen sur l'information financière)
ESG : Environnement, Social, Gouvernance
ESRS : *European Sustainability Reporting Standards* (Normes européennes de reporting sur la durabilité)
ETF : *Exchange Traded Fund* (fonds indiciels cotés)
EUAs : *European Union Allowances*
EU-ETS : *European Union Emissions Trading System* (Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne)
FAIRR : *Farm Animal Investment Risk and Return Initiative*
FAME : *Financial & Asset Management Expertise*
FAO : *Food and Agriculture Organisation* (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture)
GCG : *Global Client Group*
GES : Gaz à effet de serre

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GNI : *Global Network Initiative*
GRASFI : *Global Research Alliance for Sustainable Finance and Investment*
GRI : *Global Reporting Initiative*
GSS : *Global Sustainability Strategy* (Stratégie Globale *Sustainability*)
3E : Transition Énergétique, Protection de l'Environnement, Égalité et croissance inclusive
ICCR : *Interfaith Center on Corporate Responsibility*
IDD : *Insurance Distribution Directive*
IFRS : *International Financial Reporting Standards*
IIGCC : *Institutional Investor Group on Climate Change* (Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique)
IIHC : *Investor Initiative on Hazardous Chemicals* (Initiative des investisseurs sur les produits chimiques dangereux)
IPR : *Inevitable Policy Response*
ISSB : *International Sustainability Standards Board*
ISR : *Investissement Socialement Responsable*
JETP : *Just Energy Transition Partnership* (Partenariat pour une transition énergétique juste)
KPI : *Key Performance Indicator* (Indicateur clé de performance)
LGBTQIA+ : Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres, Queers ou en questionnement, Intersexuels, Asexuels, et plus
MIF : Directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID en anglais : *Markets in Financial Instruments Directive*)
NDCs : *Nationally Determined Contributions*
NEST : *Network of Experts in Sustainability Transition* (Réseau transversal et international d'experts en finance durable)
NZAM : *Net Zero Asset Managers*
NZCB : *Net Zero Company Benchmark*
NZDPU : *Net-Zero Data Public Utility*
ONG : Organisation non gouvernementale
OPCVM : fonds communs de placement

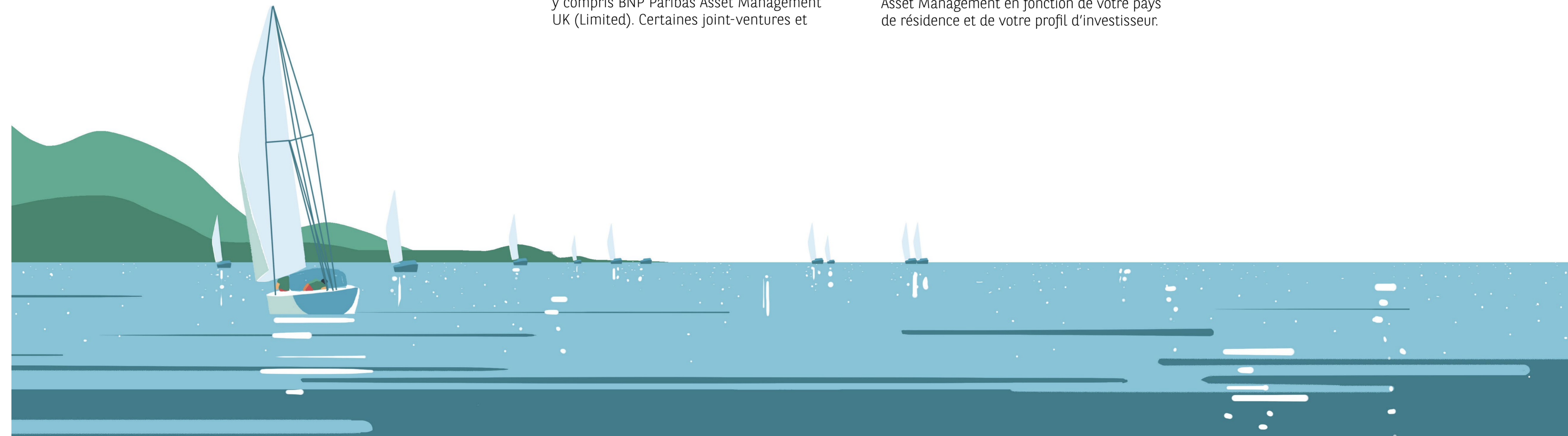
PAB : *Paris Aligned Benchmark* (Benchmark aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris)
PAI : *Principle Adverse Impact* (Principales incidences négatives)
PASI : *Principle Adverse Sustainability Impacts* (Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité)
PNUE : Programme des Nations unies pour l'environnement
PRI : *Principles for Responsible Investment* (Principes pour l'investissement responsable)
QRG : *Quantitative Research Group* (Groupe de recherche quantitative)
RBC : *Responsible Business Conduct* (Conduite responsable de l'entreprise)
RSE : Responsabilité Sociale et Environnementale
SBTi : *Science-Based Targets Initiative*
SDGs : *Sustainable Development Goals* (Objectifs de développement durable)
SFDR : *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers)
SRP : *Sustainable Regulation Programme* (Projet de réglementation durable)
TCFD : *Task Force on Climate-related Financial Disclosures*
TFND : *Task Force on Nature-related Financial Disclosures*
TPI : *Transition Pathway Initiative*
TSC : *Technical Screening Criteria*
UE : Union européenne
UNCBD : *United Nations Convention on Biological Diversity* (Convention des Nations unies sur la diversité biologique)
UNGC : *United Nations Global Compact* (Pacte mondial des Nations unies)
UN PRI : *United Nations Principles for Responsible Investment* (Principes des Nations unies pour l'investissement responsable)
URD : *Universal Registration Document* (Document d'enregistrement universel)
VaR : *Value at Risk*
WWF : *World Wide Fund for Nature* (Fonds Mondial pour la Nature)

À PROPOS DE CE RAPPORT

Ce rapport est produit chaque année par notre département Marque et Communication et notre *Sustainability Centre*, avec la contribution de divers départements de l'organisation. Les responsables de ces deux départements procèdent à la revue et l'approbation du rapport est confiée au conseil d'administration de BNP Paribas Asset Management France, qui comprend le directeur général de BNP Paribas Asset Management (BNPP AM). BNPP AM est la source de toutes les données présentées dans ce document, présentées au 31/12/2022, sauf indication contraire. Toutes les stratégies, politiques et approches décrites dans le présent rapport s'appliquent aux entités de BNPP AM, y compris BNP Paribas Asset Management UK (Limited). Certaines joint-ventures et

entités affiliées peuvent ne pas appliquer toutes les politiques ou peuvent appliquer leurs propres versions personnalisées.

Le contenu de ce rapport est présenté à titre d'information sur l'approche et la philosophie d'entreprise de BNP Paribas Asset Management et ne constitue pas une offre d'achat ou de vente de services, de produits ou de placements. Ces affirmations se déclinent de manière différente pour chaque produit de BNP Paribas Asset Management, dont les caractéristiques, y compris celles en matière de durabilité, sont décrites dans la documentation légale des fonds, disponible sur les sites Internet de BNP Paribas Asset Management en fonction de votre pays de résidence et de votre profil d'investisseur.



BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : www.bnpparibas-am.com/fr/.

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document se réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus des instruments financiers ou sur le site web (rubrique « nos fonds »), dans laquelle une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question lorsque ceux-ci sont déjà disponibles.

Ces documents sont disponibles dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la commercialisation et/ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds » : www.bnpparibas-am.com/fr/.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille à la date de publication du document et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'a pas l'obligation de les tenir à jour ni de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

Vous pouvez obtenir, en cliquant ici :

www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs

Un résumé des droits des investisseurs en français. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE peut décider de cesser la commercialisation des instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable.

« L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne relèvent de l'article 8, ayant une proportion minimale d'investissements durables, ou de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Vous trouverez plus d'information sous le lien www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/.

Juillet 2023 - BNP Paribas Asset Management - Département Marque & Communication - under promise / Conception et réalisation : côté corp., Tel.: +33 (0)1 55 32 29 74 / Tous droits réservés / Illustrations : Boris Zaïon / Auteur contributeur : Alexandre Brunet / Crédits photo : Cade Martin, Thibault Stipal.